

Un demi-siècle d'élections sociales

L'évolution de
1950 à 2008



Helena Op den Kamp & Guy Van Gyes



UN DEMI-SIÈCLE D'ÉLECTIONS SOCIALES

L'évolution de 1950 à 2008

Helena Op den Kamp & Guy Van Gyes

Directeur de project: Guy Van Gyes

A la demande du SPF Travail, Emploi et Concertation sociale, dans le cadre du programme AGORA du SPP Politique scientifique

mai 2010



Publié par

KATHOLIEKE UNIVERSITEIT LEUVEN

HIVA - Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving

HIVA – Institut de Recherche sur le Travail et la Société

Parkstraat 47 – bus 5300, BE 3000 Leuven

www.hiva.be

© 2010 HIVA-k.u.Leuven

Niets uit deze uitgave mag worden verveelvuldigd en/of openbaar gemaakt door middel van druk, fotocopie, microfilm of op welke andere wijze ook, zonder voorafgaande schriftelijke toestemming van de uitgever.

No part of this book may be reproduced in any form, by mimeograph, film or any other means, without permission in writing from the publisher.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1/ Introduction	1
1. Un moment phare pour la démocratie économique	1
2. Changements importants dans une perspective historique	4
3. Structuration de l'étude	6
4. Analyse d'un fichier de données administratives	6
Chapitre 2/ Ampleur et dispersion	9
1. Chiffres de base concernant l'ampleur des élections sociales: nombre d'entreprises et nombre de travailleurs	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Nombre par collège électoral	12
1.3 Répartition par région	14
1.4 Selon la taille des entreprises	16
1.5 Répartition par secteur	17
2. Taux de dispersion des élections sociales (en général)	18
2.1 Remarque méthodologique	18
2.2 Nombre de travailleurs dans les entreprises qui doivent organiser les élections sociales selon la loi	19
2.3 Taux de dispersion effectif des élections sociales (possibilité de voter)	21
2.4 Taux de dispersion effectif des organes légaux de concertation contrôlé quant à la catégorie professionnelle	22
3. Taux de dispersion effectif des organes légal de concertation selon la commission paritaire	23
4. Mandats	27
4.1 Mandats par collège électoral	28
4.2 Répartition par secteur	29

5. Conclusion	32
Chapitre 3/ Les candidats	33
<hr/>	
1. Nombre de candidats	33
2. Entreprises sans élections, faute de candidats	35
2.1 Entreprises sans candidats	35
2.2 Collèges électoraux sans candidats	43
2.3 Probabilité qu'une entreprise n'ait pas de candidats	44
3. Degré de complétude des listes	46
3.1 Degré de complétude: général, par collège électoral et par syndicat	46
3.2 Degrés de complétude par syndicat	47
4. Élections annulées	54
4.1 Entreprises avec des élections entièrement annulées	54
4.2 Collèges électoraux avec élections annulées	61
4.3 Collèges électoraux communs et annulation	62
4.4 Entreprises avec au moins une élection annulée	64
5. Participation de femmes candidates	67
5.1 Probabilité d'une candidature féminine	67
5.2 Femmes candidates par syndicat	69
6. Conclusion	72
Chapitre 4/ Les votes	75
<hr/>	
1. Participation sous-estimée et effective	75
2. Votes valables et non valables	77
3. Répartition finale des votes	81
4. Conclusion	92
Chapitre 5/ Les sièges	95
<hr/>	
1. Taux de remplissage des mandats	95
1.1 Dans l'ensemble, par région et selon la taille des entreprises	95
1.2 Par secteur	98
1.3 Par collège électoral	99
2. Entreprises avec des mandats inoccupés	99

3. La répartition des sièges	101
4. Femmes élues	113
5. Conclusion	118
Chapitre 6/ Aperçu récapulatif	121

1. Ampleur et dispersion	121
2. Candidats	122
3. Les votes	124
4. Les sièges	124

Bibliographie	127
----------------------	------------

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Dans cette étude de tendance, nous faisons une analyse quantitative des élections sociales en Belgique, ceci pour la période 1975-2008 et, dans la mesure du possible, en nous appuyant sur des données secondaires remontant jusqu'à l'origine, à savoir 1950. 1975 est la première année pour laquelle des fichiers informatiques sont conservés.

1. Un moment phare pour la démocratie économique

Les élections sociales constituent un exercice quadriennal de démocratie économique pour les organisations syndicales belges, que ce soit dans le monde des entreprises commerciales ou dans le secteur non-marchand. Ces élections conduisent à élire les représentants des travailleurs au sein de deux organes de concertation: le conseil d'entreprise (CE en abrégé) et le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT en abrégé). Ces deux organes, au même titre que la délégation syndicale, jouent un rôle central dans l'organisation de la participation des travailleurs dans l'économie belge.

Conseils d'entreprise

Le conseil d'entreprise (CE en abrégé) est un organe de consultation entre un employeur et ses travailleurs. Cet organe doit être institué dans toutes les entreprises du secteur privé qui occupent au moins cent travailleurs et réinstallé dans les entreprises qui occupent au moins - cinquante travailleurs. Il existe des dispositions particulières pour les entreprises qui ont un conseil d'entreprise mais qui occupent un nombre insuffisant de travailleurs.

Composition

Un conseil d'entreprises se compose de:

- représentants élus par les travailleurs de l'entreprise lors des élections sociales;
- représentants désignés par l'employeur parmi le personnel de direction. Leur nombre ne peut être supérieur à celui des représentants des travailleurs à la composition du conseil d'entreprise.

Fonctionnement

Le conseil d'entreprise est présidé par l'employeur ou par un de ses représentants. Le secrétariat est assuré par un membre de la délégation des travailleurs.

Compétences

Parmi les principales missions du conseil d'entreprise figurent:

- une mission active, qui consiste principalement à élaborer ou à modifier le règlement de travail en vigueur dans l'entreprise;
- une mission consultative, qui consiste à donner des avis et à formuler des suggestions quant au fonctionnement de l'entreprise;
- une mission de contrôle. Il s'agit de vérifier que les législations qui protègent les travailleurs sont bien respectées;
- une mission d'information. Le conseil d'entreprise doit recevoir toute une série d'informations relatives à la situation de l'entreprise (carnet de commandes, perspectives économiques, effectifs, ...). Ces informations doivent lui permettre de formuler des avis, des suggestions ou des objections.

Comité pour la Prévention et la Protection au Travail

Les comités pour la prévention et la protection au travail ont pour mission de prendre des initiatives afin d'améliorer le bien-être des travailleurs dans les entreprises. Ces comités doivent être institués dans toutes les entreprises qui occupent habituellement au moins cinquante travailleurs.

Composition

Le CPPT est un organe de concertation au niveau de l'entreprise, composé paritairement de représentants des travailleurs et de représentants de l'employeur. Le secrétariat du Comité est assuré par le conseiller en prévention.

Compétences

Le CPPT a pour mission, d'une manière générale, de contribuer activement à l'amélioration du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Il peut émettre des avis et formuler des propositions afin que la politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles soit le plus possible en accord avec les risques présents dans l'entreprise.

Sous certaines conditions et en application de la Directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs, le Comité assume également, lorsqu'il n'y a pas de CE, une série de compétences en matière d'information et de consultation.

Les élections sont organisées par unité technique d'exploitation et divisées en collèges électoraux. À condition qu'il y ait, dans l'unité d'exploitation, un nombre suffisant de travailleurs de la catégorie correspondante, des élections peuvent être organisées pour les ouvriers, les employés, les jeunes travailleurs et les cadres. Surtout dans les petites entreprises, il arrive que l'élection se tienne uniquement pour un collège commun (ouvriers et employés réunis). Selon les règles générales, ouvriers et employés doivent avoir un collège électoral commun dès lors que l'une des deux catégories ou les deux compte moins de 25 travailleurs. On constitue alors un seul bureau de vote pour les deux catégories ensemble. S'il y a des candidats à la fois pour les mandats ouvriers et pour les mandats employés, chaque votant reçoit deux bulletins de vote. Cela signifie donc, dans la pratique, que les ouvriers votent à la fois pour un candidat ouvrier et pour un candidat employé et vice et versa. Un CE et un CPPT sont prescrits par la loi à partir d'un nombre défini de travailleurs, ce nombre ayant été modifié au fil des ans en ce qui concerne le CE (voir infra). Actuellement, les unités d'exploitation occupant cinquante travailleurs ou plus sont tenues d'organiser des élections pour le CPPT. Pour le conseil d'entreprise, le seuil est fixé à cent travailleurs. Dans le secteur de la construction et dans le secteur du travail intérimaire, il n'y a pas d'élections sociales: (1) parce que les intérimaires ne sont pas pris en considération pour le seuil dans les agences d'intérim mais bien chez l'utilisateur; (2) dans le secteur de la construction, il y a un accord entre organisation des travailleurs et organisation des employeurs (dans les UTE qui atteignent le seuil requis, la procédure est entamée mais aucune liste de candidats n'est introduite). Excepté pour le collège des cadres, seuls peuvent participer aux élections des candidats proposés par les syndicats reconnus en Belgique, à savoir la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB), la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) et la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC). À ces listes peuvent s'ajouter, pour les élections des cadres uniquement pour les CE, une liste de la Confédération nationale des cadres (CNC) ou des listes dites individuelles ou 'listes maison'.

Le vote n'est pas obligatoire lors de ces élections. Les candidats (et les élus) bénéficient d'une certaine protection légale contre le licenciement. Le fait que de

telles dispositions particulières se soient révélées nécessaires démontre que les organes de concertation en question (CE et CPPT) et les élections sociales qui s'y rattachent n'étaient pas – et ne sont toujours pas – une évidence dans le système économique belge. Cela a toujours été un important facteur de conflit dans la reconnaissance du fait syndical et de la démocratie économique. Voilà pourquoi ces élections sociales constituent un moment phare pour les syndicats. Il s'agit de la légitimation de leur présence dans les entreprises. Leur reconnaissance s'en trouve confirmée.

2. Changements importants dans une perspective historique

Les premières élections pour le CE remontent, comme nous l'avons dit, à l'année 1950. Après cela, des élections pour le CE ont été organisées successivement en 1954, 1958, 1963, 1967, 1971, 1975, 1979, 1983, 1987, 1991, 1995, 2000, 2004 et 2008. Nous allons à présent évoquer quelques changements importants intervenus au cours de cette période de près de soixante ans d'élections sociales.

À l'origine, les entreprises qui entraient en ligne de compte pour un CE devaient organiser des élections sociales à partir de 200 travailleurs. En 1958, ce chiffre a été ramené à 150. En vertu de l'arrêté royal du 11 octobre 1978, le nombre de travailleurs requis pour mettre en place un CE a été ramené à cent. Le renouvellement de ces conseils d'entreprise intervient dès lors qu'une entreprise compte au moins cinquante travailleurs.

Les premières élections pour les Comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail se sont tenues en 1958 et à partir de cette année, elles ont à chaque fois coïncidé avec les élections pour le CE. En 2000, le Comité a changé de nom: le Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail (CSHE) est devenu le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT). Des élections sociales doivent être organisées pour ces CPPT à partir de cinquante travailleurs. De même, le renouvellement des mandats s'applique à partir de cinquante travailleurs.

Au début des élections sociales, des représentants étaient élus pour les ouvriers et les employés, aussi bien en ce qui concerne le CE que le CPPT. À partir de 1963, des représentants séparés pouvaient aussi être élus pour les jeunes travailleurs dès lors qu'une entreprise occupait au moins 25 jeunes âgés de 21 ans au plus. Les candidats qui se présentaient aux élections jeunes devaient quant à eux être âgés d'au moins 21 ans. En 1967, ce seuil d'éligibilité a été ramené à 18 ans. Un autre changement concernant ce collège des jeunes travailleurs est intervenu en 1991, lorsque l'âge maximal pour être considéré comme jeune travailleur a été relevé de 21 à 25 ans.

Une autre modification importante dans la composition des collèges électoraux a été apportée en 1987 avec la création d'un collège séparé pour les cadres pour l'élection au CE. Le nombre minimum de cadres que doit compter l'entreprise pour mettre en place un collège séparé pour les cadres est quinze, sachant que les

membres du personnel de direction qui sont repris dans le collège des cadres peuvent être pris en compte. Ces mêmes dirigeants, par contre, ne peuvent pas se présenter comme candidats à l'élection.

En ce qui concerne la composition de la délégation, il a été stipulé dans la loi qu'il fallait élire au minimum trois délégués effectifs et trois suppléants pour le personnel, et maximum cinq. En 1971, cette loi a été amendée et la limite minimale a été ramenée à deux, tandis que la limite maximale a été relevée à 25.

Encore un grand changement intervenu dans le processus des élections sociales concerne l'élargissement aux entreprises du secteur non-marchand, lesquelles se sont vues offrir la possibilité d'organiser elles aussi des élections sociales. C'est ainsi qu'à partir de 1975, le secteur de la santé, quelques services publics et l'enseignement sont venus s'ajouter, en tant qu'entreprises sans finalité économique, aux entreprises à finalité économique (secteurs marchands). Dans la pratique, toutefois, les élections sociales ne se mettent en place que très lentement dans le non-marchand. En outre, depuis les années nonante ces élections sociales étaient confrontées à la situation très particulière de l'enseignement en Flandre, où dans bien des cas, on ne procède pas toujours à l'organisation d'élections sociales en raison du fait qu'il existe des organes de concertation alternatifs. Le lokaal Onderhandelingscomité ou LOC (comité local de concertation) est un organe légal de concertation et de négociation qui a été institué en 1995 et qui est chargé des conditions de travail et des questions relatives au personnel au niveau de l'école. Il existe également des schoolraden (conseils scolaires) au sein desquels sont représentés le personnel, les parents, la communauté locale et le pouvoir organisateur. Pour d'autres considérations sur le rôle que jouent ces organes de participation dans l'enseignement en Flandre, voir De Cuyper et Van Gyes (2003).

Le dernier changement est appliqué récemment aux élections sociales de 2008. Un conseil d'entreprise doit être institué dans toutes les entreprises qui occupent habituellement en moyenne au moins cent travailleurs. Ces conseils sont renouvelés dans les entreprises qui occupent habituellement en moyenne au moins cinquante travailleurs. Leur mandat est exercé par les délégués du personnel élus au comité pour la prévention et la protection au travail. La Ministre de l'Emploi a décidé de prendre en considération de manière officielle et systématique à la banque de données les chiffres suivants de conseils renouvelés: le nombre d'entreprises concernées, le nombre de travailleurs concernés, le nombre de mandats à conférer et le nombre de sièges. Ceci concerne 457 entreprises et 40 205 travailleurs, 2009 mandats et 1 414 élus.¹

¹ Ceci, dans tous les cas, était déjà effectué auparavant par une série d'unités d'exploitation, de leur propre initiative. Par ailleurs, on ignore de quelle manière, précisément, ces cas étaient traités dans le passé lors de l'introduction des données.

3. Structuration de l'étude

Dans cette étude, nous faisons une analyse quantitative des élections sociales en Belgique. Nous disposons de données électroniques à partir des élections sociales de 1975. Dans la mesure où la présentation des résultats de toutes les élections sous forme de tableaux nuirait à la lisibilité du rapport, nous avons préféré sélectionner trois 'années clés', à savoir 1975, 1991 et 2008 (avec, à chaque fois, un intervalle de trois élections). Lorsqu'il s'agit d'aperçus généraux, nous avons également repris des figures montrant l'évolution sur l'entièreté de la période (1975-2008) et même, dans certaines situations, depuis le tout début des élections sociales (1954/1958).² L'analyse couvre donc, à certains moments, une période de près de 60 ans. Pour un aperçu complet des chiffres relatifs à toutes les années électorales, nous renvoyons à l'annexe électronique.

Habituellement, les résultats des élections sociales sont commentés en termes de gain et de perte pour les syndicats. Dans la présente analyse, l'accent est aussi mis sur la question de la démocratie: qui peut participer aux élections et de quelle manière?

Nous avons, à cet effet, subdivisé la problématique en une série de thématiques bien définies, réparties en cinq chapitres:

- chapitre 2: l'importance et le degré de dispersion du phénomène des élections sociales;
- chapitre 3: comment participe-t-on en tant que candidat à ces élections sociales et quelles en sont les conséquences pour la tenue ou l'annulation des élections;
- chapitre 4: l'affluence lors des élections sociales (le vote n'est pas obligatoire);
- chapitre 5: la répartition des sièges lors des élections sociales.

4. Analyse d'un fichier de données administratives

Les données qui sont commentées ici ont été recueillies par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) sur la base des fiches statistiques que 'l'entité juridique' doit envoyer avec les données par 'unité technique'. Pour une meilleure lisibilité, nous utiliserons dans la suite de cette étude les termes 'entreprises' ou 'unités techniques d'exploitation' (UTE en abrégé). Les fiches envoyées couvrent à chaque fois 99% des résultats attendus. Jusqu'aux élections de 2004, les entreprises devaient remplir la dite fiche statistique complètement après la tenue des élections. La fiche tient lieu de justification et de contrôle administratif. Cet instrument contient donc, d'une part, des informations visant à

² Les premières élections pour le CE remontent à l'année 1950, mais les résultats ne sont plus disponibles dans les archives du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Les chercheurs ont ainsi eu accès, via ces archives, aux résultats à partir de 1954 (CE) et 1958 (CPPT). Il y a bien une publication datant de 1985 (Dambre) qui commente les résultats des premières élections en 1950, mais ceci se limite à un échantillon de quelque 1 000 entreprises.

contrôler une série de règles légales (p.ex. pour quels groupes faut-il organiser des élections). Pour simplifier ce contrôle, depuis 2008, les différentes parties de cette fiche sont envoyées au SPF ETCS à trois moments différents (1-information de base; 2-renseignements préélectoraux; 3-renseignements électoraux). D'autre part, cette fiche contient des données visant à collecter les résultats généraux des élections. Lors de cette collecte des résultats généraux, l'accent est mis sur la question de savoir qui a gagné ou perdu en tant que syndicat, et si le phénomène des élections sociales est en augmentation ou en diminution dans les entreprises.

Dans la présente étude, nous voulons non seulement donner un aperçu historique des élections sociales, mais faire également, ici et là, une analyse sociologique plus précise de ces élections sociales. La question centrale que nous nous posons est dès lors: qui peut participer aux élections organisées et de quelle manière? En d'autres termes, il s'agit de savoir quelle est la force démocratique des élections sociales. Il faut cependant faire remarquer que nous sommes limités, dans notre analyse, par les possibilités que nous offre le fichier de données administratives. C'est ainsi que l'étude ne peut être exécutée que pour les caractéristiques de base que nous pouvons reconstituer à partir des différents fichiers:

- par catégorie professionnelle brute: ouvriers, employés, cadres, jeunes travailleurs (-25 ans);
- selon le sexe;
- géographiquement (ici par région): Flandre, Wallonie et Bruxelles;
- selon la taille des entreprises: <100 (CE)/<50 (CPPT), 100-199, 200-499, 500-999, 1 000+;
- selon le secteur:
 - industrie de la pierre;
 - (pétro)chimie;
 - métal de base;
 - industrie de transformation des métaux;
 - apparenté au métal;
 - secteur agroalimentaire;
 - textile;
 - papier et bois;
 - médias (graphiques);
 - transport;
 - distribution;
 - horeca (et loisirs);
 - secteur financier;
 - services aux entreprises et personnes privés (autres services);
 - commissions paritaires complémentaires (CP 100, CP 200, CP 218);
 - services aux collectivités;
 - enseignement;

- organisations sociales;³
- soins de santé;
- autres soins de santé (médico-pédagogique et maisons de soins).

L'avantage du recours à un fichier de données administratives est qu'il s'agit de données portant sur l'ensemble de la population des unités d'exploitation concernées. Les problèmes liés aux échantillons sont donc étrangers à notre étude.

Pour des commentaires méthodologiques portant spécifiquement sur les différents fichiers de données, nous renvoyons aux métadonnées des élections sociales. Ces métadonnées décrivent les caractéristiques des données, par exemple une description de l'étude en question (titre, lieu de production, résumé succinct, but de la collecte de données, ...) ou une description du fichier de données (quels groupes de variables et quelles variables spécifiques peut-on distinguer?). Ces métadonnées peuvent être obtenues auprès de la cellule organes de participation (Direction générale Relations individuelles du travail) du SPF ETCS. Cette cellule est aussi chargée, au sein de l'administration fédérale, de l'organisation des élections sociales.

Voici encore une indication préalable pour le lecteur: dans le texte, la forme masculine est utilisée pour une question de lisibilité. Il va de soi que la forme féminine est tout autant applicable.

³ Les organisations sociales, les soins de santé et les autres soins de santé sont regroupés, dans certains tableaux, sous l'appellation 'soins de santé en général' afin de permettre une meilleure comparaison d'une année à l'autre.

CHAPITRE 2

AMPLEUR ET DISPERSION

La première évolution qui est esquissée concerne l'ampleur des élections sociales: quelle est l'étendue du phénomène dans l'économie belge?

1. Chiffres de base concernant l'ampleur des élections sociales: nombre d'entreprises et nombre de travailleurs

Nous nous attachons également, dans ce cadre, aux éventuelles différences en termes d'ampleur en fonction du collège électoral, de la région, de la taille des entreprises ou du secteur.

1.1 Vue d'ensemble

Le tableau 2.1 et les graphiques 2.1 et 2.2 esquissent une image générale de l'ampleur des élections sociales, du nombre d'entreprises et de travailleurs impliqués, et de l'évolution de ces données au fil du temps.

En 2008, 3 844 unités d'exploitation ont dû organiser des élections pour le CE, 6 593 des élections pour le CPPT. Le nombre d'entreprises et d'électeurs est évidemment plus élevé pour les élections CPPT que pour les élections CE, le seuil légal pour la création de ces deux instances étant différent (50 contre 100).

Le nombre d'entreprises ne cesse de croître lors de chaque élection. Le nombre de travailleurs concernés par les élections sociales a, globalement, plus que doublé depuis le début des élections dans les années 50. Lors des élections de 2008, on a dénombré 1 398 299 travailleurs concernés par les élections pour le CE et 1 583 026 pour le CPPT.

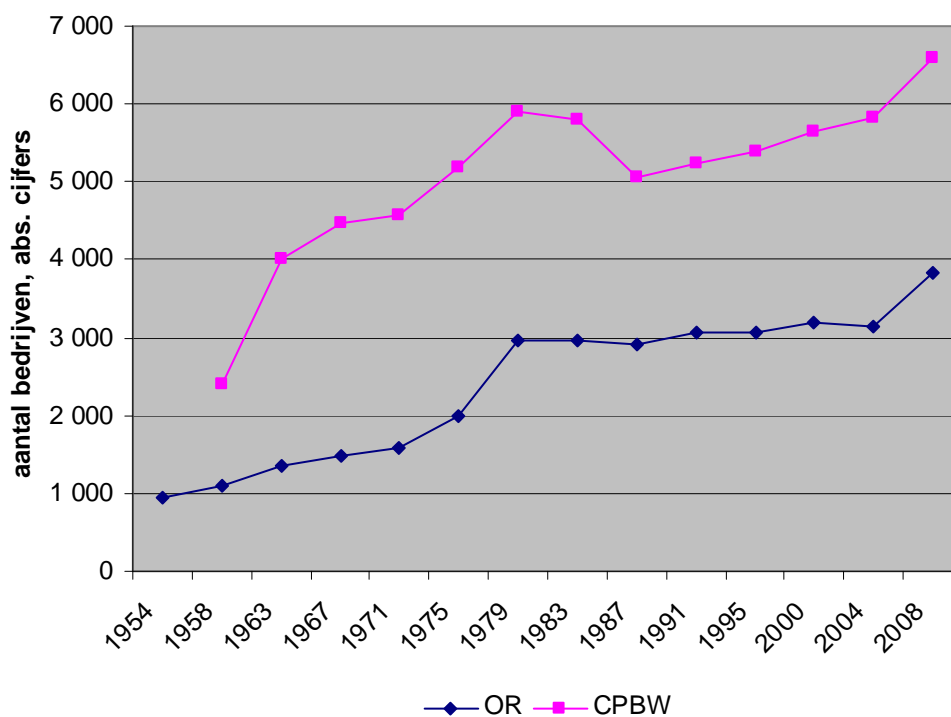
Tableau 2.1 Nombre d'entreprises qui doivent organiser des élections et leurs électeurs

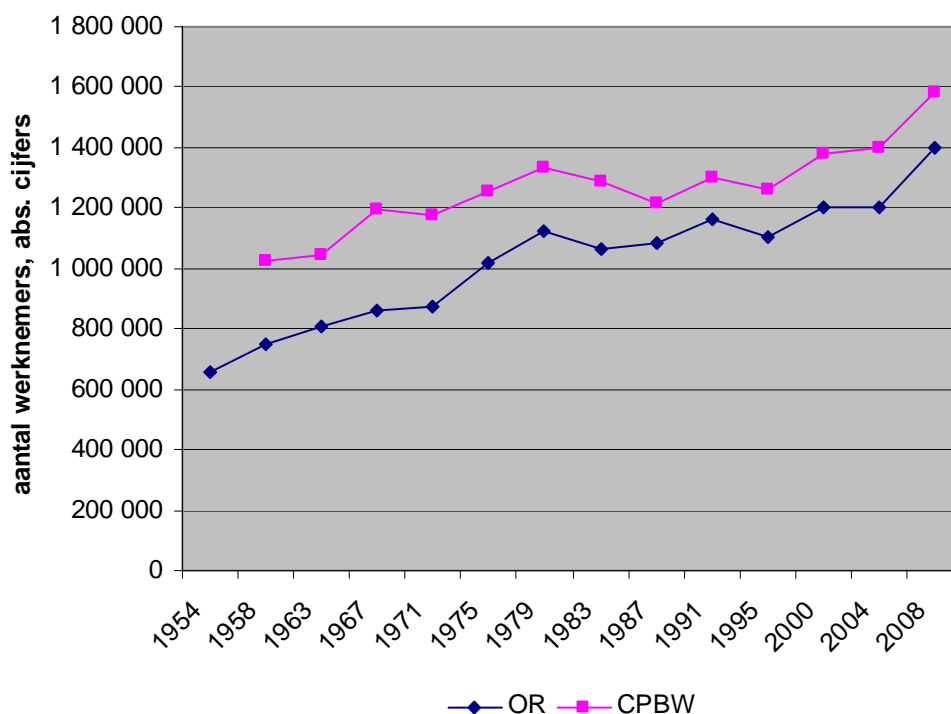
	CE 2008	CE 1991	CE 1975	CE 1954
Entreprises	3 844	3 057	1 995	955
Travailleurs	1 398 299	1 162 896	1 015 876	653 769
Electeurs inscrits	1 326 415	1 122 930	978 387	587 750
Indexe de croissance entreprises (1954=100)	402,5	320,1	208,9	100,0
Indexe de croissance électeurs (1954=100)	213,9	177,9	155,4	100,0
Taille moyenne des entreprises	356	380	509	685
	CPPT 2008	CPPT 1991	CPPT 1975	CPPT 1958
Entreprises	6 593	5 237	5 197	2 403
Travailleurs	1 583 026	1 300 653	1 255 030	1 021 946
Electeurs inscrits	1 509 082	1 251 863	1 199 887	918 747
Indexe de croissance entreprises(1958=100)	274,4	217,9	190,3	100,0
Indexe de croissance électeurs (1958=100)	154,9	127,3	122,8	100,0
Taille moyenne des entreprises	250	248	241	425

Le nombre d'électeurs inscrits est corrigé en fonction des doubles comptages.

Pour le calcul de la taille moyenne des entreprises, il n'est pas tenu compte des entreprises qui n'ont pas spécifié le nombre de travailleurs.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

**Graphique 2.1** Évolution du nombre des entreprises



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Graphique 2.2 Évolution du nombre de travailleurs

Une remarque importante concerne les chiffres relatifs au nombre d'électeurs inscrits. Nous observons que dans 32% des entreprises où les élections n'ont pas eu lieu (CE: 181 sur 566 entreprises sans élections; CPPT: 514 sur 1 593), ces données n'étaient pas complétées pour 2004. En 2008, il y a eu une sérieuse amélioration avec 11% pour le CE (123 sur 1 118) et 18% pour le CPPT (390 sur 2 184). Avant les élections de 2004, il était cependant exceptionnel que ces données soient manquantes pour les entreprises où les élections ne s'étaient pas tenues. Pour 2004 et 2008, ces constatations témoignent d'une sous-estimation du nombre d'électeurs. Le nombre d'électeurs inscrits est un paramètre qui est aussi utilisé pour calculer le taux de dispersion, ce qui signifie que celui-ci est également sous-estimé.

Ils travaillent notamment dans des entreprises qui, par le fait de conditions sectorielles (services publics, construction et travail intérimaire), organisent d'une autre manière la participation de leurs travailleurs ou qui, en raison du seuil d'emploi légal, ne doivent pas procéder à l'organisation d'élections sociales.

En ce qui concerne le nombre de travailleurs, il y a pour 2008 une sous-estimation des chiffres en raison du nombre élevé d'information non-complète ('misings') pour ces variables. Il s'agit respectivement de 78 entreprises dans le fichier CE, de 260 entreprises pour le CPPT. Il en résulte en tous cas que pour le CE, le nombre de travailleurs est vraisemblablement sous-estimé à raison de 10 à 20 000. Pour le CPPT, les chiffres sont encore plus élevés.

La taille moyenne des unités d'exploitation dans lesquelles des élections sociales doivent être organisées a globalement diminué depuis le début des élections

sociales. Ceci est avant tout lié au fait que le seuil pour la participation aux élections sociales a été abaissé au cours de la période 1954 - 1975. Bien que la loi de 1948 portant organisation de l'économie prévoyait déjà un CE à partir de cinquante travailleurs, dans la pratique, le seuil pour la mise en place d'un CE ou d'un CPPT n'a été abaissé que lentement. Après 1975, on constate que la taille moyenne des entreprises avec élections pour le CE diminue (le nombre de petites entreprises apparaissant en augmentation), alors que pour le CPPT, la taille moyenne des entreprises semble rester au même niveau.

1.2 Nombre par collège électoral

1.2.1 Nombre d'entreprises

Le tableau 2.2 donne un aperçu du nombre d'entreprises qui organisent des élections pour les différents types de collège électoral.

Tableau 2.2 Nombre d'entreprises qui organisent des élections, par collège électoral

Collège	CE 2008		CE 1991		CE 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes	896	23,3	1 331	43,5	874	43,8
Ouvriers	3 039	79,1	2 757	90,2	1 907	95,6
Employés	3 752	97,6	3 046	99,6	1 983	99,4
Cadres*	1 187	30,9	1 200	39,3	----	----

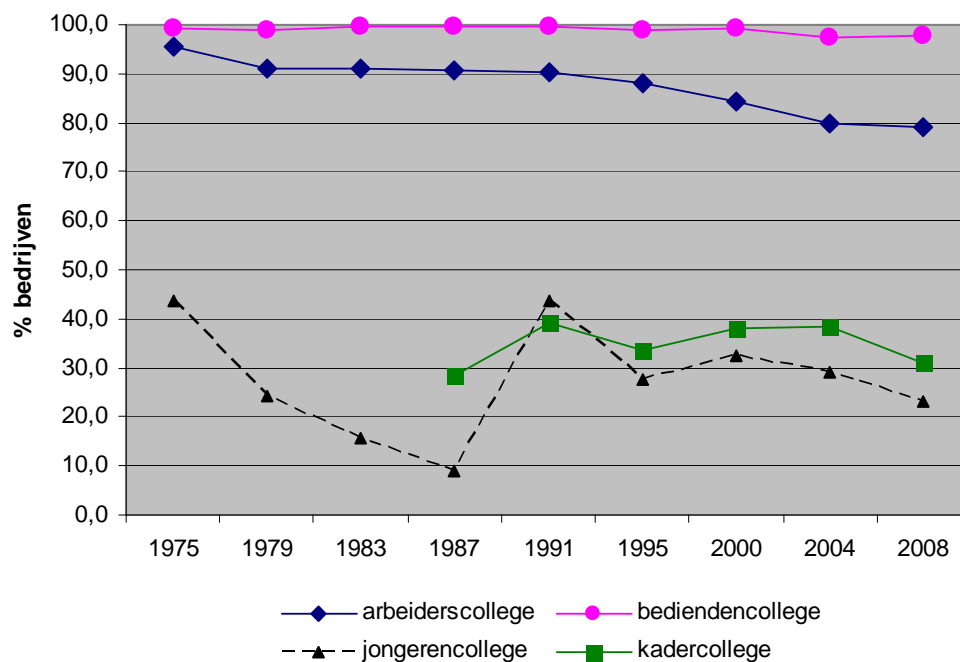
	CPPT 2008		CPPT 1991		CPPT 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes	999	15,2	1 476	28,2	1 140	21,9
Ouvriers	4 989	75,7	4 656	88,9	4 789	92,1
Employés	6 306	95,6	5 213	99,5	5 015	96,5

* Le collège des cadres a été créé en 1987.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Les élections pour le collège électoral des employés ne cessent d'augmenter en chiffres absolus et ont lieu dans presque toutes les UTE. Les élections pour le collège électoral des ouvriers augmentent encore en nombre, mais alors qu'en 1975 elles étaient organisées dans presque toutes les UTE, en 2008 ce n'est plus le cas que dans un peu plus de trois quarts des entreprises. Le nombre d'élections 'jeunes' est assez fluctuant. En 2008, le nombre d'entreprises potentielles organisant des élections 'jeunes' a diminué.

En ce qui concerne le nombre d'entreprises, l'évolution complète depuis 1975 donne une meilleure image de la situation (voir graphique 2.3).



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Graphique 2.3 Pourcentage d'entreprises qui doivent organiser des élections par collège électoral sur toutes les entreprises qui doivent organiser des élections

La stabilité du nombre d'entreprises organisant des élections pour le collège des employés saute directement aux yeux. Nous observons par ailleurs une tendance à la baisse pour le nombre d'entreprises organisant des élections pour le collège des ouvriers. Le nombre d'entreprises organisant des élections séparées pour les jeunes a diminué en 1975 et 1987, mais a grimpé subitement en 1991 pour ensuite diminuer à nouveau progressivement. Ce pic enregistré en 1991 peut s'expliquer par le relèvement de la limite d'âge pour les jeunes, de 21 à 25 ans. En pourcentage, le nombre d'UTE avec un collège de cadres distinct est assez fluctuant. En 2008, on a ainsi enregistré le pourcentage le plus faible - à une exception près - depuis la création du collège des cadres en 1987.

1.2.2 Nombre de travailleurs

Le tableau 2.3 reprend le nombre de travailleurs concernés par collège électoral.

Tableau 2.3 Nombre de travailleurs concernés, par collège électoral

Collège	CE 2008		CE 1991		CE 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	452 250	32,34	431 908	37,14	565 107	55,63
Employés	677 049	48,42	491 058	42,23	371 828	36,60
Jeunes	96 210	6,88	123 889	10,65	78 943	7,77
Cadres	172 790	12,36	116 041	9,98	----	----

	CPPT 2008		CPPT 1991		CPPT 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ouvriers	513 630	32,50	496 674	38,19	679 368	54,13
Employés	961 186	60,70	672 351	51,69	473 442	37,72
Jeunes	108 210	6,80	131 628	10,12	102 220	8,14

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

En ce qui concerne les catégories de travailleurs, on observe que le nombre d'ouvriers pouvant participer à des élections sociales a légèrement diminué si l'on compare avec 1975 et 1991, tandis que le nombre d'employés et surtout de cadres a fortement progressé (30% de cadres en plus en 2004 par rapport à 1995). Le nombre de jeunes, quant à lui, est fluctuant: le nombre a augmenté comparativement à 1975, mais il a diminué par rapport à 1991.

La part des ouvriers diminue dans l'ensemble des élections sociales: en 1975, les ouvriers représentaient plus de 50% de l'effectif, alors qu'en 2008, ils ne sont plus qu'un tiers. Plus de six travailleurs sur dix concernés par les élections sociales sont des employés ou des cadres. La part des jeunes fluctue dans l'entreprise et affiche, en 2008, une diminution par rapport à 1991 et 1975.

1.3 Répartition par région

Une autre subdivision permettant de mettre en lumière l'ampleur des élections sociales est la subdivision par région. Une fois encore, nous faisons une distinction en fonction du nombre d'entreprises et de travailleurs concernés.

1.3.1 Nombre d'entreprises

Le tableau 2.4 donne la répartition du nombre d'entreprises tenues d'organiser des élections sociales, ventilées par région et par collège électoral.

Tableau 2.4 Nombre d'entreprises qui organisent des élections, par région et collège électoral, CE, en %

Collège	CE 2008			CE 1991			CE 1975		
	FL	W	BR	FL	W	BR	FL	W	BR
Ouvriers	63,6	25,1	11,3	61,3	23,6	15,1	55,8	26,3	17,8
Employés	61,5	22,6	15,9	59,1	23,0	17,9	54,8	25,6	19,6
Jeunes	67,3	15,5	17,2	67,5	16,5	16,0	60,2	25,2	14,6
Cadres	56,8	20,1	23,1	58,8	23,5	17,6	----	----	----
Total	61,5	22,6	15,9	59,1	23,0	17,8	54,8	25,6	19,6

FL=Flandre, W=Wallonie, BR=Bruxelles.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

On observe d'emblée qu'une majorité d'élections se déroulent en Flandre. La part de la Flandre a augmenté au fil des ans. Les élections pour les collèges jeunes et cadres se distinguent dans le tableau général. La tenue d'élections pour jeunes travailleurs est encore plus élevée que la moyenne en Flandre, tandis que les élections pour cadres sont nettement plus fréquentes à Bruxelles. Dans cette dernière région, par contre, les élections pour ouvriers sont sous-représentées.

1.3.2 Nombre de travailleurs

Dans le tableau 2.5 sont repris à la fois le nombre et la proportion des travailleurs concernés par les élections sociales.

Tableau 2.5 Nombre de travailleurs concernés par région

Région	CE 2008		CE 1991		CE 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Flandre	794 127	56,79	601 633	52,20	515 444	50,74
Wallonie	256 777	18,36	228 406	19,82	276 232	27,19
Bruxelles	347 395	24,84	322 472	27,98	224 202	22,07
N	3 844	--	3 026	--	1 995	--

Région	CPPT 2008		CPPT 1991		CPPT 1975	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Flandre	933 383	58,96	713 575	55,32	664 779	52,97
Wallonie	301 505	19,05	271 971	21,09	338 276	26,95
Bruxelles	348 138	21,99	304 302	23,59	251 975	20,08
N	6 593	--	5 200	--	5 197	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

En nombre de travailleurs, chaque région affiche une progression en 2008 par rapport à 1991. Par rapport à 1975, c'est le cas uniquement en Flandre et à Bruxelles.

En Wallonie, le nombre de travailleurs était en effet plus élevé en 1975 qu'en 2008, tant pour le CE que pour le CPPT.

Des trois régions, c'est la Flandre qui enregistre la plus forte croissance, si bien que la part de cette région en nombre de travailleurs est en augmentation pour ce qui concerne les élections sociales.

On observe également une différence frappante entre Bruxelles et la Wallonie si l'on compare avec le nombre d'entreprises. En nombre d'entreprises, les deux régions affichent une diminution, tandis qu'en nombre de travailleurs, seule la Wallonie présente une baisse significative. Pour interpréter cette différence, il faut cependant garder à l'esprit que l'on ne prend pas ici comme base, pour le calcul, le domicile du travailleur participant aux élections sociales, mais bien le lieu d'implantation de l'UTE (l'adresse principale) où les élections sont organisées.

1.4 Selon la taille des entreprises

Si l'on considère la taille des entreprises, on observe peu de glissements au fil du temps. Pour le CE, il est frappant de constater que la part des entreprises de moins de cent travailleurs organisant des élections a plus que doublé depuis 1975. Il faut noter cependant que la part plus importante affichée en 2008 par la catégorie de taille inférieure s'explique en partie par la décision du ministre de reprendre dans le fichier CE, pour ce qui concerne les données générales et les résultats des élections, les entreprises qui ont un jour atteint cent travailleurs mais qui sont, par la suite, redescendues sous ce seuil et n'organisent donc plus que des élections CPPT. Pour le CPPT, précisément, cette catégorie d'entreprises de taille inférieure a diminué de 10%.

La part des entreprises de cent à deux cent travailleurs a augmenté tant pour le CE que pour le CPPT. Toutefois, il semble qu'il soit avant tout question, surtout pour le CPPT, d'un glissement au sein des deux groupes de petites entreprises, plutôt que d'une réelle progression des entreprises des plus petits groupes (la baisse parmi les <100 est plus importante que la hausse parmi les 100-199).

La catégorie de deux cent à cinq cent travailleurs a diminué d'un petit 10% en 2008 par rapport à 1975 pour le CE, tandis que pour le CPPT, cette catégorie commence par augmenter, pour redescendre à nouveau.

Quant aux entreprises les plus grandes, leur part reste plus ou moins constante.

Tableau 2.6 Nombre d'entreprises qui organisent des élections par taille d'entreprise, en %

CE	2008	1991	1975
<100	12,6	7,2	4,9
100-199	39,9	42,6	30,1
200-499	31,9	35,9	42,9
500-999	9,8	9,2	13,4
1 000+	5,7	5,2	8,8
N	3 768	3 057	1 995
CPPT	2008	1991	1975
<100	37,7	39,0	46,2
100-199	32,5	30,2	27,7
200-499	20,4	22,1	17,4
500-999	5,9	5,8	5,4
1 000+	3,4	2,9	3,3
N	6 333	5 237	5 197

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

1.5 Répartition par secteur

La dernière subdivision à laquelle nous avons procédé pour mieux cerner l'ampleur des élections sociales est la répartition par secteur (voir tableau 2.7). La plupart des secteurs industriels ont vu leur part relative diminuer par rapport à 1975, les plus fortes baisses étant enregistrées dans le textile, le métal (secteur de base et secteurs apparentés) et l'industrie de la pierre. Outre le secteur des soins et l'enseignement (par rapport à 1975), ceux qui ont vu leur part augmenter sont le groupe complémentaire (commissions paritaires 100, 200 et 218), les transports, les secteurs métalliques apparentés, la distribution et l'horeca.

Tableau 2.7 Nombre d'entreprises qui organisent des élections par taille d'entreprise, par secteur d'activité, en %

Secteur	CE 2008	CE 1991	CE 1975	CPPT 2008	CPPT 1991	CPPT 1975
Industrie de la pierre	3,20	2,98	6,12	4,02	2,90	5,31
(Petro)chimie	8,09	8,83	8,92	6,84	7,33	6,85
métal de base	0,94	1,11	2,01	0,56	0,69	0,87
Industrie de transformation des métaux	11,11	13,64	21,30	10,03	12,98	16,57
Apparenté au métal	4,53	3,79	3,01	5,08	4,70	5,00
Agroalimentaire	6,35	6,64	8,42	5,25	6,42	6,98
Textile	3,77	7,39	16,69	3,32	7,64	14,47
Papier et bois	2,76	3,53	4,81	2,32	3,51	5,50
Médias (graphiques)	1,43	1,60	2,31	1,21	1,95	2,46
Transport	5,44	3,24	0,80	5,52	3,15	1,77
Distribution	4,92	4,19	3,61	6,19	6,03	6,02
Horeca (et loisirs)	2,37	1,86	1,55	2,56	1,79	2,46
Secteur financier	2,16	3,86	4,01	1,88	3,97	4,12
Services	2,86	2,98	5,61	2,96	2,33	7,56
Auxiliaires	12,33	7,43		12,60	8,44	
Services aux collectivités	0,86	1,41	2,86	0,64	0,92	1,40
Enseignement	11,34	12,79	1,45	13,12	13,35	4,06
Secteur des soins de santé en général	15,56	12,73	6,52	15,90	11,90	8,58
- Organisations sociales*	1,66			1,73		
- Soins de santé	7,60	9,98	6,52	7,81	8,73	8,58
- Autres soins de santé	6,30	2,75		6,36	3,17	

* Étant donné que dans le secteur des soins, une subdivision ne peut être opérée qu'à partir de 1995, nous avons également ajouté à titre de comparaison la catégorie 'soins de santé en général'.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

2. Taux de dispersion des élections sociales (en général)

Dans quelle mesure le phénomène des élections sociales est-il répandu dans l'économie belge? Le taux de dispersion est un indicateur permettant de le mesurer. En voici un aperçu.

2.1 Remarque méthodologique

Une comparaison selon le type d'entité n'est pas possible dans la mesure où les statistiques générales ne sont pas comparables, une autre appellation étant utilisée (entité juridique ou établissement).

Les statistiques générales comptabilisent l'emploi dans l'enseignement (y compris l'enseignement subsidié) comme faisant partie du secteur public. Nous devons en tenir compte dans nos calculs.

Pour le nombre de salariés, les chiffres de l'ONSS pris en compte sont à chaque fois ceux de l'année précédente (p.ex. chiffres de l'année 2007 pour les élections sociales de 2008). C'est-à-dire, ce sont les derniers chiffres publiés avant que les élections sociales n'aient lieu.

Pour le calcul des taux de dispersion, nous utilisons le nombre d'électeurs inscrits comme indicateur de la participation aux élections sociales. Ces données n'ont pas toujours été complétées, notamment lorsque les élections n'ont pas eu lieu. Il en résulte que le nombre potentiel d'électeurs est sous-estimé de quelques pour cent, si bien que les taux de dispersion 1, 2 et 3 sont aussi quelque peu sous-estimés.

2.2 Nombre de travailleurs dans les entreprises qui doivent organiser les élections sociales selon la loi

Nous commençons par un aperçu général du nombre de travailleurs dans les entreprises qui doivent organiser des élections sociales selon la loi et comparons ceci à l'ensemble des salariés. Ce ratio est calculé de deux manières: d'une part, nous prenons en compte le secteur de l'enseignement et nous prenons comme total l'ensemble des salariés de Belgique (donc aussi le personnel des services publics); d'autre part, nous prenons comme total uniquement le nombre de salariés du secteur privé et nous ne prenons pas en considération les électeurs du secteur de l'enseignement. Dans le tableau, le premier ratio est appelé taux de dispersion A, le deuxième taux de dispersion B.

Si nous prenons comme point de référence le nombre total de salariés, nous voyons qu'en 2008, seuls 35% des travailleurs belges occupent un poste de travail dans une entreprise où des élections pour le CE doivent être organisées (tableau 2.8). Pour les élections CPPT, le pourcentage est d'environ 40%. Pour le Comité, ce taux de dispersion est resté stable depuis 1975 alors que pour le CE, il a encore légèrement augmenté (mis à part 2008 pour lequel le taux de dispersion par rapport à l'emploi privé est diminué). Il ressort en outre de ces données qu'une minorité seulement de salariés a la possibilité de participer aux élections sociales. Même si nous laissons de côté le secteur public, nous constatons que de grands groupes de travailleurs n'ont pas l'occasion de prendre part à ce système de démocratie économique. Pour les élections au CPPT, environ la moitié des travailleurs du secteur privé ont la possibilité de participer aux élections sociales, tandis que pour le CE, on atteint à peine un peu plus d'un tiers des travailleurs.

Tableau 2.8 Nombre de travailleurs dans les entreprises avec des élections sociales possibles par rapport à l'ensemble des salariés et par rapport à l'emploi privé

	CE 2008	CE 1991	CE 1975
Nombre total de salariés	3 740 946	3 147 753	3 018 887
Nombre total de salariés dans le secteur privé	2 656 308	2 200 981	2 295 050
Total des électeurs inscrits	1 326 415	1 122 930	978 387
Total des électeurs inscrits dans le secteur privé	1 225 271	1 032 698	964 906
Taux de dispersion A Électeurs inscr./tot. des salariés	35,5	35,7	32,4
Taux de dispersion B Électeurs inscr./tot. des salariés dans le secteur privé	36,1	46,9	42,0
	CPPT 2008	CPPT 1991	CPPT 1975
Total des électeurs inscrits	1 509 082	1 251 863	1 199 887
Électeurs inscrits dans le secteur privé	1 363 768	1 141 291	1 170 194
Taux de dispersion A Électeurs inscr./tot. des salariés	40,3	39,8	39,7
Taux de dispersion B Électeurs inscr./tot. des salariés du secteur privé	51,3	51,9	51,0

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Ce taux de dispersion⁴ présente en outre des différences significatives selon le secteur. Compte tenu de la problématique de la reconstitution des chiffres de l'emploi par secteur à travers le temps, nous nous limitons aux deux dernières élections (voir tableau 2.9). Les secteurs dans lesquels les élections sociales sont largement répandues en 2008 sont, entre autres, les services aux collectivités, le secteur métallique de base, les autres soins de santé, le secteur financier, la (péto)chimie et les soins de santé. Dans des secteurs comme les organisations sociales, l'horeca, les secteurs métalliques apparentés, les services, les transports et la distribution, en revanche, les élections sociales affichent une dispersion potentielle très faible. Dans les organisations sociales, l'horeca, les dérivés des métaux et les services, moins d'un travailleur sur trois était concerné par les élections sociales en 2008; en 2004, on en était même à moins d'un sur quatre. Sur ce plan, nous observons donc une très grande disparité entre les secteurs économiques en Belgique.

⁴ Vu la difficulté de subdiviser les collèges électoraux communs, dans la ventilation par secteur, nous avons utilisé le nombre de travailleurs comme indicateur pour le calcul du taux de dispersion; le nombre de jeunes travailleurs est réparti sur base de la proportion d'ouvriers et d'employés au sein de l'entreprise.

Tableau 2.9 Nombre de travailleurs dans les entreprises avec des élections sociales possibles par rapport à l'ensemble des salariés par secteur d'activité (privé), CPPT 2008 et 2004

Sector	CPBW 2008			CPBW 2004		
	Loontr.	Wns.	Spreiding	Loontr.	Wns.	Spreiding
Steenindustrie	21 957	16 133	73,48	24 138	17 325	71,77
(Petro)chemie	126 259	106 810	84,60	128 219	100 633	78,49
Basismetaal	26 413	26 534	100,46	27 513	26 375	95,86
Metaalverwerkend	217 729	165 783	76,14	226 107	164 639	72,81
Metaalaanverwant	75 827	20 580	27,14	73 760	18 272	24,77
Agro-voeding	108 968	61 868	56,78	109 833	59 310	54,00
Textiel	49 209	31 821	64,66	59 604	37 925	63,63
Papier en hout	41 290	21 270	51,51	43 591	22 798	52,30
(Grafische) media	15 245	8 456	55,47	14 933	7 835	52,47
Transport	139 623	68 734	49,23	127 765	53 642	41,98
Distributie	253 762	125 330	49,39	234 038	109 077	46,61
Horeca (en vrije tijd)	121 043	29 385	24,28	113 611	25 507	22,45
Financiële sector	109 561	97 073	88,60	116 403	105 869	90,95
Diensten	200 646	75 913	37,83	142 390	40 322	28,32
Aanvullend	508 235	230 141	45,28	466 910	210 995	45,19
Nutsbedrijven	35 110	36 081	102,77	32 987	32 613	98,87
Sociale organisaties	38 113	9 124	23,94	26 831	6 658	24,81
Gezondheidszorg	216 987	173 759	80,08	190 658	153 851	80,69
Overige zorgsector	108 798	105 155	96,65	107 631	83 556	77,63

Loontr.=loontrekkenden, wns.=werknemers, spreiding=potentiële spreidingsgraad.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA) et chiffres de l'emploi recalcul chiffres ONSS

2.3 Taux de dispersion effectif des élections sociales (possibilité de voter)

Dans ce qui suit, le taux de dispersion des élections sociales devait être construit. À cet effet, nous allons confronter le nombre d'électeurs ayant eu la possibilité d'aller voter, ce qui signifie que des élections ont été organisées pour leur collègue électoral dans leur unité d'exploitation, au nombre total de salariés. Comme dans le cas de la mesure précédente, nous calculons ce ratio en prenant en compte (ratio A) et en excluant (ratio B) le secteur de l'enseignement.

Le premier taux de dispersion se situe aux alentours de 30%, le second est de l'ordre de 40% (tableau 2.10). Ceci signifie donc que dans la pratique, 30% des salariés belges ont la possibilité de voter lors des élections sociales comme est définie dans la loi. Dans le secteur privé, on arrive à 40% des travailleurs. Depuis 1975, ces ratios sont restés plus ou moins stables. En nombres absolus, cela signifie néanmoins que lors des dernières élections (2008), il n'y a jamais eu autant de travailleurs ayant eu la possibilité de voter lors des élections sociales.

Tableau 2.10 Taux de dispersion effectif des élections sociales: travailleurs ayant la possibilité de voter (par rapport à l'ensemble des salariés et par rapport à l'emploi privé)

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Aantal loontrekkenden totaal	3 740 946	3 147 753	3 018 887
Aantal loontrekkenden private sector	2 656 308	2 200 981	2 295 050
Ingeschreven kiezers totaal	1 023 865	905 890	901 909
Ingeschreven kiezers private sector	984 283	865 562	892 935
Spreidingsgraad A			
Ingeschr. kiezers/tot. loontrekkenden	27,4	28,8	29,9
Spreidingsgraad B			
Ingeschr. kiezers/tot. private tewerkstelling	37,1	39,3	38,9
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Ingeschreven kiezers totaal	1 120 483	965 382	1 021 528
Ingeschreven kiezers private sector	1 074 731	923 341	1 009 842
Spreidingsgraad A			
Ingeschr. kiezers/tot. loontrekkenden	30,0	30,7	33,8
Spreidingsgraad B			
Ingeschr. kiezers/tot. private tewerkstelling	40,5	42,0	44,0

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

2.4 Taux de dispersion effectif des organes légaux de concertation contrôlé quant à la catégorie professionnelle

Sur la base des données fournies, on peut ensuite examiner combien de travailleurs en Belgique disposent, pour leur catégorie professionnelle, d'une représentation au sein d'un organe légal de concertation (CE ou CPPT). Nous commençons par calculer ce taux de couverture ou de dispersion pour l'ensemble des salariés (ratio A). En deuxième lieu, nous calculons ce ratio uniquement pour le secteur privé (ratio B). L'emploi et la représentation en sièges dans l'enseignement ne sont pas comptabilisés.

Si nous prenons le CPPT comme référence, nous constatons qu'un travailleur belge sur trois est représenté au sein d'un organe légal de concertation (au minimum le Comité). Si l'on considère l'emploi privé, moins de la moitié des travailleurs belges ont, dans leur entreprise ou organisation, un CE ou CPPT comme organe légal de concertation dans lequel ils sont représentés.

Ces ratios de représentation (voir tableau 2.11), tout comme les deux ratios examinés précédemment, restent relativement constants au fil des ans. En d'autres termes, malgré l'augmentation absolue nous constatons qu'il n'y a ni hausse ni baisse du taux de dispersion.

Tableau 2.11 Taux de dispersion effectif des élections sociales: travailleurs avec une représentation pour leur collègue électoral (par rapport à l'ensemble des salariés et par rapport à l'emploi privé)

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Aantal loontrekkenden totaal	3 740 946	3 147 753	3 018 887
Aantal loontrekkenden private sector	2 656 308	2 200 981	2 295 050
Ingeschreven kiezers totaal	1 208 537	1 033 931	943 082
Ingeschreven kiezers private sector	1 134 552	954 020	932 223
Spreidingsgraad A	32,3	32,8	31,2
Ingeschr. kiezers/tot. loontrekkenden			
Spreidingsgraad B	42,7	43,3	40,6
Ingeschr. kiezers/tot. private tewerkstelling			
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Ingeschreven kiezers totaal	1 366 568	1 139 022	1 123 705
Ingeschreven kiezers private sector	1 245 387	1 041 420	1 100 238
Spreidingsgraad A	36,5	36,2	37,2
Ingeschr. kiezers/tot. loontrekkenden			
Spreidingsgraad B	46,9	47,3	47,9
Ingeschr. kiezers/tot. private tewerkstelling			

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

3. Taux de dispersion effectif des organes légal de concertation selon la commission paritaire

L'ONSS publie, depuis un certain nombre d'années, des statistiques d'emploi par commission paritaire. Nous pouvons donc calculer, pour les élections de 2008 et 2004, ce taux de dispersion par commission paritaire. Pour faire cette comparaison, nous utilisons les chiffres pour le Comité (plus grand groupe) et les données de l'ONSS de 2003 et 2007 (les plus comparables avec le fichier ES en fonction des périodes).

Intéressons-nous à présent au nombre de travailleurs qui, dans chaque commission paritaire, sont représentés dans leur entreprise, pour leur catégorie professionnelle (ouvriers ou employés), au minimum au sein du CPPT (voir tableau 2.12).

Cette comparaison, nécessite quelques explications quant à la méthodologie.

Vu la difficulté de subdiviser les collèges électoraux communs, dans la ventilation par commission paritaire, nous avons pris le nombre de travailleurs comme indicateur pour le calcul du taux de dispersion, et non le nombre d'électeurs inscrits, comme nous l'avons fait pour les autres taux de dispersion.

Pour cette comparaison, nous avons réparti le nombre de jeunes occupés entre le groupe des ouvriers et le groupe des employés au prorata de la répartition ouvriers/employés dans une entreprise. Exemple: une entreprise compte vingt jeunes travailleurs et son effectif comprend 20% d'ouvriers et 80% d'employés; nous avons dès lors compté quatre jeunes dans le groupe ouvriers et seize dans le groupe employés.

Nous observons d'emblée une série d'anomalies. Une comparaison exacte entre les chiffres de l'ONSS et le fichier de données ES n'est donc pas possible. Pour l'ONSS, il s'agit des données du deuxième trimestre de 2003 et 2007. Pour les élections sociales, il s'agit des travailleurs occupés le jour de l'affichage de l'avis annonçant la date des élections. Ce jour, appelé jour X dans la procédure électorale, se situait entre le 5 et le 18 février en 2008, et entre le 6 et le 19 février en 2004. Le fichier ES comptabilise en théorie les postes de travail, ce qui signifie qu'une personne occupant deux postes est comptabilisée deux fois; le fichier ONSS comptabilise les travailleurs occupés, ce qui veut dire que lorsqu'un travailleur occupe deux postes de travail, il est tenu compte uniquement du poste le plus important.

Outre dans certaines petites commissions paritaires, les incompatibilités que l'on peut identifier (c.-à-d. un ratio supérieur à 100%) se retrouvent principalement dans les commissions paritaires du secteur des services, qui comptent des grandes entreprises (grands magasins, banques, gaz & électricité).

De plus, dans la comparaison, il ne faut pas perdre de vue que les intérimaires, n'étant pas repris dans le fichier ES, ne sont donc pas pris en compte dans le fichier ES, et que le secteur de la construction est aussi absent (suite à l'accord sur la non présentation des listes de candidats).

Ensuite, les données de l'enseignement n'ont pas été retenues dans le fichier ES dans la mesure où elles ne sont pas comparables avec les chiffres du fichier ONSS concernant ce secteur. Il apparaît en outre qu'une série d'entreprises, dans le fichier des élections sociales, utilisent d'anciens numéros de CP qui, depuis, ont disparu. Pour la plupart, il s'agit d'exceptions peu significatives. Ce n'est pas le cas pour le secteur de la santé, où de nombreuses organisations utilisent encore le code 502. Ce code 502 était l'ancienne description pour un ensemble d'organisations non marchandes qui prenaient part aux élections sociales. Aujourd'hui, elles relèvent des nouvelles commissions paritaires 330, 331 et 332, mais aussi 305, 318, 319 et 327. Dans le tableau, on les retrouve sous le 'secteur blanc'.

En ce qui concerne le taux de dispersion, nous voyons d'emblée que la construction et le secteur du travail intérimaire présentent un chiffre faible en raison des situations évoquées. Des taux très bas sont également relevés dans une série de petites commissions paritaires, mais aussi dans des secteurs un peu plus importants comme les coiffeurs (env. 15 000 travailleurs), l'horticulture (env. 20 000 travailleurs), le commerce de détail indépendant (env. 85 000 travailleurs) et la sylviculture (env. 160 000 travailleurs). Les secteurs qui affichent les taux de

dispersion les plus élevés sont clairement ceux qui sont dominés par de grandes entreprises. Mais il est aussi frappant de constater que le 'secteur blanc' s'en sort assez bien, à l'exception du secteur socioculturel qui présente une faible dispersion.

Tableau 2.12 Taux de dispersion effectif par commission paritaire, CPPT, 2008-2004

Commission paritaire	SV 2008	Ratio in %	SV 2004	Ratio in %
<i>Steenindustrie</i>				
102 groefbedrijf	2 230	65,04	2364	65,78
106 cementbedrijf	5 397	73,08	5 157	69,58
113 ceramiekbedrijf	1 125	81,63	1 235	75,95
114 steenbakkerij	1 075	87,41	989	81,07
115 glasbedrijf	5 589	80,11	6 958	84,75
124 bouwbedrijf	1 825	1,13	1 675	1,13
203 bedienden uit de hardsteengroeven	149	79,01	138	71,50
204 porfiergroeven	48	85,20	173	320,37
324 diamantnijverheid en -handel	0	0,00	111	6,34
<i>(Petro)chemie</i>				
116 scheikundige nijverheid	37 445	80,48	38 019	76,70
117 petroleumnijverheid en -handel	915	75,39	1 173	93,32
127 handel in brandstoffen	0	0	90	5,58
207 scheikundige nijverheid	57 877	80,62	52 452	74,01
211 petroleumnijverheid en -handel	5 164	100,11	4 551	92,84
<i>Basismetaal</i>				
104 ijzernijverheid	12 421	97,95	12 866	96,48
105 non-ferro metalen	5 069	97,14	5 183	93,10
210 ijzernijverheid	5 956	106,24	5 375	94,70
224 non-ferro metalen	3 048	104,80	2 735	93,22
<i>Metaalverwerkend</i>				
111 metaal-, machine- en elektrische bouw	106 053	70,85	109 106	69,47
209 metaalfabrikatennijverheid	51 828	76,18	49 485	71,67
<i>Metaalaanverwanten</i>				
112 garagebedrijf	4 615	16,64	4 648	16,63
149 sectors die aan de metaal- machine- of elektrische bouw verwant zijn	14 429	30,01	12 233	26,71
<i>Agro-voeding</i>				
118 voedingsnijverheid	37 485	63,07	35 903	59,64
132 ondernemingen van technische land- en tuinbouwwerken	59	4,82	0	0,00
133 tabaksbedrijf	1 076	88,63	1 170	78,79
143 zeevisserij	236	48,10	270	28,10
144 landbouw	225	9,71	228	10,69
145 tuinbouw	1 049	5,21	892	4,51
220 bedienden uit de voedingsnijverheid	17 636	73,25	17 286	72,27

Tableau 2.12 Taux de dispersion effectif par commission paritaire, CPPT, 2008-2004. Suite

Commission paritaire	SV 2008	Ratio in %	SV 2004	Ratio in %
<i>Textiel</i>				
109 kleding- en confectiebedrijf	3 468	32,12	3 881	30,64
110 textielverzorging	2 924	39,76	2 998	40,09
120 textielnijverheid en breiwerk	19 547	81,60	24 607	79,20
128 huiden- en lederbedrijf en vervangingsproducten	476	36,34	545	34,26
214 bedienden textielnijverheid en breiwerk	3 432	60,25	3 564	53,27
<i>Papier en hout</i>				
125 houtnijverheid	544	13,06	598	14,55
126 stoffering en houtbewerking	7 139	37,54	8 240	40,16
129 voortbrenging van papierpap, papier en karton	3 022	99,08	3 379	92,91
136 papier- en kartonbewerking	5 252	72,57	5 886	76,41
142 terugwinning grondstoffen	776	20,04	703	20,51
221 papiernijverheid	1 231	91,94	1 458	93,70
222 papier- en kartonbewerking	1 610	61,66	1 763	66,76
<i>(Grafische) media</i>				
130 drukkerij-, grafische kunst- en dagbladbedrijf	5 726	47,78	6 567	48,62
227 audiovisuele sector	1 650	50,59	1 053	73,79
<i>Transport</i>				
139 binnenscheepvaart	411	47,30	345	43,51
140 vervoer en de logistiek	27 971	36,28	22 988	31,78
226 bedienden internationale handel, vervoer en logistiek	28 197	67,17	20 363	55,13
301 havenbedrijf	88	0,77	187	1,91
315 handelsluchtvaart	6 299	77,01	6 271	79,49
<i>Distributie</i>				
119 handel in voedingswaren	11 818	34,24	10 745	31,60
201 zelfstandige kleinhandel	2 744	3,24	1 903	2,44
202 kleinhandel in voedingswaren	42 921	84,72	39 676	84,01
311 grote kleinhandelszaken	40 984	103,43	28 847	95,67
312 warenhuizen	14 608	101,45	18 462	110,76
313 apotheken en tarificatiediensten	4 009	33,90	3 359	29,37
314 kappersbedrijf en schoonheidszorgen	570	3,74	0	0,00
321 groothandelaars-verdelers in geneesmiddelen	2 348	83,38	2 374	77,53
<i>Horeca en vrije tijd*</i>				
217 casinobedienden	695	98,27	476	104,16
223 beheer van gebouwen, vastgoedmakelaars en dienstboden	0	0,00	8	0,74
302 hotelbedrijf	22 809	20,16	21 268	20,06
303 filmbedrijf	506	23,30	1 213	51,86
304 vermakelijkheidsbedrijf	1 871	48,33	1 069	28,89

Tableau 2.12 Taux de dispersion effectif par commission paritaire, CPPT, 2008-2004. Suite

Commission paritaire	SV 2008	Ratio in %	SV 2004	Ratio in %
<i>Financiële sector</i>				
306 verzekeringswezen	15 964	64,57	24 417	95,09
307 makelarij en verzekeringsagentschappen	2 053	18,93	2 578	24,60
308 maatsch. voor hypothecaire leningen, sparen en kapitalisatie	3 991	91,94	3 499	93,66
309 beursvennootschappen	524	45,17	402	30,20
310 banken	65 910	100,64	71 118	100,58
325 openbare kredietinstellingen	2 903	96,64	3 056	68,40
<i>Diensten*</i>				
121 schoonmaak- en ontsmettings-ondernemingen	20 541	54,74	12 906	36,20
216 notarisbedienden	0	0,00	0	0,00
219 erkende controleorganismen	2 544	157,33	1 811	127,36
317 bewakings- en/of toezichtsdiensten	1 025	8,06	1 495	12,93
322 uitzendarbeid	20 566	14,45	260	0,29
<i>Aanvullend*</i>				
100 aanvullend commission voor de werklieden	5 790	18,95	5 632	16,69
200 aanvullend commission voor de bedienden	29 385	35,34	30 884	40,81
218 aanvullend nationaal commission voor de bedienden	149 393	37,87	147 225	41,18
<i>Witte sector</i>				
329 socio-culturele sector	7 924	20,79	5 380	20,05
305 gezondheidsdiensten	167 808	77,34	148 234	77,75
318 diensten gezins- en bejaardenhulp	34 942	147,24	25 849	75,36
319 opvoedings- en huisvestingsinrichtingen en -diensten	36 060	68,78	29 367	65,89
327 beschutte en sociale werkplaatsen	30 623	93,83	25 125	87,36
<i>Nutsbedrijven</i>				
326 gas- en elektriciteitsbedrijf	16 820	106,89	15 470	101,16
328 stads- en streekvervoer	19 254	99,38	17 137	96,85

* Dans le tableau, la CP 304 comprend aussi, pour les élections sociales de 2008, la CP 333 (attractions touristiques). La CP 219 comprend aussi, pour les ES 2008, la nouvelle CP 334 (loteries publiques) et la CP 336 (professions libérales). La CP 200 comprend aussi, pour les ES 2008, la nouvelle CP 336 (organisations sociales). La CP 305 comprend aussi, pour les ES 2008, les nouvelles CP 330, 331 et 332; pour les ES 2004, elle comprend aussi l'ancien code 502. La CP 120 comprend aussi, pour les deux années, la CP 122 (lin).

Dif. pot. in % = verschil met potentiële spreidingsgraad in % (effectief/potentieel * 100%).

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA) et ONSS pour les données d'emploi par commission paritaire (voir www.steunpuntwse.be)

4. Mandats

Lors des élections sociales de 2008 en Belgique, il y avait au total environ 62 000 mandats à distribuer, soit grosso modo 26 000 pour le CE et 36 000 pour le CPPT. La législation prévoit en outre la possibilité d'élire un suppléant pour chaque mandat effectif. Ces suppléants ne sont cependant pas pris en considération,

parce que les données n'en contiennent pas d'information. Dans cette section, nous examinerons le nombre de mandats par collège électoral et par secteur. Nous nous pencherons aussi sur la situation de la répartition des mandats par unité technique d'exploitation et entre les collèges électoraux.

4.1 Mandats par collège électoral

Le nombre de mandats a augmenté, sur la période 1975-2008, de 89% pour le CE et de 26% pour le CPPT. À titre de comparaison, l'emploi a progressé de 38% (voir tableau 2.15), ce qui signifie que, pour ce qui concerne le CE, les travailleurs peuvent assumer plus de mandats et voient donc leur représentation augmenter. Pour le CPPT, par contre, l'augmentation du nombre de mandats est inférieure à la croissance de l'emploi, si bien que la représentation des travailleurs a quelque peu diminué.

Si nous ventilons par collège électoral, le nombre relatif de mandats ouvriers diminue, tandis que le nombre de mandats employés ne cesse d'augmenter, en valeur absolue comme en chiffre relatifs.

Le collège des cadres augmente de façon spectaculaire, avec une hausse de 79% en nombres absolus et de 39% en part relative. Le collège des jeunes travailleurs se caractérise par de fortes fluctuations. Cette catégorie a enregistré un pic en 1991, dû notamment à la modification de loi qui, cette année-là, a relevé la limite d'âge à 25 ans (Op den Kamp & Van Gyes, 2006). En 2008, le nombre de mandats à la disposition des jeunes était toutefois en baisse par rapport à 1975, avec seulement 3 (CPPT) à 4% (CE) des mandats disponibles réservés aux jeunes travailleurs.

Le nombre de mandats pour cadres affiche une augmentation constante. En 2008, le rapport entre les mandats ouvriers et les mandats cadres était de un pour quatre, alors qu'en 1987, il était de l'ordre de un pour sept (Op den Kamp & Van Gyes, 2006). Ce glissement n'est sans doute pas très visible dans la mesure où le nombre de mandats ouvriers n'a que très peu diminué en chiffres absolus. D'autres groupes, en particulier les cadres, ont par contre enregistré une nette croissance du nombre de mandats.

Tableau 2.13 Nombre de mandats, répartition entre collèges électoraux, chiffres absolus et relatifs, croissance depuis 1975

	OR 2008	OR 1991	OR 1975	Groei 1975-2008*
<i>Absolute aantallen</i>				
Totaal	25 730	21 300	13 609	189
Arbeiders	9 246	8 433	7 597	122
Bedienden	13 126	9 558	4 983	263
Jongeren	1 037	1 546	1 029	101
Kaderleden	2 321	1 763		179
<i>Percentage</i>				
Arbeiders	35,93	39,59	55,82	64
Bedienden	51,01	44,87	36,62	139
Jongeren	4,03	7,26	7,56	53
Kaderleden	9,02	8,28		139
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975	Groei 1975-2008*
<i>Absolute aantallen</i>				
Totaal	35 621	29 180	28 337	126
Arbeiders	12 987	12 170	15 050	86
Bedienden	21 503	15 332	11 999	179
Jongeren	1 131	1 678	1 288	88
Kaderleden				
<i>Percentage</i>				
Arbeiders	36,46	41,71	53,11	69
Bedienden	60,37	52,54	42,34	143
Jongeren	3,18	5,75	4,55	70
Kaderleden				

* Pour le calcul du taux de croissance, 1975=100; 1987=100 pour les cadres (1 299 soit 6,5% de mandats cadres en 1987).

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

4.2 Répartition par secteur

Dans le tableau 2.14 est reprise la part en pour cent des secteurs dans le nombre de mandats pour le CE en 2008. Cette même répartition est opérée par collège électoral (les jeunes n'étant pas pris en considération). En ce qui concerne les taux de croissance, l'année 1975 vaut 100. La croissance absolue indique dans quelle mesure le nombre de mandats a augmenté en 2008 par rapport à 1975. La croissance relative d'un secteur indique dans quelle mesure la part du secteur a évolué (en pour cent) par rapport aux autres secteurs entre 1975 et 2008.

Tableau 2.14 Évolution du nombre de mandats CE par secteur, taux de croissance 1979-2008

Sector	% van mandaten OR 2008				Groeivoet 1979-2008				Groeivoet 1987-2008			
	Totaal	Arbeider	Bediende	Kader	Totaal		Arbeider		Bediende		Kader	
					Abs.	Relatief	Abs.	Relatief	Abs.	Relatief	Abs.	Relatief
Steenindustrie	2,65	4,95	1,23	1,94	78	58	72	72	78	55	122	68
(Petro)chemie	8,38	8,79	6,93	17,23	136	102	98	98	125	88	179	100
Basismetaal	1,15	1,97	0,57	1,16	75	56	61	61	95	67	129	72
Metaalverwerkend	10,94	17,83	6,02	10,77	85	64	75	75	85	60	131	73
Metaalaanverwant	4,09	4,61	4,00	2,80	167	125	142	142	164	116	181	101
Agro-voeding	5,82	10,03	3,27	4,70	110	83	106	106	100	71	151	85
Textiel	3,30	6,54	1,57	1,08	41	31	41	41	52	37	132	74
Papier en hout	2,41	4,76	1,14	0,73	82	62	82	82	84	59	106	59
(Grafische) media	1,29	1,84	1,07	0,69	95	71	74	74	122	86	107	60
Transport	5,13	6,53	4,44	3,15	336	252	347	348	278	196	348	195
Distributie	5,76	2,42	7,29	5,26	156	117	93	93	154	109	200	112
Horeca (en vrije tijd)	2,27	3,13	1,67	1,29	279	210	251	252	264	186	273	153
Financiële sector	2,97	0,31	3,75	9,52	78	59	32	32	58	41	109	61
Diensten	3,04	5,85	1,23	0,73	112	84	152	152	54	38	142	79
Aanvullend	12,47	2,28	17,65	24,77	373	281	281	282	301	212	301	168
Nutsbedrijven	1,43	1,01	1,56	2,24	88	66	186	186	56	40	163	91
Onderwijs	10,43	4,54	16,62	2,71	155	116	156	156	149	105	137	77
Zorgsector algemeen	16,48	12,60	19,99	9,22	239	180	234	234	216	152	235	132

L'année 1979 comporte déjà plus d'informations concernant les différents secteurs, raison pour laquelle elle est prise comme référence (1979=100).

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

La part globale des secteurs industriels pour le CE en 2008 avoisine les 40%. Les principaux secteurs en nombre de mandats sont les soins de santé, le secteur complémentaire, le secteur de transformation des métaux, l'enseignement et la pétrochimie.

Huit secteurs ont vu, comparativement à 1979, leur nombre de mandats diminuer de 5 à près de 60% avec, comme principal perdant, le secteur du textile et de l'habillement (59%), suivi par le secteur métallique de base (25%), le secteur financier et l'industrie de la pierre (22%), le bois et le papier (18%), le secteur de transformation des métaux (15%), les services aux collectivités (12%) et enfin les médias (graphiques) (5%).

Dix secteurs ont vu leurs mandats augmenter de plus 10%. Parmi ceux-ci, certains ont même vu leurs mandats doubler voire, pratiquement, quadrupler: secteur complémentaire (+273%), transports (+236%), horeca (+179%) et secteur des soins de santé (+139%).

En part relative, seule la (péto)chimie reste plus ou moins constante. La croissance se situe principalement dans les secteurs de services, aussi bien commerciaux que non-marchands. Les secteurs industriels se caractérisent par une diminution relative.

Pour la plupart des secteurs, la croissance relative des mandats est moins importante que la croissance absolue (on a même, dans certains cas, une croissance absolue et une baisse relative). Autrement dit, il se peut que le nombre de mandats ait augmenté mais que la part soit devenue moins importante en raison du fait que l'ensemble des mandats à distribuer a augmenté plus en termes relatifs.

Dans la plupart des secteurs industriels, le nombre de mandats ouvriers a diminué, ce qui n'est généralement pas le cas dans les secteurs de services (commerciaux et non-marchands). Le secteur de la transformation des métaux prend à son compte près de 20% de ces mandats et arrive ainsi en tête.

Du côté des mandats employés, le nombre de secteurs en baisse (8) et en hausse (9) est plus ou moins équivalent. Les principaux perdants pour les mandats employés sont le textile (48%), les services (46%), le secteur financier (42%) et les secteurs de la pierre (22%). À l'inverse, ceux qui augmentent le plus sont les secteurs complémentaires (+201%), les transports (+178%), l'horeca (+164%) et le secteur des soins de santé (+116%).

Du côté des cadres, cinq secteurs se distinguent par leur concentration élevée de mandats cadres: le secteur complémentaire, la pétrochimie, le secteur de la transformation des métaux, le secteur financier et les soins de santé. Le secteur des services commerciaux est le principal terrain d'action de ces mandats cadres. Les cadres se caractérisent par des taux de croissance élevés en termes absolus, pour tous les secteurs. Il est cependant à noter qu'en part relative, les mandats cadres n'ont augmenté que pour les transports, le secteur complémentaire, l'horeca, les soins de santé et la distribution.

5. Conclusion

- Les élections sociales définies par le législateur belge concernent plus d'un million de travailleurs et 3 800 (CE) à 6 500 (CPPT) unités techniques d'exploitation.
- Il reste malgré tout une majorité de travailleurs belges qui n'ont pas la possibilité de participer aux élections sociales comme définies par le législateur. Ils travaillent notamment dans des entreprises qui, par le fait de conditions sectorielles (services publics, construction et travail intérimaire), organisent d'une autre manière la participation de leurs travailleurs ou qui, en raison du seuil d'emploi légal, ne doivent pas procéder à l'organisation d'élections sociales.
- Le phénomène des élections sociales n'a cessé de gagner en importance.
- Le taux de dispersion, quant à lui, reste plus ou moins stable.
- Ce taux de dispersion, considéré en fonction de la commission paritaire et du secteur, est avant tout déterminé par le fait que le secteur est dominé ou non par les PME (cf. le seuil d'emploi légal).
- L'organisation des élections sociales suit, au fil des ans, les évolutions économiques. Le phénomène des élections sociales est aujourd'hui plus important en Flandre; le groupe des ouvriers perd en importance d'une élection à l'autre. On observe un phénomène de 'PMEisation', les unités techniques d'exploitation devenant, en moyenne, un peu plus petites.
- Lors des élections sociales en Belgique, il y a au total environ 62 000 mandats à distribuer, soit grosso modo 26 000 pour le CE et 36 000 pour le CPPT. Le nombre de mandats a augmenté, sur la période 1975-2008, de 89% pour le CE et de 26% pour le CPPT. À titre de comparaison, l'emploi a progressé de 38%. La création séparée de mandats cadres et de collèges cadres est l'un des facteurs qui expliquent la forte augmentation pour le CE.
- Les principaux secteurs en nombre de mandats sont les soins de santé, le secteur complémentaire, le secteur de transformation des métaux, l'enseignement et la pétrochimie.
- Si l'on ventile par collège électoral, le nombre relatif de mandats ouvriers diminue, tandis que le nombre de mandats cadres augmente constamment. Du côté des cadres, cinq secteurs se distinguent par leur concentration élevée de mandats cadres: le secteur complémentaire, la pétrochimie, le secteur de la transformation des métaux, le secteur financier et les soins de santé.

CHAPITRE 3

LES CANDIDATS

Dans ce chapitre il est question de candidats **présentés lors des élections sociales organisées légalement**. On ne parle pas seulement du nombre de personnes qui posent leur candidature, mais aussi de la problématique du manque de candidats: à savoir que l'on ne trouve pas partout des candidats. Ce manque de candidats peut survenir de deux manières:

- une entreprise ou collège électoral sans candidats: il n'y a pas du tout de candidats, si bien que l'élection pour le collège en question ou pour l'entreprise dans son ensemble est annulée (cf. point 2);
- il y a suffisamment de candidats pour que les élections aient lieu, mais les listes de candidats ne sont pas toujours entièrement complétées. Nous examinons ce phénomène en calculant les 'degrés de complétude' des listes de candidats (cf. point 3);
- une entreprise ou collège électoral avec élections annulées: il y a bien des candidats (en suffisance), mais ils appartiennent à une seule et même liste, de sorte qu'il n'y a pas de lutte électorale possible. En conséquence, des mandats sont attribués et on parle des élections annulées (cf. point 4).

Avant que nous analysions ce manque de candidats selon ces trois formes, on donne un aperçu général des candidats. Le chapitre se termine par un volet consacré spécifiquement aux femmes candidates. Depuis un certain nombre d'élections, les organisations syndicales participantes tentent de faire en sorte que les travailleurs et les travailleuses soient représentés sur leurs listes de candidats proportionnellement à leur importance respective dans chaque catégorie de travailleurs pour laquelle des listes sont déposées.

1. Nombre de candidats

Dans cette section, nous donnons une vue d'ensemble de la répartition du nombre de candidats. Le tableau 3.1 donne un aperçu du nombre total de candidats et de la proportion par rapport au nombre total d'électeurs inscrits (ratio). Il indique ensuite la répartition des candidats par syndicat.

Tableau 3.1 Évolution du nombre de candidats, total et par syndicat, indice de croissance 1975=100

	Kand.	Ingk.	Ratio*	ABVV	ACV	ACLVB	Kaderlijst
OR 2008	60 804	1 326 415	(4,6)	22 839	29 207	7 830	928
OR 2004	56 396	1 144 845	(4,9)	21 014	27 083	7 108	1 211
OR 2000	55 793	1 155 090	4,8	21 152	26 698	6 880	1 063
OR 1995	53 895	1 057 120	5,1	20 105	26 229	6 317	1 244
OR 1991	52 523	1 122 930	4,7	19 891	25 797	5 530	1 305
OR 1987	50 244	1 051 397	4,8	19 410	24 001	5 475	1 358
OR 1983	52 778	1 026 678	5,1	21 011	25 465	6 402	
OR 1979	55 741	1 082 067	5,2	22 714	27 000	6 027	
OR 1975	44 689	978 387	4,6	19 298	20 653	4 738	
Groei-index '08-75	136			118	141	165	68

	Kand.	Ingk.	Ratio*	ABVV	ACV	ACLVB
CPBW 2008	72 480	1 509 082	(4,8)	27 506	36 289	8 685
CPBW 2004	70 491	1 292 216	(5,5)	26 941	35 341	8 209
CPBW 2000	67 666	1 318 779	5,1	26 114	33 796	7 756
CPBW 1995	66 677	1 206 226	5,5	25 609	33 750	7 318
CPBW 1991	63 090	1 251 863	5,0	24 810	32 247	6 033
CPBW 1987	61 278	1 187 198	5,2	24 974	30 065	6 239
CPBW 1983	72 845	1 237 773	5,9	29 549	35 054	8 242
CPBW 1979	77 059	1 281 469	6,0	32 002	37 676	7 381
CPBW 1975	69 965	1 199 887	5,8	30 252	33 357	6 356
Groei-index '08-75	104			91	109	137

* Chiffres entre parenthèses pour 2008 et 2004 vu le nombre de données manquantes pour la variable 'électeurs inscrits'.

Nombre total de candidats/nombre total d'électeurs inscrits.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

On arrive à un peu moins de 61 000 candidats pour les élections au CE et à près de 72 500 pour le CPPT. Au total, cela fait donc environ 133 500 candidats pour les élections sociales de 2008. Bien entendu, il peut y avoir des chevauchements, à savoir des travailleurs qui se portent candidats à la fois pour le CE et pour le CPPT. Nous n'avons pas de données quant à ce cumul. Le nombre de candidats ne diminue pas en chiffres absolus. Si l'on compare avec le nombre d'inscrits, le nombre de candidats a notamment connu une hausse significative en 1995, mais est revenu, en 2000, à son niveau antérieur. Pour 2008 et 2004, il est difficile de calculer ce chiffre en raison du nombre de données manquantes pour la variable 'électeurs inscrits' (en particulier pour le CPPT). Voilà pourquoi nous mettons ces ratios entre parenthèses. Sans doute ce ratio, malgré la hausse en chiffres absolus, n'a-t-il pas augmenté en 2008 par rapport à 2004, le chiffre indiqué étant clairement une surestimation, un certain nombre d'électeurs inscrits étant manquants. Si l'on excepte les ratios un peu plus élevés pour 1979, 1983 et 1995, ce ratio semble donc être relativement stable. Malgré à cette sous-estimation du dénominateur, on

peut conclure que 2008 n'était pas une bonne année de candidats – le plus mauvais depuis longtemps.

Considérons le CE et le CPPT ensemble, alors on obtient pour les syndicats, en chiffres absolus pour 2008, les grandeurs suivantes: pour la CSC respectivement plus de 29 et 36 000, pour la FGTB plus de 23 et 27 500 et pour la CGSLB environ 8 et 8 700 candidats. Si l'on considère l'ensemble des années, on constate qu'il y a clairement un creux en 1987 quant au nombre de candidats, et ce pour toutes les listes syndicales. Pour la CSC et la FGTB, ce recul avait déjà commencé quatre ans auparavant.

Le nombre de candidats de la CGSLB est en constante augmentation avec une progression, depuis 1975, de deux tiers pour le CE et d'un tiers pour le CPPT. En termes d'augmentation du nombre de candidats, la CSC arrive en deuxième position (+40% depuis 1975 pour le CE, +10% pour le CPPT). Après un creux en 1983 et 1987, le nombre de candidats de la CSC a augmenté et fait même un bond en avant en 2008 en nombre de candidats. Il est frappant de constater que cette croissance est bien plus importante pour le CE que pour le CPPT.

Des trois syndicats traditionnels, c'est la FGTB qui enregistre la croissance la plus limitée, avec même une diminution du nombre de candidats pour le CPPT par rapport à 1975 (1979 ayant été une année record en ce qui concerne le nombre de candidats). Mais aussi on constate, ces dernières années, une augmentation du nombre de candidats pour ce syndicat. Malgré une reprise en 2004 par rapport à 2000, les listes alternatives de cadres ont plus de mal à conserver le même nombre de candidats. En 2008, le nombre de candidats sur ces listes est ainsi redescendu à son niveau le plus bas depuis la création du collège des cadres en 1987.

2. Entreprises sans élections, faute de candidats

L'obligation d'organiser des élections sociales est une chose, mais encore faut-il pouvoir mobiliser des candidats. Il y a en effet une condition à la tenue des élections, à savoir que des personnes se présentent comme candidates. Ce n'est apparemment pas le cas dans toutes les entreprises. Nous examinerons cette problématique sous deux angles: (1) combien y a-t-il d'entreprises sans candidats, et (2) pour quels collèges électoraux y a-t-il un manque de candidats?

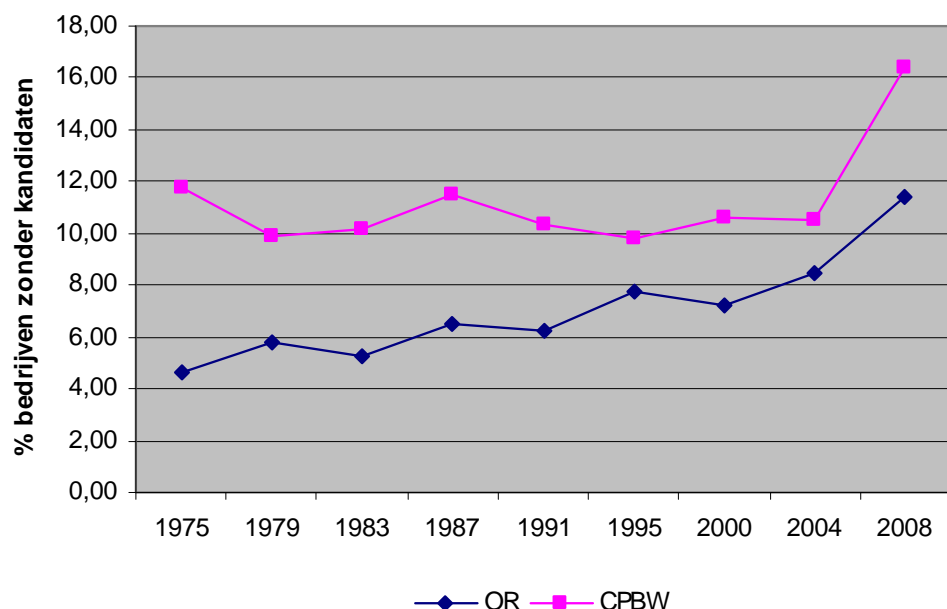
2.1 Entreprises sans candidats

Il n'est pas toujours possible, dans les entreprises qui doivent organiser ces élections, de mobiliser des travailleurs qui se présentent comme candidats pour le Conseil d'entreprise ou le Comité. Le tableau 3.2 (années de référence) et le graphique 3.1 (évolution) donnent un aperçu du nombre et du pourcentage d'entreprises sans candidats.

Tableau 3.2 Entreprises sans candidats, nombre et % du total

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Totaal bedrijven	3 844	3 057	1 995
Bedrijven zonder kandidaten	437	192	92
Aandeel	11,37	6,28	4,61
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Totaal bedrijven	6 593	5 237	5 197
Bedrijven zonder kandidaten	1 083	542	609
Aandeel	16,43	10,35	11,72

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 3.1 Évolution du % d'entreprises sans candidats

Concrètement, en 2008, 11% des entreprises n'avaient pas le moindre candidat pour les élections au CE. Pour les élections au Comité, elles étaient plus de 16%. Ces deux instances se caractérisent, depuis 1975, par un nombre en hausse constante d'entreprises sans candidats. Pour les élections au CE, la proportion du nombre d'entreprises sans candidats par rapport au nombre total d'entreprises a pratiquement augmenté d'un facteur 2,5 depuis 1975. Pour le CPPT, l'augmentation est moins prononcée, avec un facteur 1,4 (en 1991, on a même constaté une diminution). Entre 2004 et 2008, on observe une augmentation considérable du nombre d'entreprises sans candidats aux élections. Il apparaît donc qu'il est de plus en plus difficile, pour certaines entreprises, de trouver des candi-

dots. D'un autre côté, cette augmentation notable du nombre d'entreprises sans candidats en 2008 s'explique en partie par un autre type de screening et une autre approche de la part du SPF. Ainsi, les données sont désormais transmises dès le début de la procédure, alors qu'auparavant, ce n'est qu'à la fin de la procédure qu'il y avait une confirmation de l'organisation ou non d'élections dans une entreprise. Les entreprises qui sont plus difficiles à convaincre de communiquer les données au SPF peuvent donc être suivies dès le début. De ce fait, les chiffres sont plus corrects.

Nous réexaminons ensuite la problématique en nous demandant si l'on peut distinguer, dans le fait de trouver ou non des candidats, des différences entre les régions. Dans le tableau ci-dessous, nous donnons un aperçu pour les trois années de référence.

Tableau 3.3 Entreprises sans candidats, par région, nombre et %

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
<i>Vlaanderen</i>			
Totaal bedrijven	2 345	1 789	1 093
Bedrijven zonder kandidaten	291	109	34
Aandeel	12,41	6,09	3,11
<i>Wallonië</i>			
Totaal bedrijven	882	697	510
Bedrijven zonder kandidaten	65	21	16
Aandeel	7,37	3,01	3,14
<i>Brussel</i>			
Totaal bedrijven	617	540	392
Bedrijven zonder kandidaten	81	61	45
Aandeel	13,13	11,30	11,48
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
<i>Vlaanderen</i>			
Totaal bedrijven	4 115	3 089	2 957
Bedrijven zonder kandidaten	700	311	269
Aandeel	17,01	10,07	9,10
<i>Wallonië</i>			
Totaal bedrijven	1 480	1 207	1 253
Bedrijven zonder kandidaten	168	63	93
Aandeel	11,35	5,22	7,42
<i>Brussel</i>			
Totaal bedrijven	998	904	987
Bedrijven zonder kandidaten	215	167	247
Aandeel	21,54	18,47	25,03

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

En Wallonie, la part des entreprises sans candidats est nettement plus réduite: pour les élections au CE, par exemple, on dénombre seulement 65 unités

d'exploitation wallonnes sans aucun candidat, contre 291 côté flamand. Deux tiers des entreprises sans candidats pour le CE sont ainsi des entreprises flamandes. Plus loin dans ce chapitre, nous tenterons de trouver une éventuelle explication à ce phénomène. À Bruxelles, la proportion d'entreprises sans candidats a diminué progressivement entre 2000 et 2004. En 2008, toutefois, Bruxelles présente subitement le pourcentage le plus élevé des trois régions (13%), comme c'était déjà le cas en 2000 (Op den Kamp & Van Gyes, 2004). Jusqu'en 2004, le nombre d'entreprises sans candidats semblait être de plus en plus un problème flamand, mais en 2008, tant la Wallonie que Bruxelles ont enregistré une hausse soudaine du pourcentage d'entreprises sans candidats.

Outre les différences régionales, on peut aussi probablement identifier, en ce qui concerne la capacité de trouver des candidats, des différences en fonction de la taille des entreprises. Le tableau 3.4 brosse la situation des entreprises sans candidats en tenant compte de la taille des entreprises.

Les entreprises de taille réduite sont plus souvent confrontées à un manque de candidats que les grandes entreprises. Le problème est particulièrement criant dans les entreprises de moins de cent travailleurs, où le manque de candidats aux élections du Comité touche 21% des entreprises.

Dans les différentes catégories d'entreprises, on observe la même tendance générale, à savoir un nombre croissant d'entreprises sans candidats. Les entreprises de moins de cent travailleurs constituent une exception en ce qui concerne le CE de 2008. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une catégorie difficile à interpréter (voir chapitre 1), ce résultat doit être considéré avec une certaine prudence.

Tableau 3.4 Entreprises sans candidats, par taille d'entreprises, nombre et %

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
<i><100</i>			
Totaal bedrijven	475	219	97
Bedrijven zonder kandidaten	53	34	8
Aandeel	11,16	15,53	8,25
<i>100-199</i>			
Totaal bedrijven	1 503	1 303	600
Bedrijven zonder kandidaten	175	88	35
Aandeel	11,64	6,75	5,83
<i>200-499</i>			
Totaal bedrijven	1 203	1 097	865
Bedrijven zonder kandidaten	112	57	39
Aandeel	9,31	5,20	4,51
<i>500-999</i>			
Totaal bedrijven	371	280	267
Bedrijven zonder kandidaten	18	5	8
Aandeel	4,85	1,79	3,00
<i>1 000+</i>			
Totaal bedrijven	216	158	175
Bedrijven zonder kandidaten	16	8	5
Aandeel	7,41	5,06	2,86
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
<i><100</i>			
Totaal bedrijven	2 388	2 042	2 400
Bedrijven zonder kandidaten	503	358	426
Aandeel	21,06	17,53	17,75
<i>100-199</i>			
Totaal bedrijven	2 061	1 579	1 438
Bedrijven zonder kandidaten	227	118	132
Aandeel	11,01	7,47	9,18
<i>200-499</i>			
Totaal bedrijven	1 292	1 158	906
Bedrijven zonder kandidaten	80	54	38
Aandeel	6,19	4,66	4,19
<i>500-999</i>			
Totaal bedrijven	374	305	281
Bedrijven zonder kandidaten	16	4	7
Aandeel	4,28	1,31	2,49
<i>1 000+</i>			
Totaal bedrijven	218	153	172
Bedrijven zonder kandidaten	13	8	6
Aandeel	5,96	5,23	3,49

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Un autre aspect sur lequel nous souhaitons attirer l'attention est l'existence d'éventuelles différences sectorielles dans le fait de trouver ou non des candidats. Cette situation est esquissée dans le tableau 3.5.

Dans bon nombre de secteurs, la proportion d'entreprises sans candidats est supérieure à 10% et dépasse même parfois 30%, notamment si l'on considère les élections au CPPT. L'enseignement figure dans le peloton de tête pour ce qui concerne l'absence de candidats. La mise en place d'organes de concertation alternatifs dans l'enseignement flamand est sans aucun doute l'un des principaux facteurs à l'origine de cette évolution, et pourrait aussi expliquer, du reste, le pourcentage plus élevé d'entreprises sans candidats en Flandre. Par ailleurs, on observe des pourcentages plus élevés d'entreprises sans candidats en 2008 – aussi bien pour le CE que pour le CPPT – dans les services aux entreprises, les secteurs de la pierre, le secteur financier, l'horeca, le secteur complémentaire et les secteurs métalliques apparentés.

Comparativement à 1991 et 1975, le problème des candidats n'a fait que s'accroître dans la plupart des secteurs. Le secteur autres soins et le textile (pour le CPPT) sont l'exception et présentent une diminution des entreprises sans candidats pour 2008. Une série de secteurs affichent une évolution relativement fluctuante en ce qui concerne le problème des candidats, notamment la (péto)chimie (CE), le secteur métallique de base, la distribution, l'horeca, le secteur financier, les services aux entreprises, l'enseignement (CPPT) et les soins de santé. En termes de tendance, c'est dans les secteurs de la pierre que le problème des candidats a le plus augmenté depuis les élections de 1975. Pour le secteur financier et l'horeca, en 2008, le problème était plus aigu que jamais auparavant (excepté en 1975 pour le CPPT en ce qui concerne l'horeca).

Tableau 3.5 Entreprises sans candidats, par secteur d'activité, nombre et %, CE

Sector	Totaal bedrijven			Bedrijven zonder kandidaten			Aandeel		
	OR 2008	OR 1991	OR 1975	OR 2008	OR 1991	OR 1975	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Steenindustrie	123	91	122	22	4	1	17,89	4,40	0,82
(Petro)chemie	311	270	178	11	16	6	3,54	5,93	3,37
Basismetaal	36	34	40	2		3	5,56	0,00	7,50
Metaalverwerkend	427	417	425	20	5	2	4,68	1,20	0,47
Metaalaanverwant	174	116	60	18	7	4	10,34	6,03	6,67
Agro-voeding	244	203	168	14	6	4	5,74	2,96	2,38
Textiel	145	226	333	3	6	3	2,07	2,65	0,90
Papier en hout	106	108	96	2	2	--	1,89	1,85	0,00
(Grafische) media	55	49	46	5	1	--	9,09	2,04	0,00
Transport	209	99	16	15	7	--	7,18	7,07	0,00
Distributie	189	128	72	16	13	6	8,47	10,16	8,33
Horeca (en vrije tijd)	91	57	31	11	3	3	12,09	5,26	9,68
Financiële sector	83	118	80	12	4	3	14,46	3,39	3,75
Bedrijfsdiensten	110	91	112	39	18	44	35,45	19,78	39,29
Aanvullend	474	227	--	78	43	--	16,46	18,94	--
Nutsbedrijven	33	43	57	--	--	--	0,00	0,00	0,00
Onderwijs	436	391	29	140	40	8	32,11	10,23	27,59
Sociale organisaties	64	--	--	5	--	--	7,81	--	--
Gezondheidszorg	292	305	130	13	12	8	4,45	3,93	6,15
Overige zorgsector	242	84	--	11	5		4,55	5,95	--

Tableau 3.5 Entreprises sans candidats, par secteur d'activité, nombre et %, CPPT. Suite

Sector	Totaal bedrijven			Bedrijven zonder kandidaten			Aandeel		
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Steenindustrie	265	152	276	111	8	14	41,89	5,26	5,07
(Petro)chemie	451	384	356	46	33	31	10,20	8,59	8,71
Basismetaal	37	36	45	2	--	1	5,41	0,00	2,22
Metaalverwerkend	661	680	861	51	27	35	7,72	3,97	4,07
Metaalaanverwant	335	246	260	48	34	30	14,33	13,82	11,54
Agro-voeding	346	336	363	25	22	19	7,23	6,55	5,23
Textiel	219	400	752	10	21	38	4,57	5,25	5,05
Papier en hout	153	184	286	19	9	10	12,42	4,89	3,50
(Grafische) media	80	102	128	11	5	2	13,75	4,90	1,56
Transport	364	165	92	54	15	8	14,84	9,09	8,70
Distributie	408	316	313	46	32	52	11,27	10,13	16,61
Horeca (en vrije tijd)	169	94	128	40	13	43	23,67	13,83	33,59
Financiële sector	124	208	214	20	19	33	16,13	9,13	15,42
Bedrijfsdiensten	195	122	393	61	23	162	31,28	18,85	41,22
Aanvullend	831	442	--	255	134	--	30,69	30,32	--
Nutsbedrijven	42	48	73	--	--	1	0,00	0,00	1,37
Onderwijs	865	699	211	188	83	61	21,73	11,87	28,91
Sociale organisaties	114	--	--	14	--	--	12,28	--	--
Gezondheidszorg	515	457	446	53	44	69	10,29	9,63	15,47
Overige zorgsector	419	166	--	29	20	--	6,92	12,05	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Vu la situation particulière de l'enseignement flamand, réexaminons à présent ces chiffres en faisant abstraction de l'enseignement (voir tableau 3.6).

Tableau 3.6 Entreprises sans candidats, secteur de l'enseignement non compris, nombre et % du total

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Totaal bedrijven	3 408	2 666	1 966
Bedrijven zonder kandidaten	297	152	87
Aandeel	8,71	5,70	4,43
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Totaal bedrijven	5 728	4 538	4 986
Bedrijven zonder kandidaten	895	459	548
Aandeel	15,63	10,11	10,99

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Sans l'enseignement, la proportion d'entreprises sans candidats est plus réduite, en particulier pour le CE (11,4 avec l'enseignement, 8,7 sans).

Le nombre d'unités technique d'exploitation qui doivent organiser des élections pour le CE, mais qui ne le font pas par manque de candidats, a ainsi augmenté durant la période 1975-2008 pour atteindre près de trois cent, soit près du double par rapport à 1991 et même plus du triple par rapport à 1975. Pour le CPPT également, le nombre d'entreprises sans candidats a doublé par rapport à 1991. La différence par rapport à 1975 est ici un peu moins grande. En proportion du nombre total d'entreprises, nous observons tant pour le CE que pour le CPPT une augmentation par rapport aux deux autres années, à savoir une moitié en plus par rapport à 1991 (CE et CPPT) et près d'un tiers en plus par rapport à 1975 (CE).

2.2 Collèges électoraux sans candidats

La deuxième façon d'envisager la problématique des candidats est de considérer l'existence de collèges électoraux sans candidats. Le tableau 3.7 en donne une vue d'ensemble.

Tableau 3.7 Entreprises selon les collèges électoraux sans candidats, nombre et % au sein de la catégorie

	OR 2008		OR 1991		OR 1975	
	Aantal	%	Aantal	%	Aantal	%
Arbeiders	610	20,1	477	17,3	150	7,9
Bedienden	753	20,1	526	17,3	262	13,2
Jongeren	252	28,1	269	20,2	43	4,9
Kaders	281	23,7	454	37,8	150	7,9

	CPBW 2008		CPBW 1991		CPBW 1975	
	Aantal	%	Aantal	%	Aantal	%
Arbeiders	1 213	24,3	1 056	22,7	841	17,6
Bedienden	1 718	27,2	1 407	27,0	1 504	30,0
Jongeren	301	30,1	328	22,2	93	8,2
Kaders	--	--	--	--	--	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Le nombre d'entreprises sans candidats a augmenté pour tous les collèges électoraux par rapport à 1975. Si l'on compare avec 1991, les collèges jeunes et cadres font un peu mieux en 2008.

Lors des élections au CE de 2008, dans 20% des entreprises, aucune liste n'a été introduite pour les collèges ouvriers et employés. Les collèges jeunes sont ceux qui sont le plus confrontés à l'absence de candidats. En 1991, ce sont les collèges cadres qui étaient les plus mal lotis avec près de 40% d'entreprises sans candidats. En 2008, ce pourcentage est retombé à 24% et s'approche même du pourcentage d'entreprises sans candidats pour les ouvriers et les employés.

Lors des élections au CPPT, le nombre et le pourcentage d'entreprises sans candidats est plus élevé que pour les élections au CE. Pour le Comité, les collèges ouvriers affichent de meilleurs résultats que les collèges employés, à savoir 24% contre 27%. Par ailleurs, on constate que cette différence entre collèges ouvriers et employés se réduit au fil des ans pour le CPPT, comme c'est le cas également pour le CE.

2.3 Probabilité qu'une entreprise n'ait pas de candidats

Nous nous posons la question de savoir si les paramètres examinés précédemment pourraient avoir une influence significative sur le fait de trouver ou non des candidats. À l'aide d'une régression logistique (tableau 3.8), nous mettons en lumière les différents paramètres de la probabilité d'avoir une entreprise sans candidats. La variable dépendante dans l'analyse est une variable dichotomique (0=candidats, 1=pas de candidats). Nous intégrons dans le modèle les variables

suivantes: nombre de travailleurs et proportions d'ouvriers, de cadres et de femmes,⁵ mais aussi secteur et région.

Tableau 3.8 Probabilité d'avoir une entreprise sans candidats, 2008-1975, régression logistique, odds-ratios

Predictoren	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Aantal werknemers	0,96**	n.s.	0,93*	0,80***	0,81***	0,70***
Proportie arbeiders	0,93*	n.s.	1,10*	0,94***	0,93**	n.s.
Proportie kaderleden	0,88*	n.s.	--	--	--	--
Proportie vrouwen	1,07*	1,07*	1,10*	1,09***	1,09***	1,08***
<i>Sector</i>						
Basisindustrie	0,21***	n.s.	0,16**	n.s.	n.s.	0,34***
Metaalverwerkend	0,16***	0,22**	0,05***	n.s.	n.s.	0,22***
Metaalaanverwant	0,36***	n.s.	0,18*	n.s.	1,86*	0,39***
Agro-voeding	0,17***	n.s.	0,15**	0,51*	n.s.	0,26***
Textiel	0,04***	n.s.	0,06***	0,30**	n.s.	0,17***
Papier en hout	0,07***	n.s.	0,21*	n.s.	n.s.	0,16***
(Grafische) media	0,27*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	0,05***
Transport	0,18***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	0,35*
Distributie	0,22***	n.s.	n.s.	0,63*	n.s.	0,49**
Horeca (en vrije tijd)	0,37*	n.s.	n.s.	1,78*	n.s.	n.s.
Financiële sector	n.s.	0,29*	n.s.	n.s.	n.s.	0,50**
Bedrijfsdiensten	n.s.	3,87**	3,48**	3,33***	4,17***	2,06***
Aanvullend	0,48***	2,08**	--	2,18***	3,50***	--
Non-profit	0,09***	0,44*	n.s.	0,38***	n.s.	0,48***
Ref. Semi-overheid						
<i>Regio</i>						
Vlaanderen	1,64**	n.s.	0,42**	n.s.	0,77*	0,40***
Wallonië	0,44***	0,37***	0,40**	0,52***	0,36***	0,30***
Ref. Brussel						
p-waarde	***	***	***	***	***	***
R ²	0,10	0,04	0,10	0,08	0,07	0,13
Maximum R ²	0,21	0,13	0,31	0,14	0,14	0,25

p-waarde: ***<0,001 **<0,01 *<0,05

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Pour 2008, nous trouvons des influences significatives pour le nombre de travailleurs, la proportion d'ouvriers, de cadres et de femmes. À mesure que le nombre de travailleurs et/ou la proportion d'ouvriers et de cadres augmente dans une entreprise, la probabilité que l'entreprise soit sans candidats diminue. À l'inverse,

⁵ Étant donné qu'une augmentation de un travailleur ou 1% d'ouvriers, de cadres et de femmes aura vraisemblablement peu d'influence sur le rapport de probabilité, nous avons remis ces variables à l'échelle: un unité de changement pour le nombre de travailleurs signifie un changement de cent travailleurs; un unité de changement pour la proportion signifie un changement de 10%. La remise à l'échelle de ces variables vaut aussi pour les autres régressions du rapport.

si une entreprise occupe proportionnellement plus de femmes, cette probabilité va plutôt en régressant.

Le secteur joue un rôle important pour le CE en particulier. C'est dans le parastatal que la probabilité d'avoir une entreprise sans candidats est la plus grande. C'est dans le textile, le papier et le bois (uniquement CE) et le non-marchand que le rapport de probabilité comparativement au parastatal est le plus faible. Cela signifie que c'est dans ces secteurs que la probabilité de trouver une entreprise sans candidats est la plus réduite.

Si l'on considère les régions, nos constatations antérieures sont ici confirmées: la probabilité d'avoir une entreprise sans candidats est plus grande en Flandre (uniquement CE) et plus petite en Wallonie (comparativement à Bruxelles).

Les deux autres années de référence donnent comme résultats les plus marquants, en ce qui concerne le CE en 1991, que le nombre de travailleurs, la proportion d'ouvriers et de cadres, le secteur et la région (Flandre) n'ont pas d'influence sur la probabilité d'avoir une entreprise sans candidats. Pour le CE en 1975, la proportion d'ouvriers fait plutôt croître la probabilité d'avoir une entreprise sans candidats, tandis que le fait qu'une entreprise soit établie en Flandre fait baisser cette probabilité par rapport à une entreprise établie à Bruxelles.

3. Degré de complétude des listes

Le nombre d'entreprises sans candidats donne une indication de la participation active des syndicats et de leurs candidats aux élections sociales. Le degré de complétude peut servir, lui aussi, d'indicateur pour la participation active: combien de candidats peut-on présenter par mandat à obtenir? Le degré de complétude est exprimé comme étant le rapport entre le nombre de candidats sur une liste déterminée et le nombre de mandats disponibles. Si ce coefficient équivaut à 1, cela signifie qu'il y a autant de candidats que de mandats à attribuer. Un coefficient inférieur à 1 signifie qu'il y a moins de candidats que de mandats et si le coefficient est supérieur à 1, le nombre de candidats est supérieur au nombre de mandats. S'agissant de la complétude d'une liste par syndicat, le minimum pour le degré de complétude est 0 (aucun candidat) et le maximum est 2 (un candidat effectif et un candidat suppléant par mandat). Si l'on considère l'ensemble des listes des syndicats, le degré de complétude peut varier entre 0 et 6 (trois syndicats participent à l'élection et ont tous trouvé un candidat effectif et un suppléant par mandat). En ce qui concerne les élections pour cadres, le degré de complétude peut même grimper jusque 10 (on peut introduire 5 sortes de listes).

3.1 Degré de complétude: général, par collègue électoral et par syndicat

Pour commencer, nous donnons un aperçu général du degré de complétude des listes de candidats. Nous considérons ici les chiffres globaux et par collègue électoral pour les années de référence (voir tableau 3.9).

Tableau 3.9 Degrés de complétude des listes de candidats, totaux et par collège électoral

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Totaal	2,36	2,46	3,28	2,03	2,16	2,47
Arbeiders	3,04	3,10	3,72	2,57	2,67	2,96
Bedienden	2,00	2,04	2,56	1,72	1,75	1,76
Jongeren	2,07	2,39	3,60	1,92	2,27	3,31
Kaderleden	1,87	1,77	--	--	--	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Si nous examinons les degrés de complétude globaux, nous constatons que les chiffres sont relativement bas. Pour chaque mandat disponible, il y a environ 2,3 candidats pour le CE. Pour le CPPT, le degré de complétude est encore un peu plus faible et tend plutôt vers un coefficient 2. Par rapport à 1991 et 1975, ces degrés de complétude sont en diminution en 2008.

Ce degré de complétude grimpe à plus de 3 chez les ouvriers (pour le CE), tandis qu'il oscille autour de 2 ou moins chez les employés, les jeunes et les cadres. Cela signifie que le nombre de candidats en lice pour un mandat est limité, en général, à 1 ou 2. Comparativement à 1991 et 1975, ces degrés de complétude ont diminué pour tous les collèges électoraux, excepté pour celui des cadres.

3.2 Degrés de complétude par syndicat

Comment se présente le degré de complétude des listes de candidats des différents syndicats? Le tableau 3.10 en fournit un premier aperçu.

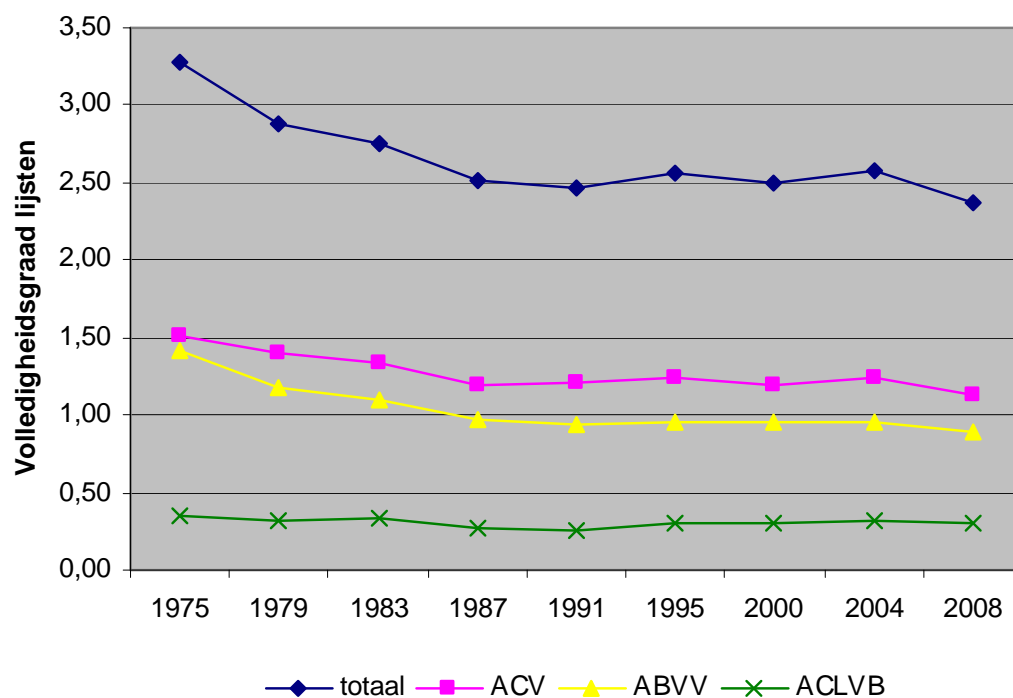
Tableau 3.10 Degrés de complétude des listes de candidats, totaux et par collège électoral et par syndicat

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
ACV	1,14	1,21	1,52	1,02	1,10	1,18
ABVV	0,89	0,93	1,42	0,77	0,85	1,07
ACLVB	0,30	0,26	0,35	0,24	0,21	0,22

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

On constate d'emblée que seule la CSC parvient à présenter au minimum un candidat pour chaque mandat.

Voyons également l'évolution complète de ces degrés de complétude depuis 1975 (voir figure 3.2).



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 3.2 Évolution du degré de complétude des listes pour le CE

On remarque que le degré de complétude des listes suit une tendance à la baisse. Les résultats sont similaires pour le CE et le CPPT (ce dernier n'étant pas représenté).

L'évolution des degrés de complétude par syndicat affiche une légère tendance baissière pour la CSC et la FGTB. La CGSLB reste relativement constante en ce qui concerne la complétude des listes.

Dans ce qui suit, nous examinons la complétude des listes syndicales ventilée selon différentes caractéristiques, à savoir par région (tableau 3.11), selon la taille des entreprises (tableau 3.12), selon qu'il s'agit d'entreprises commerciales ou non-marchandes (tableau 3.13), et par secteur (tableau 3.14).

Tableau 3.11 Degrés de complétude des listes de candidats, par région

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
<i>Vlaanderen</i>						
ACV	1,11	1,24	1,63	1,00	1,12	1,30
ABVV	0,78	0,81	1,34	0,66	0,72	0,99
ACLVB	0,30	0,26	0,42	0,24	0,21	0,26
<i>Wallonië</i>						
ACV	1,26	1,28	1,52	1,12	1,21	1,19
ABVV	1,10	1,22	1,64	1,00	1,12	1,34
ACLVB	0,24	0,20	0,26	0,19	0,16	0,18
<i>Brussel</i>						
ACV	1,06	1,04	1,22	0,97	0,93	0,79
ABVV	1,00	0,99	1,34	0,90	0,93	0,94
ACLVB	0,39	0,34	0,27	0,35	0,25	0,18

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Le degré de complétude plus élevé de la CSC concerne les trois régions. C'est à Bruxelles que le score de la CSC est le plus bas, avec une différence réduite par rapport à la FGTB. C'est en Wallonie que la CSC et la FGTB peuvent présenter le plus de candidats par mandat. Pour la FGTB, toutefois, la différence entre Flandre et Wallonie quant à la complétude des listes est plus grande. La CGSLB, quant à elle, obtient son meilleur score à Bruxelles pour ce qui est de la mobilisation des candidats.

Les trois syndicats ont plus de difficultés à trouver des candidats en Flandre et en Wallonie comparativement à 1975. Pour la CSC et la FGTB, ceci vaut également pour Bruxelles. Par rapport à 1991, le schéma est quelque peu différent: pour la CSC et la FGTB, le problème s'aggrave encore en Flandre et en Wallonie, alors qu'à Bruxelles, elles arrivent un peu mieux à faire face. La CGSLB, pour sa part, a vu croître le nombre de candidats présentés par mandat dans toutes les régions.

Nous analysons ensuite les degrés de complétude en fonction de la taille des entreprises (tableau 3.12).

Tableau 3.12 Degrés de complétude des listes de candidats, par taille d'entreprise

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
<i><100</i>						
ACV	0,91	0,89	1,14	0,69	0,78	0,85
ABVV	0,66	0,84	1,21	0,48	0,57	0,72
ACLVB	0,15	0,12	0,14	0,11	0,08	0,10
<i>100-199</i>						
ACV	0,95	1,06	1,34	0,91	1,03	1,11
ABVV	0,71	0,74	1,23	0,67	0,75	0,98
ACLVB	0,18	0,14	0,19	0,16	0,13	0,15
<i>200-499</i>						
ACV	1,17	1,22	1,49	1,22	1,29	1,47
ABVV	0,91	0,92	1,34	0,94	1,00	1,36
ACLVB	0,30	0,23	0,26	0,31	0,25	0,24
<i>500-999</i>						
ACV	1,37	1,39	1,68	1,48	1,49	1,65
ABVV	1,10	1,14	1,61	1,20	1,24	1,58
ACLVB	0,37	0,37	0,45	0,40	0,38	0,45
<i>1 000+</i>						
ACV	1,49	1,66	1,79	1,55	1,72	1,73
ABVV	1,28	1,47	1,76	1,28	1,52	1,72
ACLVB	0,71	0,71	0,78	0,75	0,78	0,79

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Tous les syndicats arrivent à mobilier un plus grand nombre de candidats par mandat dans les grandes entreprises. Pour la CGSLB, la différence entre les plus petites et les plus grandes entreprises est d'un facteur 4 pour le CE et même 6 pour le CPPT. Pour la FGTB également, la différence est importante, le chiffre étant multiplié par 2 pour le CE et par 1,5 pour le CPPT. Tant dans les petites que dans les moyennes et grandes entreprises, la CSC bénéficie d'une meilleure implantation que les autres syndicats.

Dans le tableau qui suit, nous opérons une ventilation des degrés de complétude des listes de candidats en distinguant entre les entreprises à finalité commerciale et industrielle (secteur marchand) et les entreprises sans finalité commerciale (non-marchand).

Tableau 3.13 Degrés de complétude des listes de candidats, par marchand et non-marchand

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
<i>Profit</i>						
ACV	1,15	1,26	1,55	1,04	1,16	1,23
ABVV	1,01	1,12	1,51	0,91	1,03	1,17
ACLVB	0,35	0,31	0,37	0,29	0,25	0,24
<i>Non-profit</i>						
ACV	1,10	1,07	1,11	0,97	0,93	0,81
ABVV	0,55	0,34	0,33	0,44	0,30	0,28
ACLVB	0,17	0,11	0,05	0,12	0,08	0,09

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Pour tous les syndicats, le degré de complétude est plus élevé dans le marchand que dans le non-marchand. La FGTB et la CGSLB, en particulier, parviennent à présenter sensiblement plus de candidats par mandat dans le secteur marchand.

Tableau 3.14 Degrés de complétude des listes de candidats, par secteur d'activité, CE

Sector	2008			1991			1975		
	ACV	ABVV	ACLVB	ACV	ABVV	ACLVB	ACV	ABVV	ACLVB
Steenindustrie	1,15	1,17	0,27	1,45	1,48	0,28	1,69	1,71	0,37
(Petro)chemie	1,25	1,10	0,36	1,23	1,11	0,26	1,64	1,61	0,39
Basismetaal	1,69	1,65	0,58	1,75	1,66	0,52	1,87	1,92	0,66
Metaalverwerkend	1,42	1,26	0,42	1,50	1,38	0,40	1,73	1,75	0,48
Metaalaanverwant	1,09	0,81	0,22	1,07	0,89	0,17	1,35	1,49	0,17
Agro-voeding	1,28	1,04	0,34	1,42	1,16	0,32	1,56	1,31	0,28
Textiel	1,36	1,14	0,45	1,38	1,11	0,31	1,61	1,44	0,39
Papier en hout	1,34	1,10	0,30	1,48	1,28	0,33	1,61	1,48	0,30
(Grafische) media	1,14	1,08	0,27	1,26	1,27	0,22	1,16	1,37	0,20
Transport	1,11	0,99	0,45	0,99	0,88	0,36	1,46	1,59	0,74
Distributie	1,13	1,13	0,30	1,20	1,17	0,25	1,45	1,42	0,32
Horeca (en vrije tijd)	1,06	1,11	0,45	1,13	0,98	0,25	0,86	0,72	0,20
Financiële sector	1,09	0,91	0,64	1,17	1,01	0,51	1,28	1,20	0,23
Bedrijfsdiensten	0,64	0,57	0,16	0,78	0,89	0,17	0,76	0,74	0,18
Aanvullend	0,80	0,64	0,26	0,76	0,55	0,14	--	--	--
Nutsbedrijven	1,57	1,60	0,65	1,68	1,60	0,46	1,75	1,87	0,43
Onderwijs	0,78	0,25	0,07	0,96	0,20	0,10	1,01	0,13	0,20
Sociale organisaties	1,03	0,84	0,07	--	--	--	--	--	--
Gezondheidszorg	1,32	0,62	0,22	1,20	0,45	0,11	1,13	0,38	0,02
Overige zorgsector	1,33	0,86	0,27	1,01	0,52	0,14	--	--	--

Tableau 3.14 Degrés de complétude des listes de candidats, par secteur d'activité, CPPT. Suite

Sector	2008			1991			1975		
	ACV	ABVV	ACLVB	ACV	ABVV	ACLVB	ACV	ABVV	ACLVB
Steenindustrie	1,07	1,07	0,24	1,35	1,39	0,24	1,40	1,38	0,24
(Petro)chemie	1,19	1,04	0,34	1,21	1,08	0,24	1,37	1,35	0,27
Basismetaal	1,74	1,68	0,57	1,85	1,77	0,48	1,78	1,86	0,56
Metaalverwerkend	1,28	1,14	0,34	1,40	1,29	0,33	1,49	1,48	0,35
Metaalaanverwant	0,89	0,69	0,18	0,90	0,72	0,11	0,98	0,91	0,10
Agro-voeding	1,19	0,92	0,29	1,26	0,99	0,26	1,31	1,04	0,20
Textiel	1,23	1,00	0,37	1,23	0,98	0,24	1,34	1,16	0,28
Papier en hout	1,16	0,92	0,26	1,32	1,14	0,25	1,38	1,12	0,21
(Grafische) media	1,07	0,97	0,24	1,10	1,14	0,18	0,93	1,17	0,17
Transport	0,96	0,88	0,34	0,92	0,76	0,25	0,92	0,99	0,25
Distributie	1,12	1,16	0,20	1,18	1,21	0,14	0,96	1,18	0,14
Horeca (en vrije tijd)	0,85	0,88	0,34	1,03	0,91	0,22	0,52	0,45	0,11
Financiële sector	1,21	0,95	0,73	1,17	1,03	0,54	1,04	0,95	0,14
Bedrijfsdiensten	0,61	0,57	0,14	0,78	0,90	0,16	0,60	0,61	0,17
Aanvullend	0,68	0,53	0,21	0,64	0,47	0,10	--	--	--
Nutsbedrijven	1,67	1,75	0,64	1,81	1,70	0,45	1,56	1,73	0,35
Onderwijs	0,74	0,17	0,05	0,84	0,17	0,07	0,75	0,04	0,14
Sociale organisaties	0,99	0,58	0,07	--	--	--	--	--	--
Gezondheidszorg	1,15	0,52	0,17	1,09	0,41	0,10	0,84	0,39	0,07
Overige zorgsector	1,18	0,80	0,21	0,90	0,50	0,10	--	--	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Les résultats par secteur sont comparables pour le CE et le CPPT. Pour les trois syndicats, c'est dans le secteur métallique de base et les services aux collectivités que l'on arrive à mobiliser le plus de candidats. Dans le cas de la CGSLB, ceci vaut aussi pour le secteur financier.

C'est dans l'enseignement que les syndicats ont le plus de mal à trouver des candidats. Pour la CSC, la difficulté est même un peu plus grande encore dans les services aux entreprises que dans l'enseignement. Par ailleurs, la CSC trouve moins de candidats par mandat dans le secteur complémentaire. Pour la FGTB, des difficultés en termes de mobilisation de candidats se posent dans ces mêmes secteurs, auxquels il faut ajouter les soins de santé. La CGSLB, quant à elle, est le moins bien implantée dans les organisations sociales, les soins de santé et les secteurs métalliques apparentés.

Sur le plan de l'évolution, nous pouvons constater qu'en comparaison avec 1991 et 1975, les secteurs dans lesquels les syndicats sont le mieux à même de mobiliser des candidats restent les mêmes. Pour la CGSLB, nous observons toutefois une différence par rapport à 1975, les transports prenant la place des secteurs financiers et des services aux collectivités.

Si nous examinons, à l'inverse, les secteurs dans lesquels les syndicats ont des difficultés à trouver des candidats pour chaque mandat, nous voyons qu'en 1975, l'horeca s'est joint à la liste pour tous les syndicats. Aujourd'hui la FGTB a sensiblement amélioré son implantation dans le secteur des soins par rapport à 1991 et 1975.

4. Élections annulées

Une dernière problématique à envisager dans ce chapitre est celle de l'annulation complète d'une ou plusieurs opérations électorales. Il peut donc s'agir ici, soit d'une annulation par manque total de candidats, soit d'une annulation des opérations électorales en raison du fait que le nombre de candidats est égal au nombre de mandats.

4.1 Entreprises avec des élections entièrement annulées

Le tableau 3.15 donne un aperçu général des entreprises qui annulent leurs élections.

On constate ainsi qu'un cinquième environ des entreprises annulent les élections pour le CE, et même un tiers des entreprises pour le CPPT.

La proportion d'entreprises dans lesquelles on ne vote pas est traditionnellement beaucoup plus élevée en Flandre et à Bruxelles qu'en Wallonie. Dans les trois régions, cette proportion a considérablement augmenté par rapport à 1975. En comparaison avec 1991, elle a diminué pour la Flandre et Bruxelles. En Wallonie,

nous observons une augmentation des entreprises sans élections, tant pour le CE que pour le CPPT.

Pour le CE, le pourcentage d'entreprises sans élections parmi les entreprises occupant jusqu'à deux cent travailleurs est jusqu'à trois fois plus élevé que dans le groupe des entreprises de plus de cinq cent travailleurs. Pour le CPPT, ce chiffre est même jusqu'à cinq fois plus élevé. Autrement dit, dans les grandes entreprises, il est beaucoup moins fréquent que les élections sociales soient annulées pour l'une ou l'autre raison. En tenant compte de la taille des entreprises, il apparaît là aussi que la part des entreprises sans élections a énormément augmenté par rapport à 1975. Comparativement à 1991, nous observons cependant, pour les entreprises de toutes tailles, une diminution de la proportion d'entreprises sans élections.

Tableau 3.15 Entreprises sans élections, aperçu général, % par région, % par taille

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Algemeen overzicht						
Totaal	3 844	3 057	1 995	6 593	5 237	5 197
Zonder verkiezing	818	676	209	2 184	1 642	1 315
Aandeel	21,28	22,11	10,48	33,13	31,35	25,30
Regio						
<i>Vlaanderen</i>						
Totaal	2 345	1 789	1 093	4 115	3 089	2 957
Zonder verkiezing	560	450	101	1 515	1 057	674
Aandeel	23,88	25,15	9,24	36,82	34,22	22,79
<i>Wallonië</i>						
Totaal	882	697	510	1 480	1 207	1 253
Zonder verkiezing	127	96	36	349	271	238
Aandeel	14,40	13,77	7,06	23,58	22,45	18,99
<i>Brussel</i>						
Totaal	617	540	392	998	904	987
Zonder verkiezing	131	124	72	320	307	403
Aandeel	21,23	22,96	18,37	32,06	33,96	40,83
Bedrijfs grootte						
<i><100</i>						
Totaal	475	219	97	2 388	2 042	2 400
Zonder verkiezing	130	75	16	1 019	905	845
Aandeel	27,37	34,25	16,49	42,67	44,32	35,21
<i>100-199</i>						
Totaal	1 503	1 303	600	2 061	1 579	1 438
Zonder verkiezing	366	342	80	629	474	337
Aandeel	24,35	26,25	13,33	30,52	30,02	23,44
<i>200-499</i>						
Totaal	1 203	1 097	865	1 292	1 158	906
Zonder verkiezing	202	215	87	235	218	100
Aandeel	16,79	19,60	10,06	18,19	18,83	11,04
<i>500-999</i>						
Totaal	371	280	267	374	305	281
Zonder verkiezing	32	27	16	32	31	19
Aandeel	8,63	9,64	5,99	8,56	10,16	6,76
<i>1 000+</i>						
Totaal	216	158	175	218	153	172
Zonder verkiezing	22	17	10	21	14	14
Aandeel	10,19	10,76	5,71	9,63	9,15	8,14

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Tableau 3.16 Entreprises sans élections, CE, par secteur d'activité

Sector	Totaal bedrijven			Bedrijven zonder kandidaten			Aandeel		
	OR 2008	OR 1991	OR 1975	OR 2008	OR 1991	OR 1975	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Steenindustrie	123	91	122	24	9	4	19,51	9,89	3,28
(Petro)chemie	311	270	178	24	32	7	7,72	11,85	3,93
Basismetaal	36	34	40	3	--	--	8,33	0,00	0,00
Metaalverwerkend	427	417	425	36	18	7	8,43	4,32	1,65
Metaalaanverwant	174	116	60	35	22	4	20,11	18,97	6,67
Agro-voeding	244	203	168	27	17	8	11,07	8,37	4,76
Textiel	145	226	333	8	16	9	5,52	7,08	2,70
Papier en hout	106	108	96	11	8	5	10,38	7,41	5,21
(Grafische) media	55	49	46	6	6	5	10,91	12,24	10,87
Transport	209	99	16	37	22	1	17,70	22,22	6,25
Distributie	189	128	72	37	29	12	19,58	22,66	16,67
Horeca (en vrije tijd)	91	57	31	16	11	10	17,58	19,30	32,26
Financiële sector	83	118	80	19	20	11	22,89	16,95	13,75
Bedrijfsdiensten	110	91	112	58	34	52	52,73	37,36	46,43
Aanvullend	474	227	--	140	87	--	29,54	38,33	--
Nutsbedrijven	33	43	57	1	--	--	3,03	0,00	0,00
Onderwijs	436	391	29	252	236	16	57,80	60,36	55,17
Sociale organisaties	64	--	--	11	--	--	17,19	--	--
Gezondheidszorg	292	305	130	43	74	58	14,73	24,26	44,62
Overige zorgsector	242	84	--	30	35	--	12,40	41,67	--

Tableau 3.16 Entreprises sans élections, CE, par secteur d'activité, CPPT. Suite

Sector	Totaal bedrijven			Bedrijven zonder kandidaten			Aandeel		
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Steenindustrie	265	152	276	121	14	31	45,66	9,21	11,23
(Petro)chemie	451	384	356	81	79	50	17,96	20,57	14,04
Basismetaal	37	36	45	4	--	1	10,81	0,00	2,22
Metaalverwerkend	661	680	861	98	75	81	14,83	11,03	9,41
Metaalaanverwant	335	246	260	102	83	67	30,45	33,74	25,77
Agro-voeding	346	336	363	61	68	54	17,63	20,24	14,88
Textiel	219	400	752	25	64	88	11,42	16,00	11,70
Papier en hout	153	184	286	36	26	27	23,53	14,13	9,44
(Grafische) media	80	102	128	16	17	28	20,00	16,67	21,88
Transport	364	165	92	113	52	29	31,04	31,52	31,52
Distributie	408	316	313	85	63	86	20,83	19,94	27,48
Horeca (en vrije tijd)	169	94	128	59	29	76	34,91	30,85	59,38
Financiële sector	124	208	214	30	47	60	24,19	22,60	28,04
Bedrijfsdiensten	195	122	393	103	49	225	52,82	40,16	57,25
Aanvullend	831	442	--	391	245	--	47,05	55,43	--
Nutsbedrijven	42	48	73	2	2	5	4,76	4,17	6,85
Onderwijs	865	699	211	601	489	165	69,48	69,96	78,20
Sociale organisaties	114	--	--	27	--	--	23,68	--	--
Gezondheidszorg	515	457	446	139	162	242	26,99	35,45	54,26
Overige zorgsector	419	166	--	90	78	--	21,48	46,99	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Le secteur semble également jouer un rôle important dans l'annulation ou non des élections sociales (voir tableau 3.16). En 2008, il n'y a pas un seul secteur dans lequel les élections aient été organisées dans toutes les entreprises. Le pourcentage d'entreprises avec des élections entièrement annulées peut grimper jusqu'à près de 60% (CE) ou 70% (CPPT). C'est le cas de l'enseignement qui, avec ces chiffres, arrive largement en tête parmi tous les secteurs. Il est suivi à une certaine distance par les services aux entreprises (53%), les secteurs complémentaires (30% CE, 47% CPPT) et l'industrie de la pierre (20% CE, 46% CPPT). Parmi les autres secteurs à problème en ce qui concerne l'organisation des élections figurent l'horeca, les transports, les secteurs métalliques apparentés, les soins de santé, le papier et le bois, le secteur financier et les organisations sociales. Ces secteurs affichent en particulier des pourcentages élevés d'annulation pour les élections au CPPT (jusque plus de 1 sur 3).

Si l'on compare avec les élections en 1975, on observe que pour les élections au CE, pratiquement tous les secteurs enregistrent une augmentation du pourcentage d'entreprises sans élections, l'industrie de la pierre affichant la plus forte hausse. L'horeca et les soins de santé, qui présentent une baisse spectaculaire, ainsi que les médias (graphiques), qui restent plus ou moins stables, forment ici des exceptions. Pour le CPPT, cette comparaison avec 1975 donne un tout autre résultat: la moitié seulement des secteurs enregistrent clairement une augmentation de la proportion d'entreprises sans élections, tandis que l'autre moitié est en diminution ou reste stable. La comparaison avec 1991 révèle, tant pour le CE que pour le CPPT, que les secteurs alternent les hausses et les baisses quant au pourcentage d'entreprises sans élections. Il en résulte que les différences entre les secteurs se sont réduites en 2008 par rapport aux deux autres années.

Ces différences apparues en fonction de diverses caractéristiques des entreprises sont regroupées dans le tableau ci-dessous. Nous pouvons ainsi examiner ces caractéristiques comme un ensemble d'explications possibles pour l'annulation ou non des élections. Nous utilisons pour cela la régression logistique comme instrument d'analyse. La variable dépendante dans l'analyse est une variable dichotomique (0=pas d'élections, 1=élections).

Tableau 3.17 Probabilité de la tenue des élections, 2008-1975, régression logistique, odds-ratios

Predictoren	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Aantal werknemers	1,11***	1,08***	1,06*	1,31***	1,29***	1,31***
Proportie arbeiders	1,06*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	1,10***
Proportie kaderleden	1,15**	n.s.	--	--	--	--
Proportie vrouwen	0,90***	0,93**	n.s.	0,91***	0,93***	0,93***
<i>Sector</i>						
Basisindustrie	7,61***	7,20***	6,43***	7,33***	7,46***	7,77***
Metaalverwerkend	8,71***	19,55***	12,61***	8,63***	11,58***	8,94***
Metaalaanverwant	3,41***	4,58***	4,55*	3,61***	3,46***	4,74***
Agro-voeding	8,11***	11,69***	5,07**	8,72***	7,17***	6,00***
Textiel	21,22***	19,68***	10,74***	17,48***	12,70***	11,39***
Papier en hout	6,97***	13,75***	4,28**	5,32***	10,87***	10,23***
(Grafische) media	8,75***	7,02***	n.s.	6,44***	8,79***	5,02***
Transport	4,99***	4,34***	n.s.	4,01***	4,36***	2,57**
Distributie	4,89***	3,76***	n.s.	7,45***	8,22***	6,43***
Horeca (en vrije tijd)	4,82***	4,97***	n.s.	3,58***	4,07***	n.s.
Financiële sector	2,31***	4,36***	2,61*	3,90***	4,71***	5,70***
Bedrijfsdiensten	n.s.	n.s.	0,39**	n.s.	n.s.	n.s.
Aanvullend	2,50***	1,87**	--	2,04***	1,56**	--
Non-profit	8,99***	3,63***	n.s.	7,35***	3,29***	1,80**
Ref. Semi-overheid						
<i>Regio</i>						
Vlaanderen	0,49***	0,65**	n.s.	0,52***	0,68***	1,81***
Wallonië	1,87***	1,94***	1,97*	1,54***	1,77***	2,57***
Ref. Brussel						
p-waarde	***	***	***	***	***	***
R ²	0,18	0,18	0,16	0,20	0,21	0,22
Maximum R ²	0,28	0,28	0,33	0,28	0,29	0,32

Valeur p: ***<0,001 **<0,01 *<0,05.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

On relève des corrélations claires selon la taille des entreprises, la proportion d'ouvriers et de cadres (CE) et la proportion de travailleuses. La probabilité de la tenue des élections augmente à mesure que la taille des entreprises augmente. Si l'on observe la proportion de femmes parmi le personnel, on voit que la probabilité que des élections soient organisées est un peu moins grande dans les entreprises qui occupent un grand pourcentage de femmes. Un pourcentage élevé d'ouvriers ou de cadres rend par contre la tenue d'élections un peu plus probable.

On relève aussi des corrélations significatives selon le secteur et la région. C'est ainsi que les entreprises qui font partie des secteurs plus industriels (industrie de base, métal, textile, etc.) et qui sont établies en Wallonie présentent la plus forte probabilité en ce qui concerne la tenue d'élections. À l'inverse, c'est dans les établissements d'enseignement du secteur semi-public établis en Flandre que l'organisation d'élections est la moins probable.

Pratiquement toutes les influences restent constantes d'une année à l'autre. La proportion d'ouvriers ou de cadres dans une entreprise ne semble avoir aucun effet sur la tenue ou non d'élections pour 1991 et 1975. La différence entre le secteur semi-public et les autres secteurs quant à la tenue ou non d'élections apparaît moins grande en 1975. Par ailleurs, en 1975, la Flandre ne présente pas de différence par rapport à Bruxelles pour ce qui est de la tenue ou non d'élections.

4.2 Collèges électoraux avec élections annulées

Il est intéressant d'examiner la problématique de l'annulation par catégorie électorale, mais la chose n'est pas si simple. Dans les petites unités technique d'exploitation, nous avons en effet le phénomène du collège électoral commun. Lorsqu'une unité d'exploitation occupe moins de 25 ouvriers ou moins de 25 employés mais que les deux catégories ont droit à un mandat au minimum, les élections pour ouvriers et employés se tiennent au sein d'un collège électoral commun. Concrètement, cela signifie que les électeurs (ouvriers et employés) peuvent émettre deux votes: un pour élire les représentants des ouvriers et un pour attribuer les mandats employés. Dans ce système de collège électoral commun, les électeurs ouvriers votent donc aussi pour des employés et vice versa.

Le tableau ci-dessous présente, par catégorie électorale, les pourcentages d'élections annulées. Nous donnons le pourcentage d'unités technique d'exploitation dans lesquelles il y a des mandats pour la catégorie en question.

Le pourcentage d'élections annulées est plus élevé dans le cas du CPPT que pour le CE, indépendamment de la catégorie électorale. Chez les jeunes travailleurs, la différence est moins grande.

C'est parmi les ouvriers que le pourcentage d'élections annulées est le plus bas (de l'ordre de 30% pour le CE et de 40% pour le Comité). Chez les employés, ce pourcentage est en moyenne 10% plus élevé. Pour les ouvriers comme pour les employés, le pourcentage d'élections annulées est en diminution depuis 1987. Pour ces deux collèges, toutefois, les pourcentages étaient nettement inférieurs entre 1975 et 1983. Depuis cette période, de tels pourcentages n'ont plus jamais été égalés. En 2008, on observe à nouveau une augmentation pour les deux collèges.

Les élections pour jeunes travailleurs sont plutôt exceptionnelles. Pour le CE, on constate que le fossé avec le pourcentage d'annulation des employés a grandi au fil des ans. Pour le CPPT, il est beaucoup moins grand. De tous les collèges, c'est celui des cadres qui est confronté au pourcentage d'annulations le plus élevé (50%). Pour ces deux derniers collèges également, la proportion d'entreprises avec des élections annulées a augmenté en 2008.

Tableau 3.18 Annulation des élections par catégorie électorale

	Arbeiders	Bedienden	Jongeren	Kaderleden
OR 2008	31,2	37,8	46,1	46,8
OR 2004	27,3	32,5	39,1	45,6
OR 2000	28,0	36,4	43,8	49,4
OR 1995	31,6	37,3	38,3	47,2
OR 1991	34,0	41,0	38,8	54,4
OR 1987	34,2	42,1	35,6	39,0
OR 1983	19,0	24,2	24,9	
OR 1979	14,7	20,4	21,1	
OR 1975	14,1	29,0	9,7	

	Arbeiders	Bedienden	Jongeren	Kaderleden
CPBW 2008	41,1	49,5	47,6	
CPBW 2004	37,0	46,4	40,7	
CPBW 2000	38,9	49,8	47,1	
CPBW 1995	39,4	49,4	41,2	
CPBW 1991	41,6	53,1	41,1	
CPBW 1987	42,3	53,2	39,7	
CPBW 1983	28,7	37,9	28,8	
CPBW 1979	23,3	33,5	28,6	
CPBW 1975	35,4	51,2	15,6	

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

4.3 Collèges électoraux communs et annulation

Une remarque particulière doit être faite au sujet de la tenue des élections dans les collèges électoraux communs. Selon les règles générales, ouvriers et employés doivent avoir un collège électoral commun dès lors que l'une des deux catégories compte moins de 25 travailleurs. On constitue alors un seul bureau de vote pour les deux catégories ensemble. S'il y a des candidats à la fois pour les mandats ouvriers et pour les mandats employés, chaque votant reçoit deux bulletins de vote. Cela signifie donc, dans la pratique, que les ouvriers votent à la fois pour un candidat ouvrier et pour un candidat employé.

À titre d'illustration, prenons le cas des élections au CE de 2008. Sur les 3 844 entreprises qui devaient organiser ces élections pour le CE, 1 131 (26,8%) devaient constituer un collège électoral commun, dans lequel ouvriers et employées devaient émettre deux votes. En ce qui concerne le nombre de votes communs, en pratique, le nombre de votes du collège électoral commun est égal au nombre de votes pour la catégorie ouvriers plus le nombre de votes pour la catégorie employés (étant donné qu'ils émettent deux votes). Toutefois, il est possible qu'il y ait eu dans certains cas un arrêt de la procédure électorale pour l'une des deux catégories de travailleurs. C'est le cas si aucune liste de candidats pour la catégorie de travailleurs en question n'a été introduite ou si une seule organisation

représentative des travailleurs a présenté un nombre de candidats égal ou inférieur au nombre de mandats à attribuer.

Depuis les élections de 2000, il est possible de scinder les votes communs entre ceux qui ont été émis pour le collège employés et ceux qui ont été émis pour le collège ouvriers. La difficulté, dans ce cas, est qu'il n'est pas possible, sur la base des données, de déterminer quels votes ont été émis par des ouvriers et lesquels l'ont été par des employés, étant donné que les ouvriers votent à la fois pour un candidat ouvrier et pour un candidat employé et vice versa.

Pour savoir de quel ordre de grandeur il est question ici, nous donnons un aperçu de l'existence de collèges électoraux communs (voir tableau 3.19).⁶

Tableau 3.19 Répartition des entreprises selon qu'elles doivent ou non mettre en place un collège électoral commun

	OR 2008		OR 1991		OR 1975	
	Absoluut	%	Absoluut	%	Absoluut	%
Geen gem. kiescollege	2 599	69,7	1 794	58,7	1 479	74,1
Wel gem. kiescollege	1 131	30,3	1 263	41,3	516	25,9
Missings	114					
Totaal N	3 844		3 057		1 995	

	CPBW 2008		CPBW 1991		CPBW 1975	
	Absoluut	%	Absoluut	%	Absoluut	%
Geen gem. kiescollege	3 735	60,2	2 312	44,1	2 410	46,4
Wel gem. kiescollege	2 468	39,8	2 925	55,9	2 786	53,6
Missings	390				1	
Totaal N	6 593		5 237		5 197	

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Le nombre d'entreprises avec un collège électoral commun a fortement chuté en 2008, tant pour le CE que pour le CPPT. Nous en concluons que la catégorie des entreprises tenues d'organiser un collège électoral commun ne cesse de décroître. Ceci semble quelque peu en contradiction avec l'apparente 'PMEisation' des élections sociales. On pourrait en effet s'attendre, vu l'augmentation du nombre de petites entreprises, à ce que le nombre de collèges électoraux communs augmente lui aussi.

⁶ La sélection des entreprises selon qu'elles devaient ou non mettre en place un collège commun a été effectuée en fonction de la présence ou non d'électeurs inscrits pour le collège commun. S'il apparaît que la variable 'électeurs inscrits' est vierge, cette hypothèse est complétée par le fait d'avoir des votants pour le collège commun. Les données manquantes (missings) concernent les entreprises pour lesquelles ni les électeurs inscrits ni les votants ne sont spécifiés. Il s'agit des entreprises pour lesquelles nous ne pouvons pas déterminer si elles devraient ou non constituer un collège commun.

Si nous examinons de plus près les entreprises avec un collège électoral commun, nous constatons que toutes n'organisent pas les deux élections (voir tableau 3.20).

Tableau 3.20 Tenue ou non des élections dans les entreprises avec un collège électoral commun

	OR 2008		OR 1991		OR 1975	
	Arbeider ja	Arbeider nee	Arbeider ja	Arbeider nee	Arbeider ja	Arbeider nee
Bediende ja	309 27,30%	269 23,80%	258 20,40%	271 21,50%	170 32,90%	58 11,20%
Bediende nee	280 24,80%	272 24,10%	313 24,80%	421 33,30%	202 39,10%	86 16,70%
Totaal N	1 131		1 263		516	

	CPBW 2008		CPBW 1991		CPBW 1975	
	Arbeider ja	Arbeider nee	Arbeider ja	Arbeider nee	Arbeider ja	Arbeider nee
Bediende ja	478 19,40%	444 18,00%	487 16,60%	476 16,30%	610 21,90%	280 10,10%
Bediende nee	695 28,20%	849 34,40%	778 26,60%	1184 40,50%	1048 37,60%	848 30,40%
Totaal N	2 468		2 925		2 786	

Total N=nombre d'entreprises avec un collège électoral commun.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Les chiffres du tableau qui précède montrent que dans une majorité d'entreprises, seule une des deux élections est organisée. Il apparaît en outre que pour le CE en 2008, les deux élections n'ont eu lieu que dans 27% des entreprises qui devaient organiser des élections communes. Pour le CPPT, ce pourcentage n'atteint même pas 20%. Pourtant, ces pourcentages sont globalement en augmentation par rapport à 1991 et sont même proches du niveau record de l'année 1975 (voir en annexe pour un aperçu complet).

L'annulation complète des élections intervient dans près d'un quart des entreprises pour le CE, et dans plus d'un tiers des entreprises pour le CPPT. En termes de tendance, nous pouvons tirer la même conclusion quant à la proportion d'entreprises dans lesquelles les deux élections sont annulées: une forte diminution par rapport à 1991 et un chiffre qui est presque revenu au niveau de 1975.

4.4 Entreprises avec au moins une élection annulée

Une autre donnée que nous souhaitons examiner est le nombre d'entreprises qui ont annulé au moins une élection. À cet effet, nous avons procédé comme suit. Une sélection a été opérée par collège électoral: (a) une entreprise a ou non des mandats pour une catégorie électorale déterminée, (b) l'opération électorale cor-

respondante a ou non été organisée. Si une entreprise a des mandats à attribuer pour au moins un collège électoral, mais que l'opération électorale n'a pas eu lieu pour ce collège, l'entreprise en question est alors comptabilisée.

Tableau 3.21 Entreprises avec au moins une élection annulée

	Absoluut	% van het totaal	% volledige afgelasting
OR 2008	2 263	58,9	21,28
OR 1991	2 005	65,6	22,11
OR 1975	673	33,7	10,48
CPBW 2008	3 923	59,5	33,13
CPBW 1991	3 469	66,2	31,35
CPBW 1975	2 935	56,5	25,30

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Le pourcentage d'entreprises ayant annulé les élections pour au moins une des catégories électorales est très élevé en comparaison avec le pourcentage d'annulation totale. Pour 2008, on constate ainsi que près de 60% des entreprises ont annulé au moins une opération électorale, aussi bien pour le CE que pour le CPPT.

Ce pourcentage d'entreprises avec au moins une opération électorale annulée est en diminution par rapport à 1991 pour ce qui concerne les élections au CE et au CPPT. Dans les deux cas, toutefois, c'est en 1975 que le pourcentage d'entreprises est le plus bas.

Une fois encore, nous avons cherché à savoir si les caractéristiques des entreprises pouvaient, dans leur ensemble, expliquer l'annulation ou non d'au moins une opération électorale. Ici également, nous utilisons la régression logistique comme instrument d'analyse. La variable dépendante dans l'analyse est le résultat '0' pour la tenue de toutes les opérations électorales et '1' pour l'annulation d'au moins une opération électorale.

Tableau 3.22 Probabilité de l'annulation d'au moins une élection, 2008-1975, régression logistique, odds-ratio's

Predictoren	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Aantal werknemers	0,97***	0,96***	0,92***	0,94***	0,95***	0,88***
Proportie arbeiders	n.s.	n.s.	n.s.	1,09***	n.s.	0,95**
Proportie kaderleden	n.s.	n.s.	--	--	--	--
Proportie vrouwen	1,16***	1,07***	1,05*	1,17***	1,10***	1,05**
Gem. college	2,32***	2,70***		3,37***	4,79***	
<i>Sector</i>						
Basisindustrie	0,52***	0,54**	0,48*	0,21***	0,32***	0,33***
Metaalverwerkend	0,41***	0,39***	n.s.	0,25***	0,31***	0,39***
Metaalaanverwant	0,65*	n.s.	n.s.	0,43***	0,61*	0,56**
Agro-voeding	0,57**	0,44**	n.s.	0,24***	0,33***	0,56**
Textiel	n.s.	n.s.	n.s.	0,34***	n.s.	n.s.
Papier en hout	0,53*	n.s.	n.s.	0,44**	0,51**	0,59*
(Grafische) media	0,45*	n.s.	n.s.	0,21***	0,51*	0,50**
Transport	0,52**	0,42**	n.s.	0,26***	0,40***	n.s.
Distributie	0,40***	0,55*	n.s.	0,16***	0,21***	0,37***
Horeca (en vrije tijd)	0,45**	0,49*	4,12**	0,28***	0,40**	n.s.
Financiële sector	n.s.	n.s.	n.s.	0,24***	0,62*	0,61*
Bedrijfsdiensten	n.s.	n.s.	3,50***	0,56*	n.s.	n.s.
Aanvullend	0,57**	n.s.	--	0,42***	n.s.	--
Non-profit	0,33***	n.s.	3,27**	0,18***	0,58**	n.s.
Ref. semi-overheid						
<i>Regio</i>						
Vlaanderen	1,90***	1,89***	n.s.	1,83***	1,98***	n.s.
Wallonië	n.s.	0,57***	0,60**	0,78*	0,64***	0,49***
Ref. Brussel						
p-waarde	***	***	***	***	***	***
R ²	0,12	0,16	0,26	0,19	0,23	0,25
Maximum R ²	0,17	0,22	0,36	0,25	0,32	0,34

Valeur p: ***<0,001 **<0,01 *<0,05.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

On observe avant tout des effets significatifs en ce qui concerne la taille des entreprises, la proportion d'ouvriers (CPPT) et la proportion de femmes parmi le personnel. Plus grande est l'entreprise, moins grande est la probabilité qu'il y ait au moins une opération électorale annulée. Plus le pourcentage de femmes dans l'entreprise augmente, plus la probabilité augmente qu'une opération électorale soit annulée.

Nous relevons une très forte corrélation selon qu'il y a ou non un collège électoral commun. La probabilité qu'au moins une opération électorale soit annulée est presque 2,5 fois plus grande pour une entreprise avec un collège commun que pour une entreprise sans collège commun.

Nous observons aussi des effets significatifs selon le secteur et la région. Comparativement au secteur semi-public, la probabilité qu'une opération électorale

soit annulée est moins élevée pour tous les secteurs. En ce qui concerne les élections pour les deux organes en 2008, c'est dans le non-marchand et la distribution que ce rapport de probabilité est le plus bas. Autrement dit, c'est dans ces secteurs que la probabilité qu'au moins une opération électorale soit annulée est la plus faible. Pour le CPPT, nous obtenons ici des résultats comparables également pour les médias (graphiques), l'industrie de base et l'agroalimentaire. Si en plus une entreprise est établie à Bruxelles, cette probabilité diminue encore.

Les résultats pour 1991 sont comparables à ceux de 2008, à la différence près qu'en plus de tous les effets significatifs signalés, on observe une corrélation négative significative pour les entreprises qui sont établies en Wallonie. En accord avec ce que nous avons observé précédemment dans ce chapitre, cette région présente un pourcentage d'annulation moins élevé que la Flandre et Bruxelles. Les résultats de la présente analyse le confirment une fois de plus. Les résultats de 1975 révèlent, pour ce qui est du CE, des effets moins significatifs entre les différents secteurs, ce qui indique qu'il n'y a pas de différences notables avec la catégorie de référence, à savoir le secteur public. Les effets significatifs existants en ce qui concerne le secteur financier, l'horeca, les services aux entreprises et le non-marchand vont, de manière surprenante, dans le sens opposé par rapport aux années ultérieures. Ces effets témoignent, pour les secteurs en question, d'une plus grande probabilité quant à l'existence de la problématique de l'annulation d'au moins une opération électorale, si l'on compare avec le secteur public. Pour le CPPT, les résultats sont assez comparables à ceux des deux autres années, à savoir que de nombreux secteurs ne présentent aucune différence significative par rapport aux résultats du secteur semi-public.

5. Participation de femmes candidates

Depuis quelque temps, les syndicats sont encouragés à mettre en place une répartition équitable entre hommes et femmes parmi les candidats et les élus lors des élections sociales. Dans ce cadre, ils entreprennent diverses actions et campagnes afin de favoriser ce partage équitable. Voilà pourquoi nous nous penchons, dans cette section, sur la participation des femmes comme candidates aux élections sociales.

5.1 Probabilité d'une candidature féminine

Étant donné qu'il y a plus d'hommes parmi le personnel des entreprises où des élections sociales doivent être organisées et qu'en conséquence, la probabilité est plus grande qu'il y ait plus d'hommes se portant candidats, nous comparons la 'probabilité' qu'une femme se porte candidate avec cette même probabilité pour les hommes.

Tableau 3.23 Probabilité de se porter candidat (nombre de candidats/nombre de travailleurs) selon le sexe

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Kans ¹ mannen	5,6	5,4	4,8	5,8	5,5	5,9
Kans vrouwen	2,9	3,1	3,3	3,2	3,7	4,7
Kansverhouding ²	52	57	69	55	67	80

¹ Probabilité = nombre total de candidats du sexe en question/nombre total de travailleurs du sexe en question.

² Rapport de probabilité = probabilité femmes/probabilité hommes.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

La probabilité qu'une travailleuse se porte candidate s'élevait, en 2008, à 2,9% pour les élections au CE et 3,2% pour les élections au CPPT. Cette sous-représentation peut s'exprimer en un rapport de probabilité comme suit: la 'probabilité qu'une femme se porte candidate' atteint 'seulement' 52% de la probabilité qu'un homme se porte candidat aux élections pour le CE. Pour les élections au CPPT, ce rapport de probabilité est un rien plus élevé (55%). Pour les deux organes de concertation, ce rapport de probabilité en tant qu'indicateur de la sous-représentation s'est dégradé en comparaison avec 1991 et 1975. C'est en 1975, pour le CPPT, que les femmes présentaient le meilleur chiffre: leur probabilité de se porter candidate atteignait alors 80% de celle des hommes.

Tableau 3.24 Comparaison entre la croissance du nombre de femmes candidates et du nombre de travailleuses, CPPT, 1975-2008

	OR 2008	OR 1991	OR 1975	Groei-index*
Mannelijke kandidaten	41 744	39 130	35 598	117
Vrouwelijke kandidaten	19 060	13 393	9 091	210
Vrouwelijke werknemers	657 756	435 921	278 956	236
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975	Groei-index*
Mannelijke kandidaten	48 037	44 997	52 726	91
Vrouwelijke kandidaten	24 443	18 093	17 239	142
Vrouwelijke werknemers	753 041	489 378	367 984	205

* Indice de croissance; 1975=100.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Il ressort du tableau ci-dessus que le nombre de femmes candidates a connu une très forte croissance (augmentation de plus du double pour le CE et de deux cinquièmes pour le CPPT). Toutefois, sur la période prise en compte, l'emploi féminin (dans les entreprises avec élections sociales) a encore progressé un peu plus pour le CE (136%) et beaucoup plus pour le CPPT (doublement). Autrement dit,

bien que le nombre de femmes candidates soit en hausse, cette augmentation reste en-deçà de la croissance du nombre de travailleuses, surtout pour le CPPT. La situation semble plus favorable en ce qui concerne le CE.

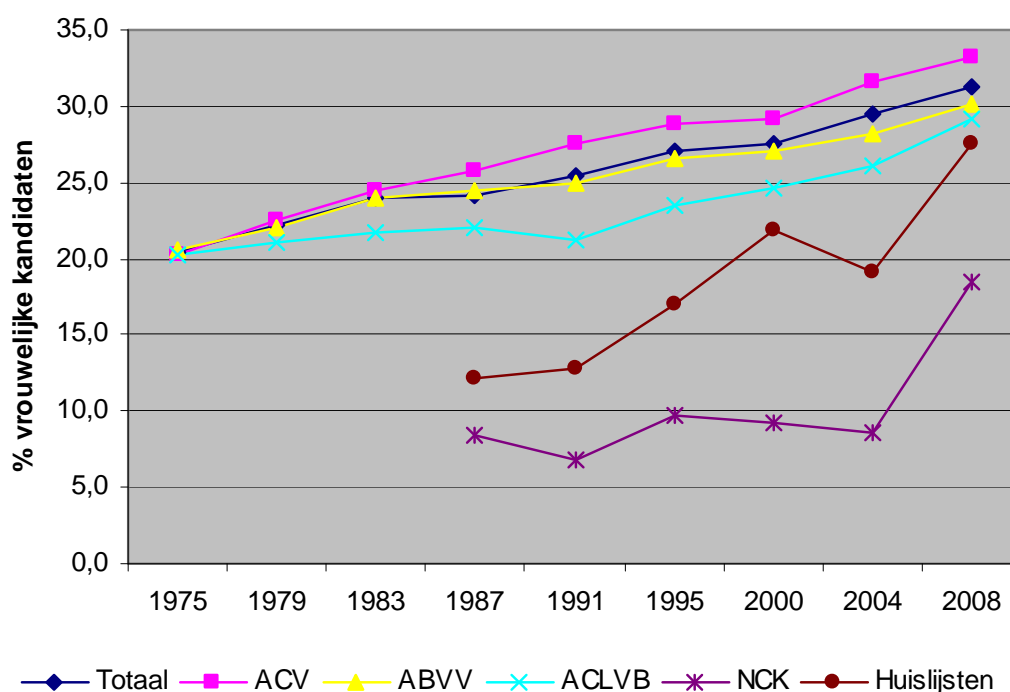
5.2 Femmes candidates par syndicat

Voici à présent un aperçu général du pourcentage de femmes candidates par syndicat (tableau 3.25 et graphique 3.3).

Tableau 3.25 Femmes candidates par syndicat

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
ACV	33,2	27,6	20,2	35,9	30,2	24,3
ABVV	30,1	25,0	20,5	32,1	28,0	24,9
ACLVB	29,2	21,2	20,2	29,6	23,5	25,0
NCK	18,5	6,8				
Huislijsten	27,5	12,8				

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 3.3 Évolution en % des femmes candidates par syndicat, CE

Comme on le voit, depuis 1975, la proportion de femmes candidates sur les différentes listes syndicales a augmenté. La CSC se situe, sur ce plan, légèrement au-dessus de la moyenne avec une part de 33% pour les élections au CE et de 36% pour les élections au Comité. Dans les listes de cadres, et en particulier celles de la CNC, la part des femmes candidates reste sensiblement moins élevée, même si depuis 1991, elles ont amorcé un mouvement de rattrapage (avec un creux en 2004). C'est ainsi notamment que les listes de cadres affichent, en 2008, une proportion de femmes candidates comparable à celle de la CGSLB.

En ce qui concerne les candidatures des femmes et leur sous-représentation, une série de facteurs ont été évalués les uns par rapport aux autres (voir tableau 3.26). Au moyen d'une régression logit, nous examinons quelles caractéristiques des entreprises ont une influence sur la présence ou non d'une femme candidate (0=probabilité nulle d'avoir une femme candidate; 1=candidature féminine possible). Les prédicteurs utilisés dans le modèle d'analyse sont: taille des entreprises, proportion d'ouvriers, proportion de travailleuses, nombre de travailleuses,⁷ nombre de candidats, ratio nombre de candidats/nombre de mandats, secteur et région.

Dans l'analyse sont reprises uniquement les entreprises dont le personnel comprend des femmes et dans lesquelles au moins un candidat se présente, de sorte que l'analyse ne soit pas trop fortement influencée par la présence ou non d'un candidat.

La probabilité qu'une femme se porte candidate aux élections est déterminée, en 2008 (tout comme en 1991 et 1975), par la présence de nombreuses travailleuses et surtout par une grande proportion de femmes parmi l'ensemble des travailleurs (rapport de probabilité presque multiplié par deux). Pour le CPPT, nous observons également un effet négatif du nombre de travailleurs et de la proportion d'ouvriers au sein d'une entreprise. Autrement dit, plus une entreprise compte de travailleurs et plus grande est la proportion d'ouvriers parmi ces travailleurs, plus la probabilité d'avoir une femme candidate est réduite. L'effet lié au nombre de travailleurs est visible pour le CE en 1991 et pour le CPPT en 1975. L'effet lié aux ouvriers est observé pour toutes les années (excepté 2008 pour le CE).

La présence de nombreux candidats par mandat prévu a par ailleurs un effet positif significatif sur la probabilité d'avoir une femme candidate. En d'autres termes, lorsque l'offre est importante du côté des femmes et qu'il y a une forte demande de candidats, la probabilité est grande que l'on retrouve des femmes candidates sur les listes électorales. Nous retrouvons cet effet pour toutes les années, excepté en 1991 pour le CE.

⁷ Comme pour la remise à l'échelle du nombre de travailleurs, un glissement de 1 travailleuse n'aura pas immédiatement un effet significatif sur la probabilité que l'on ait une femme candidate. Ici aussi, nous avons opéré une remise à l'échelle: 1 unité de changement implique un changement de dix travailleuses.

Tableau 3.26 Probabilité d'avoir une femme candidate, entreprises avec des candidats et avec des travailleuses, 2008-1975, régression logistique, odds-ratio's

Predictoren	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Aantal werkn.	n.s.	0,86***	n.s.	0,89*	n.s.	0,94***
Proportie arbeiders	n.s.	0,89***	0,86**	0,93**	0,89***	0,88***
Proportie kaderleden	n.s.	n.s.	--	--	--	--
Proportie vrouwen	1,98***	2,02***	3,02***	1,85***	1,77***	2,13***
Aantal vr. werkn.	1,12**	1,09***	1,06**	1,11***	1,13***	1,12***
Aantal kandidaten	n.s.	1,11***	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ratio kand./mand.	1,84***	n.s.	2,46***	2,27***	2,20***	2,26***
<i>Sector</i>						
Basisindustrie	n.s.	1,98*	2,30*	1,51*	n.s.	n.s.
Metaalverwerkend	2,10*	2,13**	2,06*	2,07**	1,48*	n.s.
Metaalaanverwant	2,35*	n.s.	n.s.	2,27***	n.s.	n.s.
Agro-voeding	3,62**	4,20***	4,43***	3,74***	2,04**	1,76*
Textiel	3,99**	6,14***	10,94***	3,20***	3,75***	3,38***
Papier en hout	2,52*	3,75***	3,76**	2,40**	2,51**	1,95*
(Grafische) media	2,96*	4,10**	8,80***	2,52*	3,06**	3,03**
Transport	3,57**	2,24*	n.s.	3,74***	n.s.	n.s.
Distributie	n.s.	8,92**	n.s.	3,00***	2,41**	n.s.
Horeca (en vrije tijd)	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	3,03*	n.s.
Financiële sector	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Bedrijfsdiensten	3,42*	3,38*	n.s.	2,59*	n.s.	n.s.
Aanvullend	2,67**	3,43***		3,11***	1,71*	
Non-profit	n.s.	n.s.	5,79*	2,54***	n.s.	n.s.
Ref. semi-overheid						
<i>Regio</i>						
Vlaanderen	n.s.	0,65*	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Wallonië	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ref. Brussel						
p-waarde	***	***	***	***	***	***
R ²	0,30	0,32	0,41	0,34	0,36	0,43
Maximum R ²	0,50	0,51	0,60	0,53	0,53	0,60

Valeur p: ***<0,001 **<0,01 *<0,05.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Les différences régionales ne jouent aucun rôle quant à la présence ou non de femmes candidates. On note toutefois qu'en 1991, pour le CE, la probabilité d'avoir une femme candidate était sensiblement moins élevée en Flandre qu'à Bruxelles.

Les différences sectorielles n'en sont que plus nombreuses. Pour le CE, c'est dans le secteur textile, suivi par l'agroalimentaire, que l'effet positif est le plus important. Pour le CPPT, on retrouve à nouveau l'agroalimentaire, à égalité cette fois avec le secteur des transports. Ces secteurs, si l'on compare avec le secteur semi-public, sont ceux qui trouvent le plus facilement des femmes candidates.

6. Conclusion

- Les élections sociales de 2008 comptent 133 500 candidats (un chiffre qui ne tient pas compte des éventuels cumuls, à savoir une personne qui est candidate à la fois pour le CE et le CPPT).
- Les syndicats traditionnels ne sont pas confrontés à une baisse du nombre de candidats. La CGSLB a notamment vu le nombre de ses candidats augmenter de façon spectaculaire durant la dernière décennie (2/3 depuis 1975), même s'il est vrai que l'écart par rapport aux autres syndicats reste grand. Les listes cadres alternatives ont plus de mal à maintenir à niveau le nombre de leurs candidats.
- La taille des entreprises, autrement dit le potentiel de travailleurs à recruter, est le facteur déterminant en ce qui concerne la question des candidats; autrement dit, les petites entreprises sont confrontées, plus que les grandes, à un manque de candidats.
- En matière d'élections sociales, la Flandre éprouve clairement plus de difficultés du côté de l'offre. Sur ce plan, Bruxelles a opéré un mouvement de rattrapage intéressant. La Wallonie s'en sort nettement mieux pour ce qui est de trouver des candidats.
- Sur le plan sectoriel, l'enseignement et les services aux entreprises restent les secteurs les plus problématiques.
- Les collègues jeunes et cadres ont un problème de candidats plus aigu. Dans bien des cas, il n'y a pas suffisamment de candidats pour organiser une joute électorale (dans 35% des cas chez les jeunes et dans 50% des cas chez les cadres, les élections ne sont par organisées). Chez les cadres, néanmoins, une amélioration est clairement visible.
- Le degré de complétude, à savoir le rapport entre le nombre de candidats sur une liste déterminée et le nombre de mandats disponibles, est relativement faible: pour chaque mandat disponible, il y a environ 2,3 candidats pour le CE et environ 2 pour le CPPT.
- Ce degré de complétude grimpe à plus de 3 chez les ouvriers (pour le CE), tandis qu'il oscille autour de 2 ou moins chez les employés, les jeunes et les cadres. Comparativement à 1991 et 1975, ces degrés de complétude ont diminué pour tous les collèges électoraux, excepté le collège des cadres.
- On remarque que le degré de complétude des listes suit une tendance à la baisse. Les résultats sont similaires pour le CE et le CPPT. L'évolution des degrés de complétude par syndicat montre une légère tendance baissière pour la CSC et la FGTB. La CGSLB reste relativement constante en ce qui concerne la complétude des listes.
- On constate ainsi qu'un cinquième environ des entreprises annulent les élections pour le CE, contre un tiers des entreprises pour le CPPT.
- La proportion d'entreprises dans lesquelles on ne vote pas est traditionnellement beaucoup plus élevée en Flandre et à Bruxelles qu'en Wallonie.

-
- Dans 27% seulement des collèges électoraux communs, les ouvriers et les employés ont chacun émis leur vote pour les deux types de mandats.
 - La probabilité qu'une femme se porte candidate atteint 'seulement' 52% (CE) ou 55% (CPPT) de la probabilité qu'un homme se porte candidat aux élections pour le CE.
 - Le nombre de femmes candidates a connu une très forte croissance depuis 1975, mais dans les entreprises avec élections sociales, le nombre de travailleuses a augmenté bien plus fort encore. Pour le CPPT, notamment, la croissance du nombre de femmes candidates reste largement en deçà de la croissance du nombre de travailleuses. Pour le CE, la situation est un peu plus favorable.
 - Pour les diverses élections, la proportion de femmes sur les différentes listes syndicales a légèrement augmenté. Le mouvement de rattrapage à cet égard des listes cadres, qui atteignent une proportion similaire à celle de la CGSLB, est particulièrement remarquable.
 - La probabilité qu'une femme se présente comme candidate est surtout influencée positivement par la présence d'un grand nombre et d'une grande proportion de travailleuses dans l'entreprise et par la présence de nombreux candidats par mandat prévu. On relève également des différences sectorielles: pour le CE, c'est dans le textile et l'agroalimentaire que cet effet positif est le plus grand. Pour le CPPT, c'est dans l'agroalimentaire et le transport. Ces secteurs, si l'on compare avec le secteur semi-public, sont ceux qui trouvent le plus facilement des femmes candidates.

CHAPITRE 4

LES VOTES

Comment vote-t-on lors des élections sociales? Nous nous pencherons d'abord sur la participation: combien d'électeurs prennent part effectivement aux élections sociales? Nous examinerons ensuite de quelle manière ils votent: panachage vote pour l'un des partis en présence ou encore vote blanc ou non valable. Enfin, nous examinerons la répartition des voix entre les syndicats.

1. Participation sous-estimée et effective

Pour décrire la participation, nous avons recours à deux définitions:

- la participation sous-estimée aux élections sociales est le ratio entre le nombre de votants et le nombre total d'électeurs inscrits;
- la participation effective aux élections sociales est le ratio entre le nombre de votants et le nombre d'électeurs inscrits ayant effectivement la possibilité de voter lors des élections sociales.

À cet égard, il convient de faire une remarque d'ordre méthodologique:

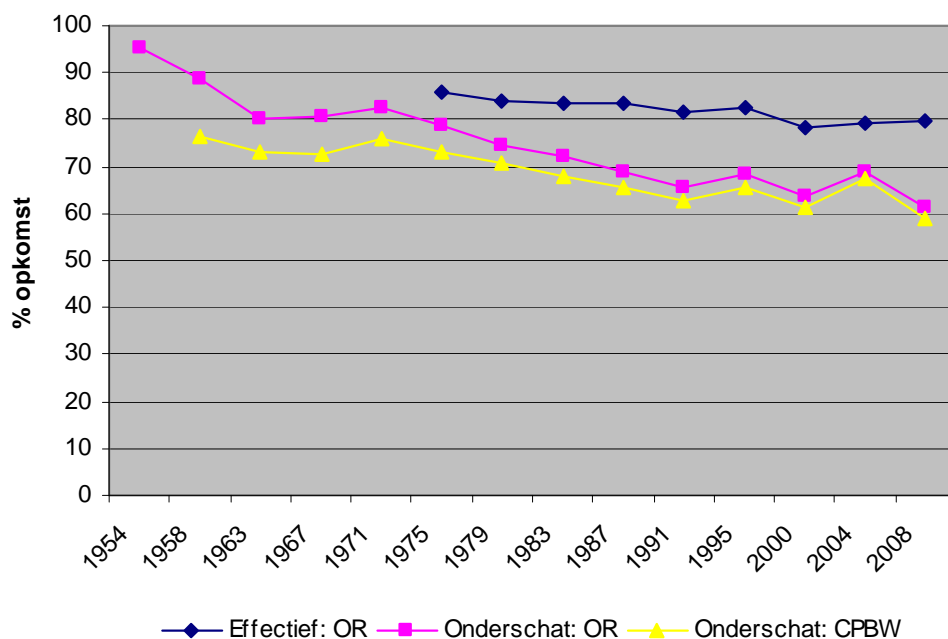
- pour la participation sous-estimée, nous devons à nouveau prendre en compte le nombre de données manquantes (missings) pour la variable 'électeurs inscrits' pour 2008 et 2004. Pour la participation effective, le problème ne se pose pas dans la mesure où ces données manquantes concernent presque exclusivement des entreprises où les élections n'ont pas été organisées.

Le tableau 4.1 et la figure 4.1 donnent un aperçu de la participation effective et sous-estimée.

Tableau 4.1 Participation effective et sous-estimée

	OR 2008	OR 1991	OR 1975
Stemmers	815 984	737 206	772 715
Ingeschreven kiezers met stemmogelijkheid	1 023 865	905 890	901 909
<i>Effectieve opkomst</i>	79,7	81,4	85,7
Totaal aantal ingeschreven kiezers	1 326 415	1 122 930	978 387
<i>Onderschatte opkomst</i>	61,5	65,7	79,0
	CPBW 2008	CPBW 1991	CPBW 1975
Stemmers	890 492	784 671	875 625
Ingeschreven kiezers met stemmogelijkheid	1 120 483	965 382	1 021 528
<i>Effectieve opkomst</i>	79,5	81,3	85,7
Totaal aantal ingeschreven kiezers	1 509 082	1 251 863	1 199 887
<i>Onderschatte opkomst</i>	59,0	62,7	73,0

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)



La participation effective suit une évolution similaire pour le CE et le CPPT; dans cette figure, seule l'évolution pour le CE est représentée.

Figure 4.1 Évolution de la participation aux élections sociales: effective et sous-estimée

Tant le CE que le CPPT enregistrent une participation effective tout juste inférieure à 80%. La participation sous-estimée est nettement moins élevée et oscille autour de 60%. On observe une tendance à la baisse pour la participation effective comme pour la participation estimée. Cette tendance est cependant nettement

moins prononcée pour la première que pour la seconde. En outre, depuis 2000, la tendance est légèrement repartie à la hausse.

Malgré la baisse de participation constatée, la participation effective aux élections sociales n'en reste pas moins élevée. Il ne faut pas perdre de vue que si les travailleurs ont le droit de voter, ce n'est pas une obligation. Sur cinq travailleurs ayant la possibilité de voter, près de quatre se rendent effectivement aux urnes lors des élections sociales.

2. Votes valables et non valables

Comme nous venons de le voir, la participation aux élections sociales est relativement élevée, mais combien les travailleurs votent-ils non valables ou blanc? Comment, en particulier, se comportent les votants au sein du collège électoral commun, où tant les ouvriers que les employés doivent voter pour les deux catégories électorales? Le tableau ci-dessous en donne un aperçu.

Tableau 4.2 Validité des votes

OR	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
<i>Alle bedrijven</i>						
Geldige	759 250	94,1	706 873	92,4	729 437	85,8
Ongeldig/blanco	47 568	5,9	57 795	7,6	59 645	14,2
Totaal stemmen	806 818	100	764 668	100	789 082	100
<i>Gem. kiescollege én twee verkiezingen</i>						
Geldige	71 566	90,8	59 474	87,6	36 405	85,8
Ongeldig/blanco	7 232	9,2	8 393	12,4	6 046	14,2
Totaal stemmen	78 798	100	67 867	100	42 451	100
<hr/>						
CPBW	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
<i>Alle bedrijven</i>						
Geldige	851 237	93,9	772 803	91,8	842 499	91,9
Ongeldig/blanco	55 142	6,1	69 046	8,2	74 567	8,1
Totaal stemmen	906 379	100	841 849	100	917 066	100
<i>Gem. kiescollege én twee verkiezingen</i>						
Geldige	88 833	90,2	105 079	87,4	86 852	87,3
Ongeldig/blanco	9 699	9,8	15 089	12,6	12 604	12,7
Totaal stemmen	98 532	100	120 168	100	99 456	100

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Si l'on considère l'ensemble des entreprises, on constate que le nombre de votes valables a augmenté en 2008 par rapport à 1975 (le chiffre de 1991 étant en baisse).

En pourcentage, nous voyons que l'augmentation est présente pour les trois années, aussi bien pour le CE que pour le CPPT. Ce pourcentage présente peu de différences lorsque nous ventilons par région, par secteur ou selon la taille des entreprises. Dans tous les cas, le pourcentage de validité est de 90% ou plus. Les élections sociales ne sont donc en aucun cas confrontées à d'éventuels votes de protestation s'exprimant par des votes blancs ou nuls (moins de 7% du total). En outre, le nombre de votes blancs ou nuls ne cesse de diminuer.

Néanmoins, curieux d'en savoir plus sur la situation très particulière du collège électoral commun, nous formulons l'hypothèse suivante: le nombre de votes blancs/nuls est plus élevé dans les entreprises où un collège électoral commun est constitué et où l'on doit voter pour les deux catégories électorales (ouvriers et employés). Le raisonnement sous-jacent est effectivement que les électeurs, qui sont sans doute moins en contact avec 'l'autre' catégorie électorale, sont plus enclins à voter blanc ou nul pour cette catégorie. Tant pour le CE que pour le CPPT, il apparaît effectivement que le pourcentage de votes nuls/blancs, en comparaison avec l'ensemble des entreprises, est 3 à 4% plus élevé parmi les entreprises qui ont deux élections pour le collège commun. Cette différence entre les deux groupes s'observe également pour les élections de 1991 et 1975. La seule exception est l'élection au CE de 1975, où le pourcentage des entreprises avec un collège commun est identique à celui de l'ensemble des entreprises. Les constatations qui précèdent apparaissent conformes à ce que nous attendions. Néanmoins, même dans ce groupe, le pourcentage reste inférieur à 10% et ici non plus, il ne semble pas que nous ayons affaire à un vote non valable ou blanc ou un phénomène de cet ordre.

Pour approfondir quelque peu le problème lié aux votes blancs et nuls, nous avons cherché, à l'aide d'un modèle de régression linéaire, à mettre en lumière les facteurs ayant une influence sur la quantité de votes blancs et nuls au niveau de l'organisation. Les résultats sont présentés dans le tableau 4.3.

Tableau 4.3 Quantité de votes blancs/nuls, régression linéaire, coefficients standardisés

Predictoren	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Aantal stemmers	0,73***	0,96***	0,91***	0,75***	0,90***	0,91***
Aantal vr. werkn.	0,15***	-0,06***	n.s.	0,07***	-0,03**	-0,03**
Proportie vrouwen	-0,05***	n.s.	0,03*	-0,04**	n.s.	0,03**
Proportie arbeiders	0,10***	0,04**	0,05**	0,10***	n.s.	0,02*
Proportie kaderleden	-0,03**	-0,02*	--	--	--	--
Gem. college	0,04***	0,03*	n.s.	0,02*	0,05***	n.s.
Ratio kand./mand.	0,03*	n.s.	n.s.	0,04***	0,04***	0,04***
<i>Verhouding arb.-bed.: % kleinste categorie</i>						
Eén categorie	0,05*	0,04**	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Tot 10%	0,05**	0,09***	0,10***	0,06**	0,09***	0,07***
Tussen 10-20%	0,05**	0,07***	n.s.	0,05**	0,06**	0,05**
Tussen 20-30%	n.s.	0,04*	n.s.	0,05**	0,04*	n.s.
Tussen 30-40%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Tussen 40-50%	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ref. Evenredige verdeling						
<i>Sector</i>						
Basisindustrie	n.s.	0,05**	0,04*	-0,05**	0,06***	n.s.
Metaalverwerkend	n.s.	0,05**	n.s.	-0,05**	0,06***	n.s.
Metaalaanverwant	n.s.	0,04***	0,03*	n.s.	0,06***	0,03**
Agro-voeding	n.s.	0,06***	n.s.	n.s.	0,06***	n.s.
Textiel	n.s.	0,09***	n.s.	n.s.	0,08***	n.s.
Papier en hout	n.s.	0,03**	n.s.	n.s.	0,05***	n.s.
(Grafische) media	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	0,03**	n.s.
Transport	n.s.	0,04***	n.s.	n.s.	0,05***	n.s.
Distributie	0,08***	0,07***	0,04**	0,05***	0,08***	n.s.
Horeca (en vrije tijd)	n.s.	0,04**	n.s.	n.s.	0,04***	n.s.
Financiële sector	-0,03*	n.s.	n.s.	-0,04***	n.s.	n.s.
Bedrijfsdiensten	n.s.	0,04***	n.s.	n.s.	0,06***	n.s.
Aanvullend	n.s.	0,03*		n.s.	0,05***	
Non-profit	n.s.	0,03*	n.s.	n.s.	0,04**	n.s.
Ref. Semi-overheid						
<i>Regio</i>						
Vlaanderen	-0,06**	-0,04**	n.s.	-0,06***	n.s.	n.s.
Wallonië	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ref. Brussel						
Adjusted R ²	0,76	0,84	0,86	0,66	0,78	0,82

Seules sont reprises dans l'analyse les entreprises dans lesquelles on a effectivement voté.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Un premier élément significatif ayant un effet sur le nombre de votes blancs/nuls est à l'évidence le nombre de votes émis: plus grand est le nombre de votes émis, plus il y a de votes blancs/nuls. Pour 2008, on observe un effet positif significatif du nombre de travailleuses au sein d'une entreprise, tandis que la proportion de

femmes dans une entreprise a au contraire un effet négatif sur le nombre de votes blancs et nuls. Autrement dit, plus il y a de femmes travaillant dans l'entreprise, plus le nombre de votes blancs/nuls augmente, tandis que ce nombre diminue à mesure que le pourcentage de femmes sur l'ensemble du personnel de l'entreprise augmente. En 1991 et 1975 (CPPT), le nombre de travailleuses avait encore un effet positif sur le nombre de votes blancs/nuls, à savoir que plus il y a de femmes dans une entreprise, moins il y a de votes blancs/nuls qui sont émis. En 1991, la proportion de femmes occupées dans une entreprise n'avait apparemment aucun effet sur le nombre de votes blancs/nuls émis et en 1975, un pourcentage plus élevé de femmes parmi le personnel allait de pair avec une augmentation du nombre de votes blancs/nuls.

En 2008 (de même qu'en 1991), une proportion plus élevée de cadres dans une entreprise a un effet modérateur sur le nombre de votes blancs/nuls. Une proportion plus élevée d'ouvriers entraîne au contraire une augmentation du nombre de votes blancs/nuls (pour les trois années, excepté en 1991 pour le CPPT).

On constate ensuite que le nombre de votes blancs/nuls augmente lorsqu'il y a plus de candidats disponibles par mandat, autrement dit lorsqu'il y a une certaine lutte électorale au sein de l'entreprise.

Le fait d'avoir un collège commun semble également avoir pour effet d'accroître le nombre de votes blancs/nuls. Le rapport entre ouvriers et employés à l'intérieur de ces collèges communs exerce également une certaine influence à ce niveau: une forte disproportion entre les deux catégories (entre 10 et 30% pour la catégorie la plus petite) entraîne un plus grand nombre de votes blancs et nuls que dans le cas d'une répartition équilibrée entre les deux catégories.

En 2008, pour le CE, on relève très peu d'influences sectorielles sur le nombre de votes blancs/nuls. En comparaison avec le secteur semi-public, le nombre de votes blancs/nuls est sensiblement plus élevé uniquement dans la distribution et est sensiblement plus bas uniquement dans le secteur financier. Pour le CPPT, les influences sectorielles sont un peu plus nombreuses: le nombre de votes blanc/nuls, comparativement au secteur semi-public, est sensiblement inférieur dans le secteur métallique de base, l'industrie de transformation des métaux et le secteur financier et sensiblement plus élevé dans la distribution. En 1991, nous observons pour tous les secteurs, excepté le secteur financier et les médias graphiques, une différence positive significative par rapport au secteur semi-public. Autrement dit, c'est dans le secteur semi-public que le nombre de votes blancs/nuls est le moins élevé. En 1975, on relève également très peu d'influences sectorielles; seuls l'industrie de base, les secteurs métalliques apparentés et la distribution présentent un nombre de votes blancs/nuls sensiblement plus élevés que dans le secteur semi-public.

Un dernier effet, enfin, est observé au niveau des régions: le nombre de votes blancs et nuls est sensiblement moins élevé en Flandre qu'à Bruxelles. Nous retrouvons cet effet uniquement pour le CE en 1991. Entre la Wallonie et Bruxelles, le nombre de votes blancs et nuls ne présente pas de différence significative.

3. Répartition finale des votes

Comment a-t-on voté, au fil du temps, pour les différents syndicats? Dans les tableaux qui suivent, nous donnons un aperçu de cette répartition des voix, dans l'ensemble, par région, selon la taille des entreprises et par secteur.

Tableau 4.4 Répartition des voix, nombre et pourcentage

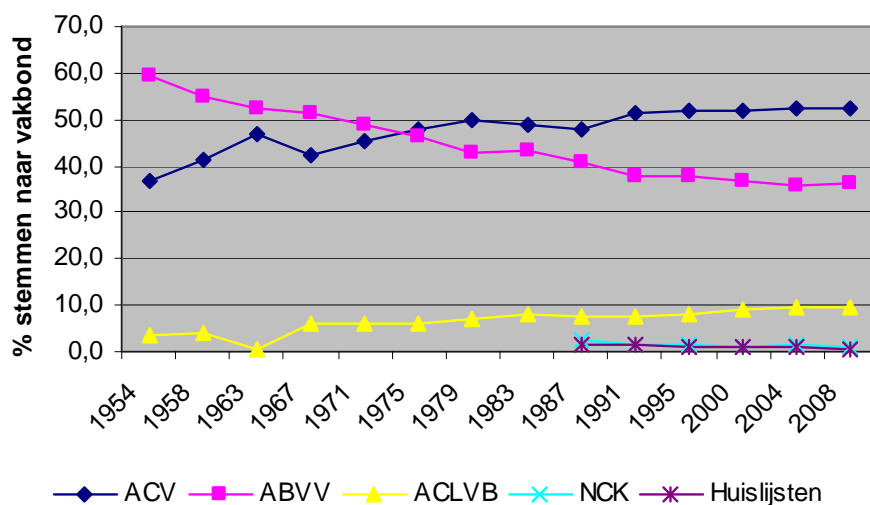
OR	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total
ACV	398 201	52,5	363 668	51,5	337 843	47,7
ABVV	274 890	36,2	268 050	37,9	327 079	46,2
ACLVB	73 411	9,7	53 184	7,5	43 501	6,1
NCK	8 441	1,1	12 443	1,8	--	--
Huislijsten	3 864	0,5	9 308	1,3	--	--
N	758 807		706 653		708 423	

CPBW	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total
ACV	455 086	53,4	410 637	53,1	398 538	48,6
ABVV	312 711	36,7	300 562	38,9	369 089	45,0
ACLVB	83 646	9,8	61 619	8,0	52 159	6,4
N	851 443		772 818		819 786	

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Il ressort des résultats généraux des élections de 2008 que la CSC a obtenu le plus de voix aussi bien pour le CE que pour le CPPT (plus de 50%).

La tendance la plus marquante est la permutation qui s'opère entre la FGTB et la CSC en 1975. De 1954 à 1975, c'est la FGTB qui attirait le plus de voix en pourcentage. À partir de 1975, c'est la CSC qui occupe cette position. Ce fossé s'est agrandi au cours des années suivantes, mais il est plus ou moins stable depuis la moitié des années nonante. La part de la CGSLB suit une ligne ascendante depuis 1954 - à l'exception de 1963 - et se trouve pratiquement multipliée par trois.



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 4.2 Évolution du pourcentage de voix des syndicats, CE

Une autre constatation est que depuis 1991, il n'y a plus guère de glissements de voix entre les syndicats: la diminution pour la FGTB et l'augmentation pour la CSC sont, depuis, stabilisées. La part des listes individuelles de cadres est très réduite et est même encore en baisse depuis leur apparition en 1987. Tableau 4.5 donne l'aperçu d'évolution des votes comme des gains et des pertes par année des élections.

Tableau 4.5 Procentuele verschuiving in stemmen

	OR				CPBW		
	ACV	ABVV	ACLVB	Kader	ACV	ABVV	ACLVB
2004-2008	+0,2	+0,4	+0,2	-0,4	-0,3	+0,4	0,0
2000-2004	+0,3	-1,1	+0,6	+0,1	+0,6	-1,2	+0,6
1995-2000	+0,3	-0,6	+0,6	-0,2	-0,1	-1,3	+0,2
1991-1995	+0,2	-0,4	+0,8	-0,3	+0,1	-1,3	+1,1
1987-1991	+3,6	-2,9	0,0	-0,4	+3,6	-4,2	-0,6
1983-1987	-0,8	-2,7	-0,4	--	+1,8	-5,0	+0,2
1979-1983	-1,4	+0,8	+0,6	--	-1,6	-1,4	+0,9
1975-1979	+2,4	-3,5	+1,1	--	+0,7	-1,1	+1,1
1971-1975	+2,2	-2,5	+0,3	--	+1,7	-3,9	+0,4
1967-1971	+2,9	-2,8	-0,1	--	+2,6	-4,8	+0,1
1963-1967	-4,3	-1,1	+5,4	--	+0,2	-3,4	+0,5
1958-1963	+5,7	-2,3	-3,4	--	+2,8	-5,1	+1,6
1954-1958	+4,1	-4,6	+0,5	--	--	--	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

L'aperçu des gains et des pertes révèle, pour le CE, des glissements plus importants jusqu'aux élections de 1979. Après ces élections, on ne constate plus que des

glissements minimes dans le pourcentage de voix, excepté en 1991. Pour le CPPT, les glissements sont beaucoup plus limités, le plus grand glissement étant observé en 1991.

Sur l'ensemble de la période, ce sont les années 1963, 1958 et 1991 qui ont rapporté le plus grand gain en voix à la CSC comparativement aux élections précédentes. En 1967, la CSC a subi une sérieuse perte en voix.

La FGTB a vu, dans l'ensemble, son pourcentage de voix régresser quelque peu d'une élection à l'autre, la perte pour le CPPT étant particulièrement prononcée en 1963, 1971, 1987 et 1991. L'élection de 2008 constitue néanmoins une lueur d'espoir pour ce syndicat qui, pour la première fois depuis longtemps, a vu son pourcentage de voix augmenter légèrement.

Pour la CGSLB, l'évolution est largement positive. Ce syndicat a vu son pourcentage augmenter pour l'essentiel, le plus grand gain en voix ayant été enregistré en 1967 pour le CE. Les listes de cadres ont cédé un peu de terrain lors de chaque élection depuis leur apparition en 1987.

Le secteur marchand se caractérise, dans l'ensemble, par des glissements minimes en termes de répartition des voix. L'année électorale la plus marquante est 1991, lorsque la CSC a engrangé un gain plus important en voix, au détriment du pourcentage de voix de la FGTB.

Dans le non-marchand, nous observons par contre des fluctuations bien plus importantes dans la répartition des voix. Les grands glissements pour le CPPT jusqu'en 1987 sautent notamment aux yeux. La CSC a surtout vu sa part de voix dans le non-marchand diminuer, principalement au profit de la FGTB. En 1991, la CSC a obtenu à nouveau de meilleurs résultats et a vu son pourcentage de voix remonter quelque peu dans le non-marchand. La CGSLB, aux élections pour le CE, a progressé dans le non-marchand sur pratiquement toute la période, à l'exception de 1987 et 1991. Aux élections pour le CPPT, son pourcentage est fluctuant.

Dans les tableaux qui suivent, nous présentons la répartition des voix selon les subdivisions utilisées précédemment, à savoir par région (tableau 4.8), selon la taille des entreprises (tableau 4.9), selon qu'il s'agit d'entreprises commerciales ou non marchandes (tableau 4.6 et 4.7; figure 4.3, 4.4 et 4.5) par secteur (tableau 4.10).

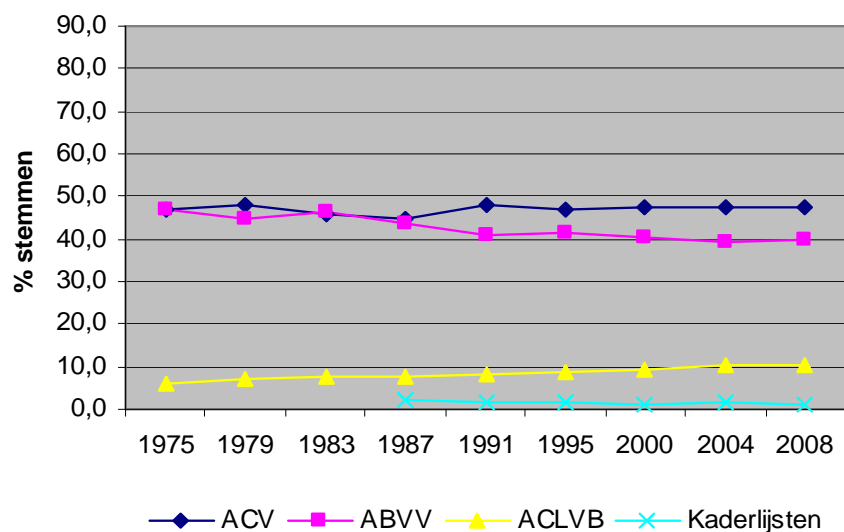
La répartition des voix entre marchand et non-marchand montre clairement que l'avance de la CSC est plus marquée dans le non-marchand. Dans le secteur marchand, la différence entre FGTB et CSC est beaucoup moins grande. Tout comme la FGTB, la CGSLB obtient une plus grande part des voix dans le secteur marchand.

Tableau 4.6 Répartition des voix par marchand et non-marchand, nombre et pourcentage

OR	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total
<i>Profit</i>						
ACV	270 837	47,6	290 459	47,8	319 925	46,6
ABVV	226 327	39,8	249 124	41,0	323 100	47,1
ACLVB	59 794	10,5	48 283	7,9	42 902	6,3
NCK	8 114	1,4	12 270	2,0	--	--
Huislijsten	3 693	0,6	8 043	1,3	--	--
N	568 765		608 179		685 927	
<i>Non-profit</i>						
ACV	127 364	67,0	73 209	74,3	17 918	79,6
ABVV	48 563	25,6	18 926	19,2	3 979	17,7
ACLVB	13 617	7,2	4 901	5,0	599	2,7
NCK	327	0,2	173	0,2	--	--
Huislijsten	171	0,1	1 265	1,3	--	--
N	190 042		98 474		22 496	
<hr/>						
CPBW	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total
<i>Profit</i>						
ACV	312 274	49,1	331 039	49,7	374 577	47,6
ABVV	255 149	40,1	279 459	41,9	361 896	46,0
ACLVB	68 867	10,8	55 995	8,4	50 579	6,4
N	636 290		666 493		787 052	
<i>Non-profit</i>						
ACV	142 812	66,4	79 598	74,9	23 961	73,2
ABVV	57 562	26,8	21 103	19,8	7 193	22,0
ACLVB	14 779	6,9	5 624	5,3	1 580	4,8
N	215 153		106 325		32 734	

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Les figures 4.3, 4.4 et 4.5 montrent l'évolution de la répartition des voix depuis 1975 pour le marchand et le non-marchand.

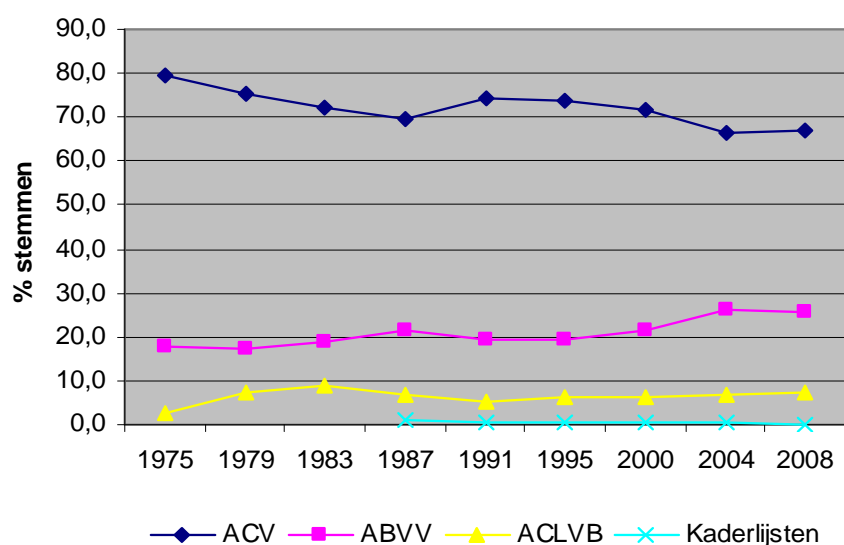


L'évolution dans le secteur marchand étant similaire pour le CE et le CPPT, nous reprenons uniquement le CE.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

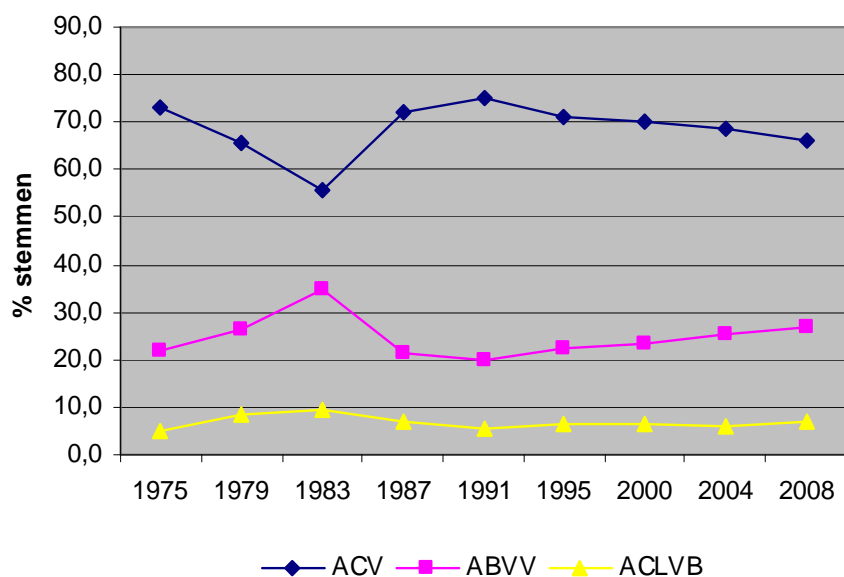
Figure 4.3 Répartition des voix en pourcentage dans le marchand, CE

La répartition des voix en pour cent entre les syndicats dans le secteur marchand montre qu'il y a peu de différence entre le pourcentage de voix de la CSC et celui de la FGTB. Jusqu'en 1987, les deux syndicats étaient en lutte lors de chaque élection pour obtenir le plus grand pourcentage de voix. Depuis 1991, la part la plus importante revient à la CSC. La part de la CGSLB est en augmentation constante à chaque élection depuis 1975. Quant aux listes de cadres, leur part reste limitée.



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 4.4 Répartition des voix en pourcentage dans le marchand, CE



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 4.5 Répartition des voix en pourcentage dans le marchand, CPPT

Si nous examinons l'évolution dans le non-marchand, nous voyons que la situation y est fort différente. S'il est vrai que la CSC y engrange le plus grand pourcentage de voix, ce syndicat a vu sa part diminuer globalement dans le non-marchand. Les années 1983 (CPPT) et 1987 constituent ici des exceptions. La FGTB voit son pourcentage de voix augmenter au fil des ans dans le non-marchand (surtout pour le CE). On voit clairement que la diminution de la CSC a profité à la FGTB. La CGSLB, quant à elle, a vu sa part augmenter principalement dans le CE; dans le CPPT, cette part est restée relativement stable. La part des listes de cadres est encore plus réduite dans le non-marchand que dans le secteur marchand.

Si, outre cette subdivision marchand/non-marchand, nous tenons compte également de la région, la répartition des voix se présente comme suit (tableau 4.7).

Tableau 4.7 Procentuele verschuiving in stemmen naar profit/non-profit

OR	Profit				Non-profit			
	ACV	ABVV	ACLVB	Kader	ACV	ABVV	ACLVB	Kader
2004-2008	+0,1	+0,7	+0,2	-0,5	+0,4	-0,4	+0,3	-0,2
2000-2004	+0,2	-1,5	+0,8	+0,3	-4,8	+4,3	+0,5	0,0
1995-2000	+0,2	-0,8	+0,8	-0,1	-2,2	+2,4	+0,2	-0,2
1991-1995	-0,6	+0,4	+0,8	-0,3	-0,7	0,0	+1,2	-0,2
1987-1991	+2,9	-2,5	+0,3	-0,4	+4,7	-2,4	-1,9	-0,2
1983-1987	-1,2	-2,7	-0,2	--	-2,7	+2,7	-2,0	--
1979-1983	-2,0	+1,4	+0,5	--	-3,2	+1,6	+1,6	--
1975-1979	+1,3	-2,4	+1,0	--	-4,2	-0,4	+4,6	--

	Profit				Non-profit			
	ACV	ABVV	ACLVB	Kader	ACV	ABVV	ACLVB	Kader
2004-2008	-0,5	+0,6	-0,1	--	-2,5	+1,6	+0,8	--
2000-2004	+0,7	-1,7	+1,0	--	-1,4	+1,7	-0,3	--
1995-2000	-0,7	+0,3	+0,4	--	-1,0	+1,3	-0,3	--
1991-1995	-0,1	-1,0	+1,2	--	-3,6	+2,3	+1,3	--
1987-1991	+3,0	-2,6	-0,4	--	+3,0	-1,4	-1,5	--
1983-1987	+0,1	-0,7	+0,6	--	+16,1	-13,6	-2,5	--
1979-1983	-1,2	+0,4	+0,9	--	-9,7	+8,7	+1,0	--
1975-1979	+0,1	-1,1	+0,9	--	-7,7	+4,2	+3,6	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

La CSC enregistre des scores très élevés dans le non-marchand en Flandre, pour le CE comme pour le CPPT, aussi bien en 2008 qu'en 1991 et 1975. En 2008, la part de ce syndicat dans le non-marchand est descendue à trois quarts des voix, alors qu'elle dépassait les 90% en 1991 et 1975.

La FGTB, pour sa part, arrive en première position dans le secteur marchand en Wallonie. Elle aussi a vu sa part diminuer en 2008 par rapport à 1991 et 1975. La part de la FGTB dans le non-marchand en Wallonie a par contre augmenté au fil du temps.

À Bruxelles, le pourcentage de voix de la CGSLB (bien au-delà de 10%) et de la CNC (plus de 2%) est le plus élevé en comparaison avec les deux autres régions, que ce soit dans le secteur marchand ou dans le non-marchand. La CGSLB obtient ses moins bons scores en Wallonie, mais a néanmoins sérieusement progressé en pourcentage par rapport à 1991 et 1975. C'est à Bruxelles que la différence entre CSC et FGTB est la plus réduite, de même que la différence entre marchand et non-marchand.

Tableau 4.8 Répartition en pourcentage des voix par région et selon marchand/non-marchand

OR	2008		1991		1975	
	Profit	N-profit	Profit	N-profit	Profit	N-profit
<i>Vlaanderen</i>						
ACV	51,0	77,1	53,8	90,6	53,5	95,2
ABVV	37,0	16,5	36,0	7,3	39,1	4,3
ACLVB	10,8	6,3	8,4	1,6	7,4	0,5
NCK	0,7	0,1	1,1	0,1		
Huislijsten	0,5	0,0	0,8	0,4		
<i>Wallonië</i>						
ACV	41,3	61,2	38,3	66,5	35,4	67,1
ABVV	50,2	31,9	54,9	25,9	61,1	29,3
ACLVB	6,1	6,3	3,8	5,0	3,4	3,7
NCK	1,4	0,4	1,9	0,4		
Huislijsten	1,0	0,3	1,1	2,3		
<i>Brussel</i>						
ACV	45,0	48,0	43,5	47,1	45,0	50,0
ABVV	38,3	40,8	40,1	37,4	47,7	41,9
ACLVB	13,0	11,2	10,2	13,9	7,3	8,1
NCK	3,0	0,0	3,7	0,1		
Huislijsten	0,8	0,0	2,5	1,6		
<hr/>						
CPBW	2008		1991		1975	
	Profit	N-profit	Profit	N-profit	Profit	N-profit
<i>Vlaanderen</i>						
ACV	51,0	77,1	55,0	89,4	54,6	91,7
ABVV	37,0	16,5	36,1	8,3	38,2	6,6
ACLVB	10,8	6,3	8,9	2,3	7,1	1,7
<i>Wallonië</i>						
ACV	41,3	61,2	40,9	69,3	36,8	64,2
ABVV	50,2	31,9	55,0	25,5	59,5	29,4
ACLVB	6,1	6,3	4,1	5,3	3,7	6,4
<i>Brussel</i>						
ACV	45,0	48,0	44,9	50,0	42,6	48,5
ABVV	38,3	40,8	43,6	37,3	48,6	42,5
ACLVB	13,0	11,2	11,5	12,7	8,8	9,0

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Tableau 4.9 Répartition des voix par taille d'entreprise, nombre et pourcentage

	OR2008		OR1991		OR1975		CP2008		CP1991		CP1975	
	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total
<100 N=	5 147		10 463		6 165		80 765		72 022		90 831	
ACV	2 734	53,1	5 068	48,4	2 876	46,7	44 739	55,4	39 213	54,4	47 451	52,2
ABVV	2 083	40,5	4 790	45,8	3 013	48,9	29 962	37,1	29 182	40,5	39 064	43,0
ACLVB	300	5,8	546	5,2	276	4,5	6 064	7,5	3 627	5,0	4 316	4,8
NCK	0	0,0	26	0,2								
Huislijsten	30	0,6	33	0,3								
100-199 N=	119 130		109 383		65 915		148 403		124 018		122 231	
ACV	65 183	54,7	62 727	57,3	32 832	49,8	79 721	53,7	69 254	55,8	62 187	50,9
ABVV	44 241	37,1	40 018	36,6	29 830	45,3	57 523	38,8	47 687	38,5	53 796	44,0
ACLVB	9 042	7,6	5 651	5,2	3 253	4,9	11 159	7,5	7 077	5,7	6 248	5,1
NCK	475	0,4	269	0,2								
Huislijsten	189	0,2	718	0,7								
200-499 N=	202 460		188 845		172 912		218 043		207 251		180 205	
ACV	108 852	53,8	102 923	54,5	89 266	51,6	116 977	53,6	113 213	54,6	91 546	50,8
ABVV	73 299	36,2	70 861	37,5	75 682	43,8	80 793	37,1	80 092	38,6	80 163	44,5
ACLVB	17 859	8,8	11 216	5,9	7 964	4,6	20 273	9,3	13 946	6,7	8 496	4,7
NCK	1 177	0,6	1 830	1,0								
Huislijsten	1 273	0,6	2 015	1,1								
500-999 N=	144 009		120 862		126 883		150 135		137 515		133 850	
ACV	77 440	53,8	63 457	52,5	58 560	46,2	80 745	53,8	73 699	53,6	62 466	46,7
ABVV	53 763	37,3	44 960	37,2	60 831	47,9	58 071	38,7	53 932	39,2	63 199	47,2
ACLVB	10 874	7,6	8 381	6,9	7 492	5,9	11 319	7,5	9 884	7,2	8 185	6,1
NCK	1 666	1,2	2 282	1,9								
Huislijsten	266	0,2	1 782	1,5								
1 000+ N=	286 140		277 100		336 548		252 715		232 012		292 669	
ACV	142 870	49,9	129 493	46,7	154 309	45,9	132 044	52,3	115 258	49,7	134 888	46,1
ABVV	100 825	35,2	107 421	38,8	157 723	46,9	85 938	34,0	89 669	38,6	132 867	45,4
ACLVB	35 216	12,3	27 390	9,9	24 516	7,3	34 733	13,7	27 085	11,7	24 914	8,5
NCK	5 123	1,8	8 036	2,9								
Huislijsten	2 106	0,7	4 760	1,7								

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Tableau 4.10 Répartition des voix par secteur d'activité, pourcentage CE

	2008					1991					1975		
	ACV	ABVV	ACLVB	NCK	Huislst	ACV	ABVV	ACLVB	NCK	Huislst	ACV	ABVV	ACLVB
Steenindustrie	43,5	49,3	5,8	0,7	0,7	43,3	49,8	4,9	1,2	0,8	47,2	47,4	5,4
(Petro)chemie	48,7	38,7	9,1	1,5	1,9	47,4	39,5	6,2	4,1	2,8	47,2	45,8	7,0
Basismetaal	42,5	44,6	10,2	2,5	0,2	41,6	49,2	6,4	2,4	0,4	35,1	59,6	5,3
Metaalverwerkend	50,4	38,6	8,9	1,6	0,4	49,8	39,8	8,0	1,7	0,7	47,5	46,3	6,2
Metaalaanverwant	52,4	37,6	8,5	0,0	1,4	51,8	40,9	5,9	0,8	0,6	41,1	54,1	4,8
Agro-voeding	49,7	40,1	9,5	0,5	0,2	50,4	39,6	8,1	1,1	0,7	53,0	39,6	7,4
Textiel	51,2	40,0	8,7	0,0	0,0	53,8	39,1	6,8	0,2	0,1	51,8	41,3	6,9
Papier en hout	49,1	42,5	7,5	0,7	0,2	51,3	39,4	8,2	0,4	0,6	53,7	42,8	3,5
(Grafische) media	52,1	41,6	6,2	0,1	0,0	47,4	47,6	5,1	0,0	0,0	43,2	52,7	4,0
Transport	44,7	40,9	14,4	0,0	0,0	42,7	39,2	13,7	2,2	2,1	39,1	42,6	18,4
Distributie	42,2	49,8	7,4	0,0	0,5	42,5	51,2	5,2	0,5	0,7	35,7	59,6	4,7
Horeca (en vrije tijd)	43,4	44,4	11,5	0,0	0,8	51,0	41,8	6,7	0,2	0,2	57,6	31,3	11,1
Financiële sector	49,3	28,9	17,9	3,8	0,1	46,6	34,1	12,2	4,6	2,5	55,3	39,9	4,7
Diensten	53,1	41,4	5,5	0,0	0,0	42,1	49,6	5,4	1,6	1,3	45,3	42,8	11,8
Aanvullend	47,9	35,5	13,7	1,4	1,4	52,2	33,2	8,4	0,9	5,4	--	--	--
Nutsbedrijven	40,5	43,3	10,6	5,4	0,3	47,7	41,0	8,2	2,4	0,7	42,5	51,1	6,4
Onderwijs	70,0	23,5	6,0	0,5	0,0	71,0	19,0	6,8	0,4	2,8	83,8	8,0	8,1
Sociale organisaties	65,4	30,4	4,1	0,0	0,1	--	--	--	--	--	--	--	--
Gezondheidszorg	69,5	23,3	6,9	0,1	0,2	76,8	18,4	4,0	0,1	0,7	78,2	21,0	0,8
Overige zorgsector	62,2	28,9	8,8	0,0	0,0	69,4	24,8	5,5	0,0	0,3	--	--	--
Zorgsector algemeen*	66,4	26,0	7,4	0,1	0,1	75,7	19,3	4,2	0,1	0,7	78,2	21,0	0,8

Tabel 4.10 Répartition des voix par secteur d'activité, pourcentage CPPT. Suite

	ACV	2008 ABVV	ACLVB	ACV	1991 ABVV	ACLVB	ACV	1975 ABVV	ACLVB
Steenindustrie	44,5	49,3	6,2	44,0	50,3	5,7	46,9	48,0	5,1
(Petro)chemie	50,3	40,0	9,8	50,9	41,8	7,3	47,6	45,9	6,5
Basismetaal	44,0	45,5	10,6	42,5	50,8	6,7	37,0	57,8	5,2
Metaalverwerkend	51,5	39,4	9,1	51,0	40,8	8,2	47,6	46,0	6,4
Metaalaanverwant	54,0	36,4	9,6	53,9	39,8	6,3	47,1	48,0	5,0
Agro-voeding	51,3	39,4	9,3	52,1	38,8	9,1	53,9	39,2	6,9
Textiel	52,6	38,5	8,9	54,7	38,7	6,7	52,4	41,2	6,5
Papier en hout	50,2	42,2	7,5	52,9	39,8	7,3	55,0	40,7	4,3
(Grafische) media	49,6	44,0	6,4	47,5	47,7	4,8	42,6	51,2	6,2
Transport	46,6	39,4	14,0	44,6	39,6	15,9	38,7	44,9	16,5
Distributie	43,2	49,3	7,5	44,9	49,8	5,3	40,0	55,8	4,3
Horeca (en vrije tijd)	43,1	44,9	12,0	49,9	42,9	7,1	51,2	38,2	10,7
Financiële sector	51,5	30,0	18,5	49,1	38,0	12,9	56,0	39,4	4,6
Diensten	51,4	42,3	6,3	44,5	50,4	5,2	42,5	43,8	13,7
Aanvullend	48,8	36,7	14,5	55,1	36,0	8,9	--	--	--
Nutsbedrijven	43,8	44,8	11,4	48,6	42,2	9,2	41,7	51,5	6,9
Onderwijs	70,0	23,5	6,4	73,8	19,7	6,5	82,4	6,7	10,9
Sociale organisaties	64,1	31,8	4,1	--	--	--	--	--	--
Gezondheidszorg	69,7	23,9	6,5	77,1	18,2	4,7	70,2	26,9	2,9
Overige zorgsector	60,9	31,0	8,1	66,4	28,4	5,2	--	--	--
Zorgsector algemeen*	65,8	27,3	6,9	75,3	19,9	4,8	70,2	26,9	2,9

* Pour permettre la comparaison avec 1991 et 1975, le tableau reprend aussi un chiffre général pour le secteur des soins, au lieu de la subdivision plus spécifique en organisations sociales, soins de santé et autres soins. Pour la CSC et la FGVB, les pourcentages de voix ne diffèrent pas tellement selon la taille des entreprises. Dans les entreprises les plus grandes, la CSC obtient une part relative un peu plus faible, mais reste là aussi, de loin, le syndicat le plus important. La FGVB obtient quant à elle, en termes relatifs, une part un peu plus grande des voix dans les entreprises les plus petites. Quant à la CGSLB, elle obtient son pourcentage le plus élevé dans les plus grandes entreprises, où les listes individuelles de cadres enregistrent elles aussi, en chiffres relatifs, leurs meilleurs scores (à partir de 500 travailleurs).

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

La différence dans les pourcentages de voix en fonction de la taille des entreprises est encore plus réduite en 2008 qu'elle ne l'était en 1991 et 1975. En 1991, par exemple, on observe que la CSC, pour le CE, enregistrait dans les plus petites et dans les plus grandes entreprises un score inférieur de quelques pour cent à celui enregistré dans les autres entreprises.

La CSC engrange le pourcentage de voix le plus élevé dans quinze (CE et CPPT) des vingt secteurs. Dans neuf secteurs, à savoir le secteur de transformation des métaux, les secteurs métalliques apparentés, le textile, les médias (graphiques), les services, les organisations sociales, les soins de santé, le secteur autres soins et l'enseignement, la CSC enregistre des scores de plus de 50%. Pour le CPPT, il faut encore ajouter à cette liste la (péto)chimie, l'agroalimentaire, le papier et le bois et le secteur financier (le secteur des médias (graphiques) arrivant juste sous les 50% pour le CPPT). Dans l'enseignement et le non-marchand, la CSC affiche des pourcentages de plus de 60%.

La FGTB obtient le pourcentage de voix le plus élevé dans cinq des secteurs (pour CE et CPPT), à savoir l'industrie de la pierre, le secteur métallique de base, la distribution, l'horeca et les services aux collectivités. Comparativement à 1975, la FGTB a perdu sa majorité dans les secteurs métalliques apparentés et dans les médias graphiques, mais d'un autre côté, ce syndicat obtient en 2008 le pourcentage de voix le plus élevé dans l'horeca. Dans l'industrie de la pierre et la distribution, la FGTB frôle même les 50% des voix.

La CGSLB enregistre des pourcentages de plus de 10% dans six secteurs (pour CE et CPPT), à savoir le secteur métallique de base, les transports, l'horeca, le secteur financier, le secteur complémentaire et les services aux collectivités. En comparaison avec 1975, la CGSLB a vu sa part augmenter sensiblement en particulier dans le secteur financier et le secteur métallique de base. Dans les services aux collectivités également, ce syndicat est passé au-delà des 10%. Dans les services et les transports, la CGSBL a par contre vu son pourcentage de voix diminuer fortement.

4. Conclusion

- Entre 1975 et 2008, la participation effective a quelque peu diminué. Néanmoins, elle se situe toujours aux alentours de 80% si l'on prend en considération les électeurs ayant la possibilité de voter.
- Les élections sociales ne sont pas confrontées à d'éventuels votes de protestation s'exprimant par des votes blancs ou nuls (moins de 7% du total). En outre, le nombre de votes blancs ou nuls ne cesse de diminuer.
- En chiffres absolus et relatifs, c'est la CSC qui obtient le plus de voix aux élections sociales depuis 1975. Dans la période 1954-1975, cette première place était occupée par la FTGB. La CGSLB est celle qui affiche la plus forte croissance, son pourcentage de voix ayant presque triplé depuis 1954.

-
- La CSC enregistre des scores particulièrement élevés dans le non-marchand en Flandre. Au fil du temps, sa part dans le non-marchand a diminué.
 - La FGTB, pour sa part, arrive en première position dans le secteur marchand en Wallonie. Lui aussi a vu sa part diminuer dans ce secteur. Dans le non-marchand en Wallonie, la FGTB pourtant, a vu son pourcentage de voix augmenter.
 - La CGSLB et la CNC enregistrent leurs meilleurs scores à Bruxelles, aussi bien dans le marchand que dans le non-marchand. C'est à Bruxelles que la différence entre CSC et FGTB est la plus réduite, de même que la différence entre marchand et non-marchand.
 - La FGTB et la CGSLB obtiennent une part plus importante des voix dans les secteurs à finalité commerciale et industrielle.
 - Les pourcentages de voix de la CSC et de la FGTB varient peu en fonction de la taille des entreprises. La CGSLB obtient le pourcentage de voix le plus élevé dans les entreprises les plus grandes. Les listes individuelles de cadres enregistrent de meilleurs scores dans les grandes entreprises (plus de 500 travailleurs).
 - La CSC engrange le pourcentage de voix le plus élevé dans quinze (CE et CPPT) des vingt secteurs. La FGTB obtient le pourcentage le plus élevé dans cinq des vingt secteurs. La CGSLB obtient des pourcentages de plus de 10% dans six secteurs.

CHAPITRE 5

LES SIÈGES

Le vote a eu lieu. Dans ce chapitre, nous nous intéressons à présent aux résultats des élections, à savoir les sièges dans les organes de concertation qui ont été enlevés, obtenus et répartis. Dans un premier temps, nous examinons le nombre de sièges qui n'ont pas été occupés et les mandats qui restent non attribués, à la fois dans l'ensemble et par unité technique d'exploitation. Ensuite, nous analysons la répartition des sièges et nous nous penchons, pour terminer, sur la part de gâteau qui revient aux élues féminines.

1. Taux de remplissage des mandats

Parmi les mandats disponibles, combien ont effectivement été enlevés au terme des élections? Nous pouvons exprimer cela à travers le 'taux de remplissage' des mandats. Nous calculons ce taux de deux manières: d'abord pour l'ensemble des secteurs, ensuite sans l'enseignement et sans les entreprises de moins de cent travailleurs - dans le cas des entreprises avec élections pour le CE - et de moins de cinquante travailleurs - dans le cas des entreprises avec élections pour le CPPT.

1.1 Dans l'ensemble, par région et selon la taille des entreprises

Le tableau 5.1 donne un premier aperçu de la part des mandats disponibles qui ont été effectivement enlevés. Nous donnons à la fois un aperçu général du taux de remplissage des sièges et une ventilation par région et selon la taille des entreprises.

Tableau 5.1 Taux de remplissage des sièges: dans l'ensemble, par région et selon la taille des entreprises

	2008	OR 1991	1975	2008	CPBW 1991	1975
<i>Manier 1:</i>						
Algemeen Regio	81,4	84,5	91,9	76,5	79,5	81,8
Vlaanderen	78,0	83,2	93,6	73,5	77,7	83,5
Wallonië	90,2	91,1	94,8	85,2	87,6	88,3
Brussel	82,4	80,7	83,9	76,2	74,5	68,8
<i>Bedrijfs grootte</i>						
-100 wns.	73,3	73,8	81,5	61,5	65,1	69,7
100-199 wns.	75,9	81,2	89,7	75,0	80,4	82,6
200-499 wns.	82,7	84,5	91,3	86,0	87,2	91,6
500-999 wns.	88,5	91,7	95,2	91,8	93,2	95,4
1 000+ wns.	91,2	92,6	95,8	91,4	92,0	94,9
<i>Manier 2:</i>						
Algemeen Regio	84,6	85,9	92,6	78,7	81,0	83,2
Vlaanderen	83,0	85,1	94,2	76,9	80,0	84,8
Wallonië	90,7	92,2	95,8	85,6	89,2	89,9
Brussel	83,3	81,2	84,5	76,7	74,3	70,4
<i>Bedrijfs grootte</i>						
100-199 wns.*	78,2	81,8	90,1	70,9	74,2	77,2
200-499 wns.	86,0	85,2	91,8	88,4	88,1	91,9
500-999 wns.	91,1	92,0	95,6	93,5	93,7	95,4
1 000+ wns.	91,2	92,7	95,7	91,3	92,0	94,8

Premier mode de calcul: tous les secteurs; deuxième mode de calcul: sans l'enseignement et les entreprises <100/50 travailleurs.

* Pour le CPPT, le seuil se situe à 50 travailleurs.

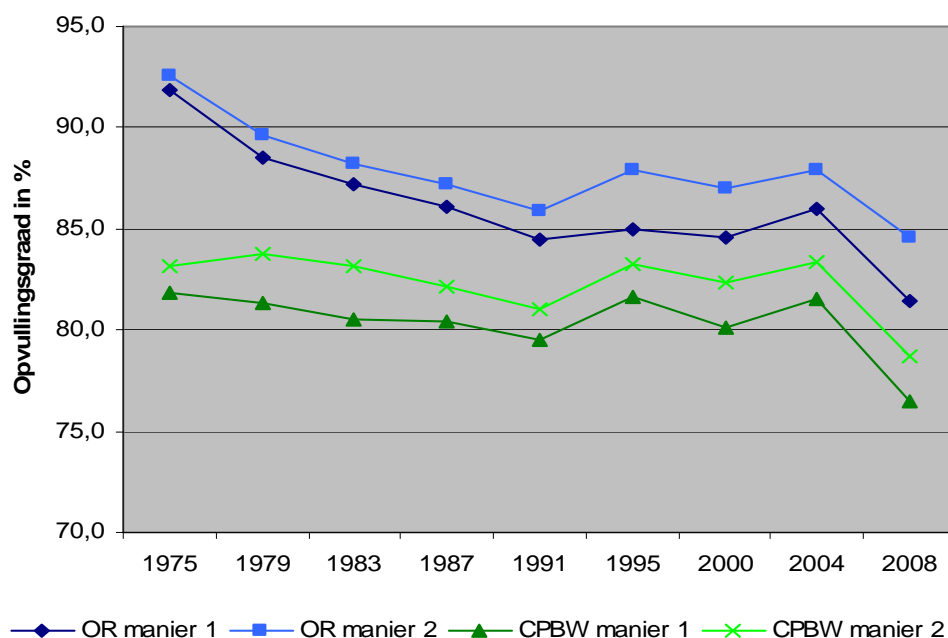
Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

En ce qui concerne le premier mode de calcul, on observe que près d'un quart des sièges au comité et près d'un cinquième des sièges au conseil d'entreprise sont restés non attribués. Le taux de remplissage calculé selon le deuxième mode est légèrement supérieur pour les deux élections.

En Wallonie, traditionnellement, le nombre de mandats inoccupés est sensiblement moins élevé, mais tout comme en Flandre, on constate une augmentation du pourcentage de mandats inoccupés. Pour ce qui est du taux de remplissage des mandats au CE, Bruxelles est restée relativement stable par rapport à 1991 et 1975; au CPPT, ce taux de remplissage a même augmenté. En ce sens, la situation de Bruxelles en 2008 est comparable à celle de la Flandre. Cette dernière a enregistré, comparativement aux deux autres régions, la plus forte augmentation du pourcentage de mandats inoccupés.

Plus la taille des entreprises diminue, plus il y a de mandats non attribués. C'est dans les catégories inférieures en nombres de travailleurs (jusque 200 travailleurs) que le taux de remplissage des mandats diminue le plus.

La figure 5.1 représente l'évolution du taux de remplissage pour les deux organes.



Premier mode de calcul: tous les secteurs; deuxième mode de calcul: sans l'enseignement et les entreprises < 100/50 travailleurs.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.1 Évolution du taux de remplissage des sièges

Le taux de remplissage des mandats est traditionnellement plus élevé dans le CE que dans le CPPT. Un élément marquant est que ce taux, en ce qui concerne le CPPT, a diminué moins fortement dans la période 1975-1991 que ce n'était le cas pour le CE. Depuis 1991, le taux de remplissage a connu une évolution similaire pour les deux organes.

Depuis 1975, le nombre de mandats restant inoccupés a augmenté lors de chaque élection ou presque jusqu'à atteindre un total de 10% pour le CE et 5% pour le CPPT. Les années 1979 (CPPT), 1995 et 2004 constituent ici des exceptions, à savoir qu'elles ont été marquées par une diminution du nombre de mandats inoccupés. Pour 2008, on relève avant tout une diminution plus prononcée du taux de remplissage par rapport aux élections précédentes, ceci dans les deux modes de calcul et à la fois pour le CE et pour le CPPT. Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée depuis 1975, ce qui signifie qu'il n'y a jamais eu autant de mandats non attribués que lors des élections de 2008. Cette chute fait plus qu'annuler le mouvement de redressement qui s'était opéré au cours de la décennie écoulée.

1.2 Par secteur

Le taux de remplissage présente aussi un certain nombre de différences sectorielles (voir tableau 5.2). On trouve des taux de remplissage faibles dans l'enseignement, dans les services aux entreprises et dans le secteur complémentaire. Les services aux collectivités et le secteur métallique de base affichent par contre une occupation presque complète. Si l'on compare avec 1991, le taux de remplissage a surtout augmenté dans la (péto)chimie, la distribution, les transports, le secteur complémentaire et le secteur des soins. Un recul important est observé dans l'industrie de la pierre, l'enseignement, l'horeca (CPPT) et les services. Comparativement à 1975, pratiquement tous les secteurs ont régressé en ce qui concerne le taux de remplissage de leurs mandats. Les seules exceptions sont l'horeca et les services qui, tant en 1991 qu'en 2008, ont réussi à occuper plus de mandats qu'en 1975 en termes relatifs.

Tableau 5.2 Taux de remplissage des sièges: par secteur d'activité

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Steenindustrie	77,7	89,3	95,8	75,3	87,2	85,6
(Petro)chimie	88,7	83,9	95,6	83,5	83,2	87,3
Basismetaal	97,6	97,6	99,2	98,2	99,0	96,4
Metaalverwerkend	90,7	92,9	97,7	84,6	89,3	92,6
Metaalaanverwant	77,6	78,2	93,0	71,3	72,2	77,7
Agro-voeding	85,2	90,4	94,7	83,2	83,8	87,3
Textiel	86,6	87,7	94,2	81,8	81,8	85,6
Papier en hout	85,9	89,7	91,2	76,7	85,2	86,7
(Grafische) media	86,4	92,5	98,4	80,3	85,6	91,5
Transport	86,4	79,7	96,9	78,4	76,7	80,2
Distributie	84,8	82,6	90,1	82,6	82,2	77,5
Horeca	83,6	83,0	75,3	69,9	77,4	52,4
(en vrije tijd)						
Financiële sector	81,8	85,3	89,7	83,2	83,2	79,8
Diensten	57,6	68,5	53,1	61,5	69,6	52,9
Aanvullend	71,5	69,8	--	61,5	60,1	--
Nutsbedrijven	97,3	97,5	100,0	96,7	99,4	98,5
Onderwijs	60,0	78,1	69,1	64,3	71,5	64,7
Sociale organisaties*	81,1	--	--	82,2	--	--
Gezondheidszorg	89,9	87,3	88,8	83,0	80,5	77,5
Overige zorgsector	91,6	84,5	--	88,3	77,2	--
Zorgsector algemeen	87,5	85,9	88,8	84,5	78,9	77,5

* Pour permettre la comparaison, le tableau reprend une catégorie générale 'secteur des soins' au lieu de la subdivision en organisations sociales, soins de santé et autres soins.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

1.3 Par collège électoral

Le tableau qui suit montre la part des mandats occupés par collège électoral.

Tableau 5.3 Taux de remplissage des sièges: par collège électoral

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Arbeiders	87,6	90,0	94,6	82,4	85,0	88,3
Bedienden	79,1	84,2	87,2	73,4	75,6	72,5
Jongeren	71,8	78,3	94,8	69,9	75,9	92,6
Kaderleden	74,3	65,7	--	--	--	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Nous relevons une tendance clairement baissière au niveau du taux de remplissage, que ce soit pour les ouvriers, les employés ou les jeunes travailleurs. Le taux de remplissage des employés au sein du CPPT y fait exception et reste relativement stable par rapport à 1975. L'autre exception est le taux de remplissage des cadres qui, en 2008, est même en progrès par rapport à 1991 en dépassant, par la même occasion, le taux de remplissage des mandats jeunes. Lors des élections de 2008, près de 30% de ces mandats jeunes sont restés inoccupés.

2. Entreprises avec des mandats inoccupés

Nous pouvons aussi examiner le taux de remplissage au niveau des entreprises (voir tableau X). Près de la moitié des entreprises sont confrontées, dans le CE et le CPPT, à des mandats qui restent inoccupés (voir chapitre 3, 2.2 collèges électoraux sans candidats). Pour le CE, ce pourcentage est resté stable par rapport à 1991 mais a connu une augmentation spectaculaire si l'on compare avec 1975. Cette hausse est due en partie à l'apparition du collège des cadres en 1987, mais ceci n'explique pas le bond spectaculaire entre 1975 et 1991, car il reste toujours une augmentation de près de 20%.

Pour le CPPT, il est plutôt question d'une augmentation progressive de la proportion d'unités techniques d'exploitation avec des mandats inoccupés.

Tableau 5.4 Pourcentage d'unités techniques d'exploitation avec un ou plusieurs mandats inoccupés

	OR			CPBW		
	2008	1991	1975	2008	1991	1975
Algemeen	47,5 (42,6)	47,0 (37,9)	19,6	53,6	43,8	40,9
<i>Regio</i>						
Vlaanderen	52,5 (47,5)	51,4 (42,2)	20,4	58,7	54,5	42,1
Wallonië	35,3 (31,3)	32,1 (24,8)	12,0	42,2	36,1	29,3
Brussel	45,7 (40,0)	51,9 (40,9)	27,6	49,6	50,8	51,9
<i>Bedrijfs grootte</i>						
-100 wns.	53,9 (53,7)	46,1 (43,8)	36,1	66,2	63,6	54,6
100-199 wns.	52,2 (48,1)	50,7 (44,7)	24,3	52,9	49,0	39,4
200-499 wns.	41,4 (35,0)	48,1 (34,3)	20,1	34,8	34,9	22,2
500-999 wns.	38,8 (29,1)	37,5 (25,0)	10,5	28,1	28,2	11,4
1 000+ wns.	33,3 (27,3)	27,2 (22,2)	6,3	25,7	20,9	7,0

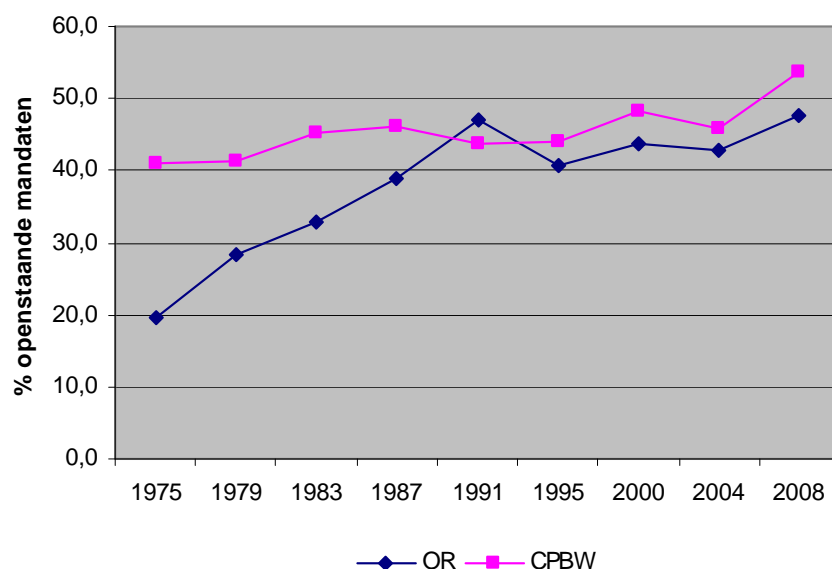
Pour 2008 et 1991, le % sans les cadres est donné entre parenthèses.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

En Wallonie, la proportion d'entreprises avec un ou plusieurs mandats inoccupés est sensiblement moins élevée que dans les autres régions. En comparaison avec 1991, tant la Wallonie que la Flandre est en recul. Bruxelles, par contre, a vu le nombre d'entreprises avec des mandats inoccupés se réduire de 6% en ce qui concerne le CE.

Les petites entreprises sont, plus que les autres, confrontées à l'inoccupation d'un ou plusieurs mandats. Mais parmi les grandes entreprises également, la proportion d'entreprises avec des conseils ou des comités incomplets reste appréciable, avec par exemple plus d'un tiers en ce qui concerne le CE. En outre, parmi les toutes grandes entreprises, le nombre d'unités techniques d'exploitation avec une occupation incomplète des organes de concertation a fortement augmenté par rapport aux deux autres années électorales.

La proportion de mandats inoccupés a fortement augmenté depuis 1975 (figure 5.2). Pour le CPPT, la hausse est néanmoins très progressive, avec à chaque fois une progression de quelques points de pourcentage. Pour le CE, par contre, on constate une forte hausse entre 1975 et 1991, suivie par une période de rétablissement dans les années 90. Les élections de 2008 affichent toutefois le plus mauvais résultat depuis 1991.

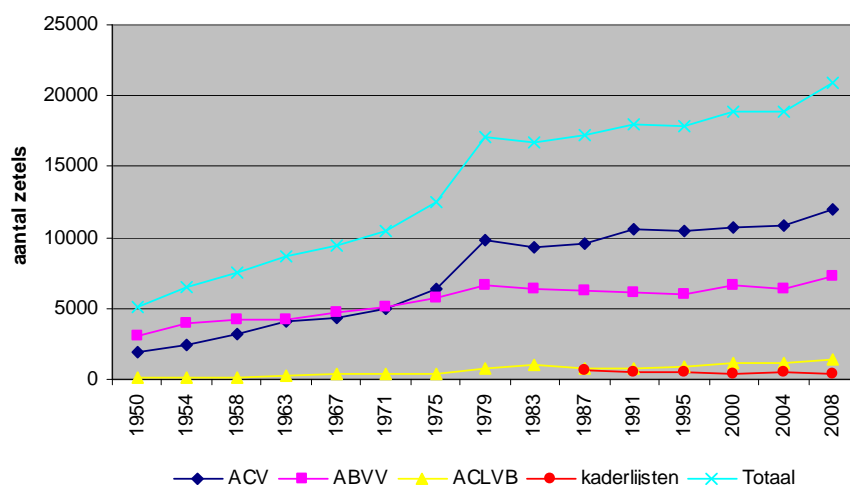


Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.2 Évolution des mandats inoccupés au niveau des entreprises

3. La répartition des sièges

Les figures qui suivent montrent l'évolution de la répartition des sièges pour les différents syndicats concernés.



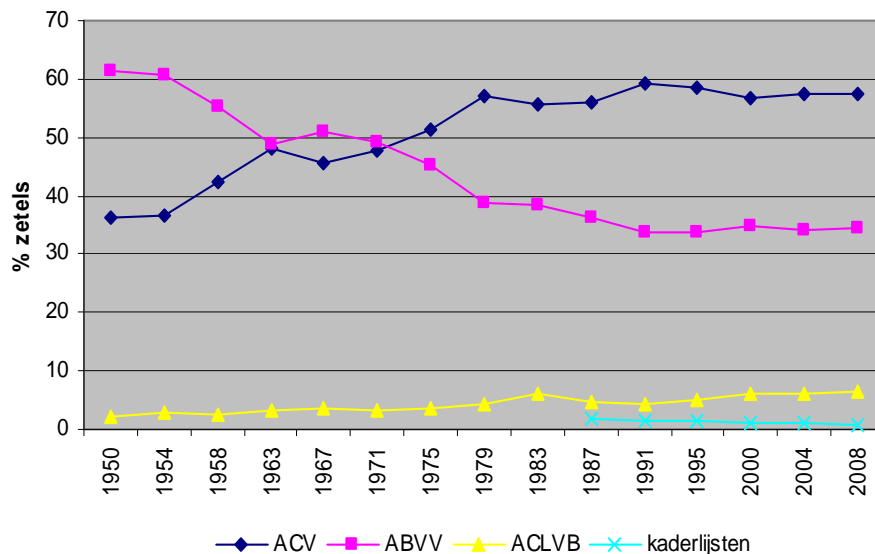
Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.3 Évolution de la répartition du nombre de sièges, CE

Le nombre total de sièges a augmenté depuis 1950. Après une forte progression jusqu'en 1979, il y a eu une période de relative stabilité (légère augmentation, à

l'exception d'un petit recul en 1983) jusqu'aux élections de 2004. Les élections de 2008 affichent à nouveau une augmentation plus marquée du nombre de sièges.

Tous les syndicats ont vu croître leur nombre de sièges, avec une hausse de facteur 8 ou presque pour la CGSLB, de facteur 5 pour la CSC et pratiquement de facteur 2 pour la FGTB.



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.4 Évolution de la répartition du pourcentage de sièges, CE

Si l'on considère l'évolution en pourcentage, le tableau est fort différent. Le pourcentage de sièges de la CSC et de la CGSLB a augmenté, mais la FGTB a vu sa part diminuer. Ce recul de la FGTB est plus marqué en ce qui concerne le CE que dans le cas du CPPT (voir annexe électronique).

En 1950 la FGTB a obtenu plus de 60% des sièges. Une telle majorité n'a plus été égalée par la suite, pas même par la CSC. Depuis 1991, toutefois, la CSC s'en approche fortement. La période 1963-1975 fut la plus mouvementée pour les deux grands syndicats, leurs pourcentages de sièges étant fort proches. Depuis 1991, la part en sièges des trois syndicats est stabilisée.

La part des listes de cadres est très réduite et est même encore en baisse depuis leur apparition en 1987.

Tableau 5.5 Procentuele verschuiving in zetels

	OR				CPBW		
	ACV	ABVV	ACLVB	Kader	ACV	ABVV	ACLVB
2004-2008	+0,1	+0,4	+0,4	-0,4	-0,5	+0,2	+0,3
2000-2004	+0,8	-0,9	-0,1	+0,1	+1,2	-1,0	-0,2
1995-2000	-2,0	+1,3	+1,2	-0,2	-2,3	+1,4	+0,9
1991-1995	-0,5	+0,1	+0,8	-0,2	+0,3	-1,2	+0,8
1987-1991	+3,2	-2,6	-0,3	-0,2	+4,2	-3,8	-0,4
1983-1987	+0,3	-2,2	-1,5		+2,4	-0,3	-2,2
1979-1983	-1,5	-0,2	+1,7		-1,9	-0,6	+2,5
1975-1979	+5,9	-6,8	+0,9		+3,2	-3,5	+0,3
1971-1975	+3,6	-3,7	+0,1		+1,4	-2,3	+0,9
1967-1971	+2,0	-1,8	-0,3		+2,5	-2,0	-0,5
1963-1967	-2,4	+2,0	+0,4		-0,9	+0,9	0,0
1958-1963	+5,7	-6,4	+0,7		+3,6	-4,9	+1,3
1954-1958	+5,6	-5,4	-0,3				

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Pour la répartition des sièges au CE, on constate que le glissement en pourcentage présente de fortes fluctuations dans la période allant jusqu'en 1979. Par la suite, les glissements observés sont plus limités. En 1991, toutefois, on relève à nouveau un glissement un peu plus important pour la CSC et la FGTB.

Au CPPT, les glissements sur l'ensemble de la période sont un peu plus modérés, seules les années 1963, 1979 et 1991 présentant des glissements un peu plus marqués.

Pour la CSC, les principales années de croissance sont 1963, 1979 et 1991. En 1967, 1983 et 2000, ce syndicat a au contraire subi un recul plus marqué en pourcentage de sièges. Pour la FGTB, qui a vu dans l'ensemble son pourcentage de sièges se réduire, on relève néanmoins une croissance sensible en 1967 et 2000. Pour la CGSLB, les années 1983 et 2000 se sont également révélées fastes.

En 1983, la CSC a dû faire face à un net recul dans le non-marchand. Cette perte dans le non-marchand a profité à la FGTB. La CGSLB en a aussi tiré bénéfice et a vu également sa part dans le secteur marchand progresser fortement. Le gain engrangé par ce syndicat dans le non-marchand a cependant été entièrement perdu lors des élections suivantes.

En 1987, la perte de la CGSLB dans le non-marchand pour le CPPT s'est déplacée intégralement vers la CSC, qui a en outre profité d'une petite perte de la FGTB. Pour le CE, la perte de la CGSLB s'est traduite par un gain pour la FGTB.

L'année électorale suivante s'est révélée particulièrement faste pour la CSC, à la fois dans le secteur marchand et dans le non-marchand, au CE comme au CPPT. La FGTB a subi de sérieuses pertes en 1991, de même que la CGSLB dans une moindre mesure.

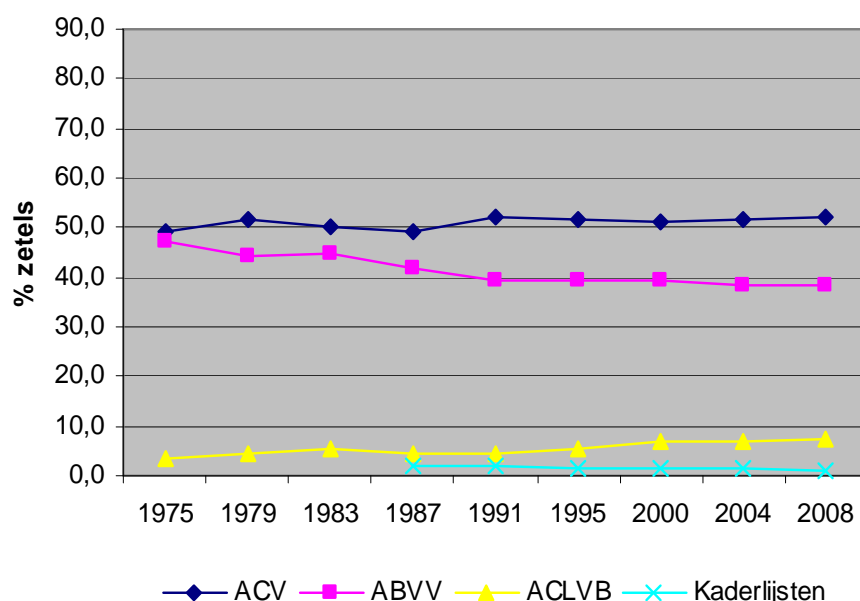
Tableau 5.6 Répartition des sièges selon marchand/non-marchand, nombre et %

OR	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
<i>Profit</i>						
ACV	8 127	52,2	7 176	52,2	5 708	49,0
ABVV	5 968	38,3	5 426	39,5	5 517	47,4
ACLVB	1 154	7,4	631	4,6	415	3,6
NCK	181	1,2	243	1,8		
Huislijsten	140	0,9	275	2,0		
N	15 570		13 751		11 640	
<i>Non-profit</i>						
ACV	3 905	72,5	3 461	81,2	693	79,7
ABVV	1 258	23,4	639	15,0	163	18,7
ACLVB	212	3,9	128	3,0	14	1,6
NCK	4	0,1	4	0,1		
Huislijsten	7	0,1	30	0,7		
N	5 386		4 262		870	
<hr/>						
CPBW	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
<i>Profit</i>						
ACV	10 212	53,2	9 642	54,4	10 405	50,3
ABVV	7 582	39,5	7 243	40,9	9 484	45,8
ACLVB	1 400	7,3	834	4,7	806	3,9
N	19 194		17 719		20 695	
<i>Non-profit</i>						
ACV	6 006	74,4	4 479	81,5	1 852	74,3
ABVV	1 782	22,1	857	15,6	501	20,1
ACLVB	280	3,5	160	2,9	138	5,5
N	8 068		5 496		2 491	

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

La répartition des sièges en tenant compte d'une distinction selon que les entreprises ont ou non une finalité commerciale ou industrielle montre clairement une dichotomie: la FGTVB et la CGSLB sont clairement plus fortes dans le secteur marchand, tandis que la CSC fait ses meilleurs scores dans le non-marchand.

Les figures ci-dessous montrent l'évolution de la répartition des sièges depuis 1975 dans le marchand et le non-marchand.

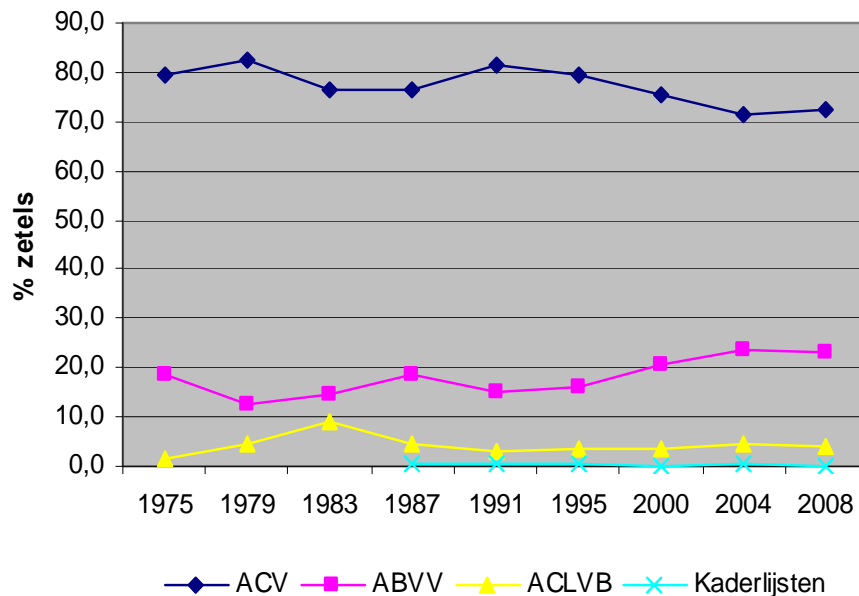


L'évolution dans le secteur marchand étant similaire pour le CE et le CPPT, nous reprenons uniquement le CE.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

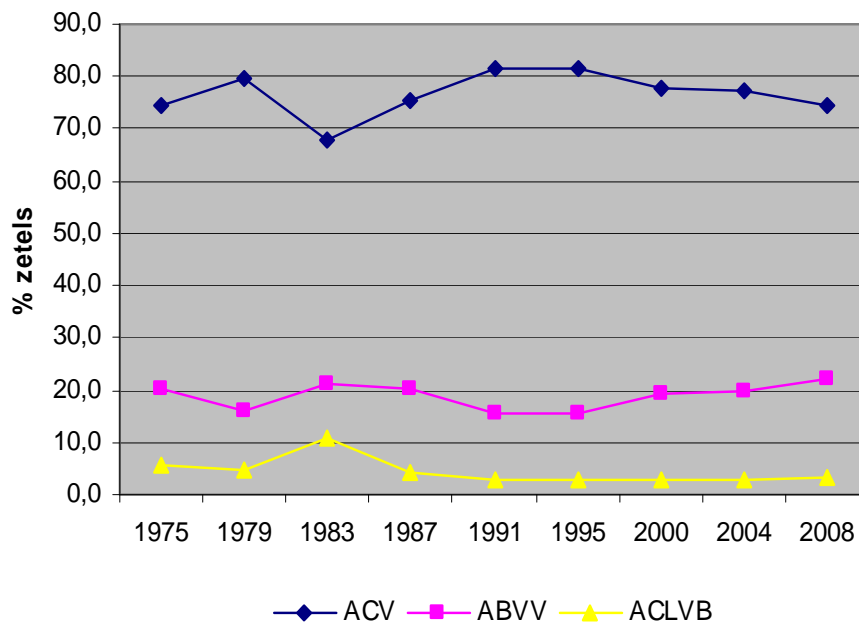
Figure 5.5 Répartition des sièges dans le marchand, en % CE

Dans le secteur marchand, la différence en pourcentage de sièges n'est pas si grande entre la CSC et la FGTB. En 1975, elle était même pratiquement nulle. La perte subie alors d'année en année par la FGTB semble avoir profité de manière équitable à la CSC et la CGSLB. Durant la première période, le gain est allé à la CSC; dans la seconde période, il est allé à l'autre syndicat. Depuis 1991, le pourcentage de sièges est relativement stable du côté de la CSC et de la FGTB, seule la CGSLB étant en augmentation. Les listes de cadres, depuis leur apparition en 1987, ont vu leur part – déjà réduite – diminuer encore.



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.6 Répartition des sièges dans le non-marchand, en % CE



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.7 Répartition des sièges dans le non-marchand, en % CPPT

Dans le non-marchand, on observe que la CSC, durant la première période, a encore renforcé sa position dominante (jusqu'en 1991, avec un creux en 1983). Par après, les autres syndicats, et plus particulièrement la FGTB, ont grignoté quelque peu cette position. La FGTB a enregistré une progression sensible à partir de 1991.

La CGSLB a vu son pourcentage de sièges dans le non-marchand augmenter jusqu'en 1983, puis redescendre légèrement. Depuis 1987, sa part dans le non-marchand est restée plus ou moins stable.

Tableau 5.7 Procentuele verschuiving in zetels naar profit/non-profit

OR	Profit				Non-profit			
	ACV	ABVV	ACLVB	Kader	ACV	ABVV	ACLVB	Kader
2004-2008	+0,7	-0,2	-0,2	-0,8	+1,0	-0,1	-0,5	-0,2
2000-2004	+0,3	-0,6	-0,5	+0,2	-3,8	+2,9	+0,7	+0,1
1995-2000	-0,5	-0,2	+0,4	-0,3	-4,4	+4,2	+0,4	-0,1
1991-1995	-0,5	-0,1	+0,2	-0,2	-1,6	+1,3	+0,4	-0,1
1987-1991	+3,0	-2,6	-2,5	-0,2	+4,8	-3,5	-1,3	0,0
1983-1987	-0,9	-2,7	-0,1	--	+0,2	+3,8	-4,8	--
1979-1983	-1,6	+0,6	+3,3	--	-6,4	+2,0	+4,4	--
1975-1979	+2,7	-3,3	-4,0	--	+2,9	-6,0	+3,1	--

	Profit				Non-profit			
	ACV	ABVV	ACLVB	Kader	ACV	ABVV	ACLVB	Kader
2004-2008	-0,4	0,0	+0,4	--	-2,8	+2,3	+0,5	--
2000-2004	+1,3	-1,2	-0,1	--	-0,4	+0,4	-0,1	--
1995-2000	-1,8	+0,6	+1,2	--	-3,6	+3,6	0,0	--
1991-1995	-0,3	-0,8	+1,1	--	-0,2	+0,1	+0,1	--
1987-1991	+3,5	-3,5	-0,1	--	+5,9	-4,5	-1,4	--
1983-1987	+0,6	+0,3	-0,9	--	+7,8	-1,2	-6,6	--
1979-1983	-0,9	-0,5	+1,4	--	-11,7	+5,3	+6,3	--
1975-1979	+0,9	-1,3	+0,4	--	+5,2	-4,2	-1,0	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Les gains et les pertes dans le tableau ci-dessus confirment une fois de plus l'évolution décrite précédemment en ce qui concerne le secteur marchand et le non-marchand. Trois années se distinguent dans cette série d'élections sociales: 1983, 1987 et 1991.

Dans le tableau 5.8, nous reprenons à nouveau la répartition des sièges dans le marchand et le non-marchand, en tenant compte également de la région.

Tableau 5.8 Répartition des sièges par région, nombre et %

OR	2008		1991		1975	
	Profit	N-Profit	Profit	N-Profit	Profit	N-Profit
<i>Vlaanderen</i>						
ACV	57,3	80,8	61,0	92,6	59,0	92,3
ABVV	34,0	15,9	31,9	5,8	37,3	7,5
ACLVB	7,4	3,1	4,8	1,1	3,8	0,2
NCK	0,7	0,1	1,0	0,0		
Huislijsten	0,6	0,2	1,3	0,4		
<i>Wallonië</i>						
ACV	42,8	67,0	38,1	70,5	34,6	64,1
ABVV	50,3	28,8	55,7	24,4	63,4	32,8
ACLVB	4,6	4,0	2,2	3,9	2,0	3,1
NCK	1,3	0,1	1,8	0,1		
Huislijsten	1,1	0,1	2,2	1,1		
<i>Brussel</i>						
ACV	45,8	60,1	43,1	58,9	40,5	56,6
ABVV	39,4	33,7	43,3	31,2	54,3	38,7
ACLVB	10,6	6,3	6,4	8,8	5,1	4,7
NCK	2,5	0,0	3,6	0,2		
Huislijsten	1,7	0,0	3,6	0,9		
<hr/>						
CPBW	2008		1991		1975	
	Profit	N-Profit	Profit	N-Profit	Profit	N-Profit
<i>Vlaanderen</i>						
ACV	58,4	83,9	62,4	91,9	61,2	85,8
ABVV	34,2	13,6	32,7	6,9	35,0	10,0
ACLVB	7,5	2,6	4,9	1,2	3,8	4,3
<i>Wallonië</i>						
ACV	43,8	65,6	41,3	74,1	34,3	62,5
ABVV	52,3	30,5	56,6	22,1	62,8	31,5
ACLVB	3,8	3,9	2,1	3,8	2,9	5,9
<i>Brussel</i>						
ACV	46,4	58,3	45,1	57,4	37,5	52,3
ABVV	42,5	35,8	47,7	35,0	56,8	37,5
ACLVB	11,1	6,0	7,2	7,6	5,7	10,2

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Ce qui frappe, dans la répartition des sièges par région, c'est que chaque syndicat a une région dans laquelle il est le plus performant: la CSC obtient ses meilleurs scores en Flandre, la FGTB en Wallonie, la CGSLB et les listes individuelles de cadres à Bruxelles. Ceci se confirme pour les trois années électorales.

La CSC est particulièrement dominante dans le non-marchand en Flandre, mais a vu ce pourcentage se réduire par rapport à 1991 et 1975. Dans le secteur marchand également, la CSC a vu décroître son pourcentage de sièges par rapport aux

deux autres années électorales. Dans le secteur marchand en Wallonie et à Bruxelles, ce syndicat a vu sa part progresser légèrement.

La FGTB est la plus performante dans le secteur marchand en Wallonie et y obtient du reste le plus de sièges, mais là aussi, ce syndicat a vu sa part se réduire quelque peu au fil des ans. Par rapport à 1991, la FGTB a vu son pourcentage de sièges augmenter dans le non-marchand.

La CGSLB, quant à elle, a progressé dans toutes les régions, sauf pour le CPPT dans le non-marchand à Bruxelles, où son pourcentage de sièges s'est réduit par rapport à 1991 et 1975.

Si nous examinons la répartition des sièges en fonction de la taille des entreprises (tableau 5.9), nous constatons d'emblée que la CSC a obtenu la plus grande part des sièges dans les entreprises de moins de cent travailleurs. En 1991 et 1975, c'est plutôt dans les entreprises de taille un peu plus grande (100-499) que ce syndicat engrangeait la part la plus importante.

Pour la FGTB, en ce qui concerne le CE, la situation en 2008 est plus ou moins la même dans les différentes catégories d'entreprises. Au CPPT, par contre, nous voyons que ce syndicat est un peu mieux représenté dans les grandes entreprises (500+). Ce pourcentage plus élevé dans les grandes entreprises était encore plus marqué en 1991 et 1975, que ce soit pour le CE ou pour le CPPT. On remarque cependant qu'en 1975, c'est dans les plus petites entreprises que la FGTB obtenait le meilleur score au CE.

La CGSLB décroche le plus de sièges dans les grandes entreprises avec, en 2008, une part de plus de 10% dans les entreprises de plus de mille travailleurs pour le CPPT.

Pour terminer, voyons à présent la répartition des sièges par secteur (voir tableau 5.10).

La CSC occupe le plus grand nombre de sièges dans le non-marchand: deux tiers dans le secteur des soins et jusqu'à plus de quatre cinquièmes des sièges dans l'enseignement. En comparaison avec 1991 et 1975, années où ces pourcentages étaient encore un peu plus élevés, la CSC voit néanmoins sa surreprésentation s'éroder quelque peu.

La FGTB est surtout forte dans l'industrie de la pierre, la distribution et les services aux collectivités, mais n'atteint plus la majorité dans aucun secteur. En 1975, la FGTB obtenait encore la majorité des sièges dans l'industrie de la pierre, le secteur métallique de base, les secteurs métalliques apparentés, les médias (graphiques), la distribution et les services aux collectivités.

La CGSLB obtient son pourcentage de sièges le plus élevé dans le secteur financier. C'est aussi le secteur où ce syndicat affiche la plus forte croissance (15% en 2008 contre 3% seulement en 1975). La CGSLB obtient également des scores de l'ordre de 10% dans les transports, l'horeca et le secteur complémentaire.

Tableau 5.9 Répartition des sièges par taille d'entreprise, nombre et %

	OR2008		OR1991		OR1975		CP2008		CP1991		CP1975	
	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total	Abs.	%	Abs.	% total	Abs.	% total
<100 N=	1 433		701		347		5 953		5 465		6 821	
ACV	866	60,4	367	52,4	155	44,7	3 643	61,2	3 401	62,2	3 718	54,5
ABVV	482	33,6	297	42,4	184	53,0	1 989	33,4	1 875	34,3	2 789	40,9
ACLVB	82	5,7	32	4,6	8	2,3	321	5,4	189	3,5	314	4,6
NCK	0	0,0	2	0,3	--	--	--	--	--	--	--	--
Huislijsten	3	0,2	3	0,4	--	--	--	--	--	--	--	--
100-199 N=	7 079		6 604		3 239		9 176		7 511		7 161	
ACV	4 163	58,8	4 185	63,4	1 678	51,8	5 518	60,1	4 683	62,3	3 889	54,3
ABVV	2 420	34,2	2 084	31,6	1 444	44,6	3 134	34,2	2 523	33,6	2 972	41,5
ACLVB	434	6,1	246	3,7	117	3,6	524	5,7	305	4,1	300	4,2
NCK	37	0,5	20	0,3	--	--	--	--	--	--	--	--
Huislijsten	25	0,4	69	1,0	--	--	--	--	--	--	--	--
200-499 N=	6 619		6 208		4 774		6 884		6 197		5 038	
ACV	3 796	57,4	3 687	59,4	2 577	54,0	4 091	59,4	3 749	60,5	2 677	53,1
ABVV	2 267	34,2	2 082	33,5	2 058	43,1	2 350	34,1	2 187	35,3	2 226	44,2
ACLVB	431	6,5	241	3,9	139	2,9	443	6,4	261	4,2	135	2,7
NCK	58	0,9	88	1,4	--	--	--	--	--	--	--	--
Huislijsten	67	1,0	110	1,8	--	--	--	--	--	--	--	--
500-999 N=	3 002		2 348		2 072		2 815		2 315		2 176	
ACV	1 714	57,1	1 311	55,8	990	47,8	1 623	57,7	1 349	58,3	1 033	47,5
ABVV	1 053	35,1	791	33,7	1 007	48,6	1 043	37,1	849	36,7	1 054	48,4
ACLVB	178	5,9	121	5,2	75	3,6	149	5,3	117	5,1	89	4,1
NCK	41	1,4	57	2,4	--	--	--	--	--	--	--	--
Huislijsten	16	0,5	68	2,9	--	--	--	--	--	--	--	--
1 000+ N=	2 755		2 152		2 078		2 375		1 727		1 990	
ACV	1 446	52,5	1 087	50,5	1 001	48,2	1 305	54,9	939	54,4	940	47,2
ABVV	985	35,8	811	37,7	987	47,5	829	34,9	666	38,6	944	47,4
ACLVB	239	8,7	119	5,5	90	4,3	241	10,1	122	7,1	106	5,3
NCK	49	1,8	80	3,7	--	--	--	--	--	--	--	--
Huislijsten	36	1,3	55	2,6	--	--	--	--	--	--	--	--

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Tableau 5.10 Répartition des sièges par secteur d'entreprise, pourcentages OR

	2008					1991					1975		
	ACV	ABVV	ACLVB	NCK	Huislst.	ACV	ABVV	ACLVB	NCK	Huislst.	ACV	ABVV	ACLVB
Steenindustrie	45,4	48,6	4,0	0,9	1,1	43,1	51,7	1,8	1,4	2,0	43,9	53,1	3,0
(Petro)chemie	52,7	36,4	7,1	2,0	1,7	52,0	36,4	3,9	4,0	3,7	48,0	46,7	5,3
Basismetaal	47,6	44,5	4,1	3,4	0,3	44,5	47,6	2,8	3,8	1,3	40,7	56,2	3,1
Metaalverwerkend	54,7	38,2	4,8	1,7	0,6	53,4	39,8	3,2	2,0	1,6	48,0	49,9	2,1
Metaalaanverwant	59,5	32,9	6,7	0,1	0,7	54,0	38,0	6,0	1,0	1,0	37,5	58,7	3,8
Agro-voeding	55,7	36,2	7,1	0,4	0,6	55,1	37,6	4,6	1,1	1,7	56,2	39,8	4,1
Textiel	57,5	37,6	4,8	0,0	0,1	59,0	35,3	4,8	0,3	0,6	54,7	41,2	4,1
Papier en hout	56,0	38,7	4,7	0,4	0,2	58,1	35,7	4,9	0,5	0,8	54,9	41,6	3,5
(Grafische) media	49,8	44,6	5,6	0,0	0,0	50,3	45,6	4,1	0,0	0,0	41,0	54,2	4,8
Transport	49,2	39,9	10,7	0,1	0,1	52,1	36,9	8,6	1,7	0,8	39,5	49,2	11,3
Distributie	45,5	48,5	5,0	0,0	1,0	45,8	48,4	4,0	0,5	1,4	44,6	53,7	1,7
Horeca (en vrije tijd)	45,5	44,3	9,6	0,0	0,6	59,0	36,8	3,9	0,3	0,0	56,2	38,4	5,5
Financiële sector	51,0	31,5	15,0	1,3	1,1	47,8	36,2	10,4	2,1	3,5	51,8	45,3	3,0
Diensten	52,4	42,7	4,9	0,0	0,0	41,1	54,1	2,1	1,6	1,2	48,2	43,4	8,3
Aanvullend	52,4	32,2	11,9	1,6	1,9	54,5	32,8	5,3	2,0	5,4	--	--	--
Nutsbedrijven	39,4	46,1	5,0	8,9	0,6	49,3	41,4	3,5	4,6	1,2	44,4	53,7	2,0
Onderwijs	84,2	13,0	2,7	0,1	0,0	88,7	7,8	2,9	0,0	0,7	87,9	5,0	7,1
Sociale organisaties	63,2	32,8	4,0	0,0	0,0	--	--	--	--	--	--	--	--
Gezondheidszorg	73,4	22,2	4,0	0,1	0,3	76,2	20,3	2,5	0,2	0,8	78,1	21,4	0,5
Overige zorgsector	61,7	33,0	5,1	0,1	0,1	70,3	23,9	5,4	0,0	0,4	--	--	--
Zorgsector algemeen*	66,1	29,3	4,4	0,1	0,2	73,3	22,1	4,0	0,2	0,6	78,1	21,4	0,5

Tableau 5.10 Répartition des sièges par secteur d'entreprise, pourcentages CPPT. Suite

	2008			1991			1975		
	ACV	ABVV	ACLVB	ACV	ABVV	ACLVB	ACV	ABVV	ACLVB
Steenindustrie	49,5	46,2	4,3	46,1	50,8	3,1	46,4	50,9	2,7
(Petro)chemie	54,2	37,8	8,0	55,9	39,4	4,7	49,8	45,7	4,5
Basismetaal	50,4	44,8	4,8	47,1	50,3	2,6	39,5	57,2	3,3
Metaalverwerkend	55,3	39,9	4,8	55,5	41,3	3,2	49,3	48,2	2,5
Metaalaanverwant	58,6	35,3	6,2	56,7	38,0	5,3	50,1	45,5	4,4
Agro-voeding	57,8	35,7	6,6	58,8	35,5	5,7	59,2	37,0	3,9
Textiel	58,0	36,6	5,4	60,3	35,2	4,4	57,3	38,2	4,5
Papier en hout	58,4	37,1	4,5	59,3	36,3	4,4	59,5	37,2	3,2
(Grafische) media	49,0	45,7	5,3	49,0	47,4	3,6	36,8	55,8	7,4
Transport	51,5	38,8	9,7	56,0	37,4	6,6	41,6	51,7	6,7
Distributie	45,5	50,1	4,4	44,5	52,1	3,4	37,7	59,8	2,5
Horeca (en vrije tijd)	44,9	46,9	8,2	54,7	40,4	4,9	53,5	39,9	6,6
Financiële sector	53,1	31,4	15,5	52,7	36,9	10,3	52,9	43,2	3,9
Diensten	50,2	44,6	5,2	42,3	55,6	2,1	44,4	48,1	7,5
Aanvullend	53,6	34,4	12,0	57,9	36,2	6,0			
Nutsbedrijven	44,4	49,9	5,8	53,6	42,3	4,1	40,4	57,3	2,3
Onderwijs	88,1	9,5	2,4	89,0	8,4	2,6	88,7	1,7	9,6
Sociale organisaties	62,2	33,9	3,8						
Gezondheidszorg	73,2	22,8	4,0	77,0	19,9	3,1	68,9	27,1	4,0
Overige zorgsector	61,1	34,7	4,2	66,8	29,8	3,4			
Zorgsector algemeen*	65,5	30,5	4,0	71,9	24,9	3,3	68,9	27,1	4,0

* Pour permettre la comparaison avec 1991 et 1975, le tableau reprend aussi un chiffre général pour le secteur des soins, au lieu de la subdivision plus spécifique en organisations sociales, soins de santé et autres soins.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

4. Femmes élues

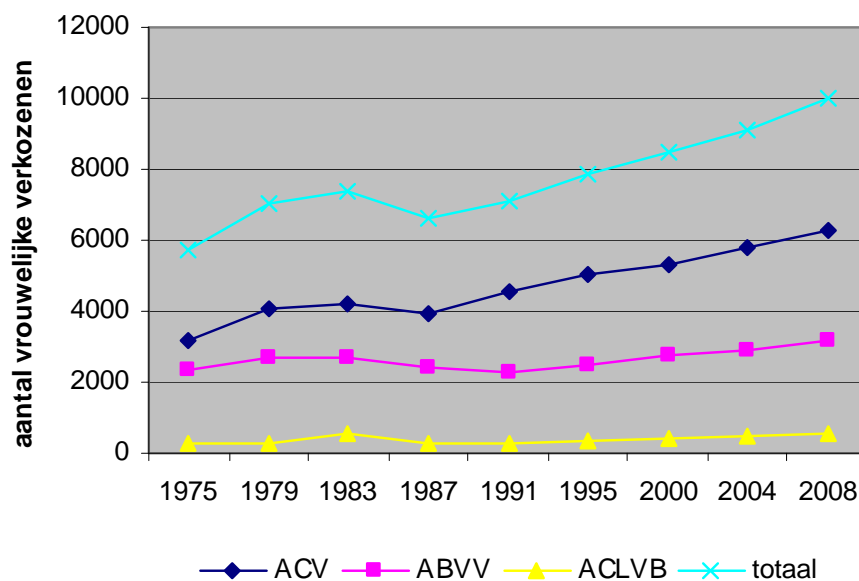
Le gâteau étant partagé, de quelle taille est la part qui revient aux femmes élues? Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre et de la proportion de sièges occupés par des femmes pour les différents syndicats. Les deux figures montrent l'évolution en ce qui concerne les femmes élues.

Tableau 5.11 Femmes élues par syndicat, nombre et %

OR	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
Vrouwelijke werknemers	657 756	47,0	435 921	37,5	278 956	27,5
Vrouwelijke verkozenen	7 070	33,7	4 864	27,0	2 282	18,2
ACV	4 333	36,0	3 170	29,8	1 271	19,9
ABVV	2 242	31,0	1 453	24,0	953	16,8
ACLVB	438	32,1	186	24,5	58	13,5
CPBW	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
Vrouwelijke werknemers	753 041	47,6	489 378	37,6	367 984	29,3
Vrouwelijke verkozenen	10 029	36,8	7 113	30,6	5 741	24,8
ACV	6 297	38,8	4 543	32,2	3 175	25,9
ABVV	3 171	33,9	2 307	28,5	2 319	23,2
ACLVB	561	33,4	263	26,5	247	26,2

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

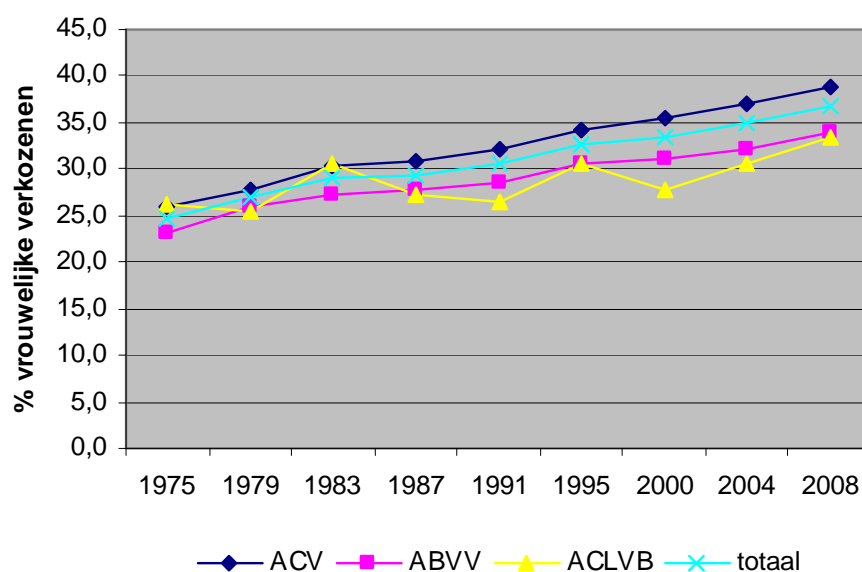
Un tiers des élus sont des femmes. C'est la CSC qui affiche le pourcentage le plus élevé de femmes élues. Par rapport à l'emploi féminin, la proportion de femmes élues présente un déficit de plus de 10%. Ce retard s'est réduit en ce qui concerne le CE: l'emploi a en effet augmenté d'un facteur 1,71, les femmes élues d'un facteur 1,85. Pour le CPPT, par contre, la proportion de femmes élues affiche, comparativement à 1975, un déficit en augmentation par rapport à l'emploi féminin (l'emploi a progressé d'un facteur 1,62, les élus d'un facteur 1,48). On notera que pour le CPPT, en 1991, le pourcentage d'élues était fort proche du pourcentage de femmes au travail.



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.8 Évolution du nombre de femmes élues, CPPT

Le nombre de femmes élues est en augmentation depuis 1975, excepté en 1987. Ce creux se retrouve d'ailleurs dans les chiffres des trois syndicats. La CGSLB a vu le nombre de femmes élues plus que doubler depuis 1975 (+130%). La CSC a elle aussi doublé le nombre de femmes élues. La FGTB a enregistré une croissance de près de 40% du nombre de femmes élues.



Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Figure 5.9 Évolution du taux de femmes élues, CPPT

La proportion de femmes en pour cent a augmenté progressivement depuis 1975, lorsque seulement un siège sur cinq (CE) et un sur quatre (CPPT) étaient occupés par des femmes. Cette progression est présente pour tous les syndicats. L'écart entre les syndicats est fluctuant. C'est la CGSLB qui présente les plus grandes fluctuations dans la proportion de femmes élues.

Le tableau 5.12 montre les éventuelles différences régionales dans la répartition des femmes élues.

Tableau 5.12 Femmes élues par région, nombre et pourcentage

OR	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
<i>Vlaanderen</i>						
Vrouwelijke verkozenen	3 943	32,6	2 678	26,7	1 337	19,5
ACV	2 609	34,6	1 971	28,8	880	20,9
ABVV	1 079	29,7	604	23,3	421	17,5
ACLVB	237	30,3	89	22,5	36	14,9
<i>Wallonië</i>						
Vrouwelijke verkozenen	1 687	33,3	1 153	26,6	523	15,7
ACV	999	38,2	679	32,6	220	17,9
ABVV	599	27,9	430	21,6	297	14,6
ACLVB	73	32,9	25	21,0	6	8,6
<i>Brussel</i>						
Vrouwelijke verkozenen	1 440	37,9	981	28,4	422	18,2
ACV	725	38,8	486	30,8	171	17,9
ABVV	564	39,1	404	28,3	235	18,9
ACLVB	128	35,3	70	29,9	16	13,6
<hr/>						
CPBW	2008		1991		1975	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
<i>Vlaanderen</i>						
Vrouwelijke verkozenen	5 720	35,4	3 864	29,4	3 329	25,1
ACV	3 929	37,2	2 779	30,6	2 167	25,6
ABVV	1 486	32,1	959	27,0	1 026	23,9
ACLVB	305	30,7	126	23,5	136	26,5
<i>Wallonië</i>						
Vrouwelijke verkozenen	2 511	37,4	1 828	31,0	1 429	23,3
ACV	1 461	41,7	1 065	35,1	662	28,6
ABVV	962	32,6	719	26,6	713	19,8
ACLVB	88	34,0	44	28,0	54	26,9
<i>Brussel</i>						
Vrouwelijke verkozenen	1 798	41,1	1 376	34,7	983	26,0
ACV	907	42,0	669	35,6	346	23,6
ABVV	723	40,5	616	34,2	580	27,8
ACLVB	168	39,3	91	31,5	57	24,8

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

Si nous considérons les femmes élues sur le plan régional, il apparaît d'emblée que c'est à Bruxelles que l'on a la plus grande proportion de femmes élues, soit quatre sur dix. Cette constatation vaut pour les trois années électorales, à l'exception des élections de 1975 pour le CE, où les femmes obtiennent un score tout juste supérieur en Flandre.

À Bruxelles, il n'y a que très peu de différences entre les syndicats. À nouveau, ceci vaut pour les trois années électorales. C'est en Wallonie que l'on relève les plus grands écarts entre les différents syndicats. Cette région présente aussi la proportion de femmes élues la plus basse, en particulier lors des élections au CE de 2008 pour la FGTB et en 1991 et 1975 pour la CGSLB.

Le tableau 5.13 donne quant à lui un aperçu de la présence de femmes élues par secteur.

Tableau 5.13 Femmes élues et personnel féminin par secteur d'activité, en %

	OR						CPBW					
	2008		1991		1975		2008		1991		1975	
	Vrzet.	Vrwerk.	Vrzet.	Vrwerk.	Vrzet.	Vrwerk.	Vrzet.	Vrwerk.	Vrzet.	Vrwerk.	Vrzet.	Vrwerk.
Steenindustrie	8,3	10,5	7,3	12,6	3,9	7,3	9,1	10,7	7,1	10,4	5,2	8,2
(Petro)chemie	20,7	29,3	14,0	20,4	12,8	19,8	20,9	29,8	16,0	20,5	17,2	20,9
Basismetaal	5,2	7,8	4,1	3,9	1,0	2,7	5,9	7,7	4,2	4,5	1,5	2,6
Metaalverwerkend	15,3	16,6	10,3	15,3	7,9	20,2	14,1	16,4	12,1	15,2	10,3	19,6
Metaalaanverwant	12,6	18,5	12,2	18,4	9,0	16,6	14,3	18,5	13,3	17,9	10,5	18,4
Agro-voeding	25,8	32,4	20,3	29,5	15,9	29,4	26,8	32,4	21,5	29,8	17,1	28,8
Textiel	34,8	39,1	43,4	48,0	40,0	51,7	37,7	41,3	46,4	48,0	51,0	57,3
Papier en hout	15,6	18,2	11,1	18,2	7,9	19,8	15,6	18,6	13,0	18,5	13,8	20,7
(Grafische) media	20,2	33,8	13,6	22,9	6,7	19,6	23,3	33,4	17,8	23,8	13,3	22,6
Transport	23,3	28,3	14,4	25,3	6,5	14,2	23,2	27,1	18,4	25,5	4,4	13,6
Distributie	52,0	63,2	49,3	63,3	35,8	62,3	55,2	62,9	54,6	62,2	46,1	55,6
Horeca (en vrije tijd)	35,0	54,2	32,6	55,8	21,2	42,2	35,3	53,7	39,9	53,9	20,1	39,5
Financiële sector	35,7	48,1	23,9	39,9	17,2	34,5	38,1	48,1	28,4	40,4	26,9	36,4
Diensten	50,2	68,6	41,4	44,2	21,0	40,7	54,7	70,2	36,5	45,0	24,1	40,6
Aanvullend	34,6	45,1	27,0	40,4	--	--	38,0	45,0	32,6	41,1	--	--
Nutsbedrijven	15,6	18,2	6,1	12,4	1,0	5,7	14,1	18,1	5,9	12,3	1,5	5,4
Onderwijs	47,5	62,1	37,2	54,1	23,4	37,2	48,3	63,9	41,8	54,9	32,3	42,7
Sociale organisaties	49,0	62,9	--	--	--	--	50,4	62,3	--	--	--	--
Gezondheidszorg	63,5	82,6	55,3	78,4	54,9	73,2	68,9	83,2	61,7	78,8	59,0	70,8
Overige zorgsector	55,3	73,5	54,3	74,5			56,1	72,2	53,6	68,6		
Zorgsector algemeen	55,9	73,0	54,8	76,5	54,9	73,2	58,5	72,6	57,7	73,7	59,0	70,8

Vrzet.=vrouwelijke zetels; Vrwerk.=vrouwelijke werknemers.

Source: SPF ETCS, Base de données élections sociales (traitements propres à l'HIVA)

La proportion de femmes élues est plus élevée (parfois même au-delà de 50%) dans les unités techniques d'exploitation qui font partie du secteur des services, du non-marchand ou de l'enseignement, la première position revenant aux soins de santé. Ce n'est pas vraiment une surprise si l'on considère que ces secteurs ont un personnel majoritairement féminin.

Dans tous les secteurs, nous pouvons voir que la proportion de femmes élues présente un déficit par rapport à la proportion de femmes au travail. Pour le CE en 2008, c'est dans l'horeca, les soins de santé et les services que cette différence est la plus grande. Pour le CPPT, c'est dans l'horeca, l'enseignement et les services. Dans la plupart des secteurs industriels et dans les services aux collectivités, l'écart entre femmes élues et femmes au travail est réduit, mais ces secteurs se caractérisent, il est vrai, par un emploi féminin très limité.

La tendance générale en ce qui concerne les femmes élues est une proportion en croissance dans tous les secteurs, la seule exception étant le secteur du textile, où le pourcentage de femmes élues a diminué. Cela semble a priori être une évolution positive, mais comme dans le cas des femmes candidates (voir chapitre 3), il convient de préciser ici aussi que l'emploi féminin a connu, en termes relatifs, une progression encore plus forte.

5. Conclusion

- Si l'on considère l'ensemble des entreprises, on observe que près d'un quart des sièges au comité et près d'un cinquième des sièges au conseil d'entreprise sont restés inoccupés en 2008. Cette proportion est en augmentation par rapport à 1991 et 1975.
- Le taux de remplissage est un peu plus élevé si l'on fait abstraction de l'enseignement et des entreprises de moins de cent travailleurs (50 pour le CPPT). Les différences entre les années électorales sont aussi moins prononcées.
- La proportion de mandats restant inoccupés a augmenté lors de chaque élection ou presque depuis 1975. Seules les années 1979 (CPPT), 1995 et 2004 ont connu une diminution du nombre de mandats inoccupés.
- La Wallonie enregistre le pourcentage le plus faible de mandats inoccupés, mais ce pourcentage est en augmentation. La Flandre enregistre la plus forte hausse du pourcentage de mandats inoccupés. Sur ce plan, Bruxelles est restée stable pour ce qui est du CE et a diminué pour le CPPT.
- On trouve des taux de remplissage faibles dans l'enseignement, dans les services aux entreprises et dans le secteur complémentaire. Les services aux collectivités et le secteur métallique de base affichent par contre une occupation presque complète. Comparativement à 1975, tous les secteurs ont régressé en ce qui concerne le taux de remplissage de leurs mandats. Les seules exceptions

- sont l'horeca et les services qui, tant en 1991 qu'en 2008, ont réussi à occuper plus de mandats qu'en 1975 en termes relatifs.
- Au niveau des entreprises, il apparaît que près de la moitié des entreprises sont confrontées à des mandats qui restent inoccupés. La proportion de mandats inoccupés a fortement augmenté depuis 1975.
 - En Wallonie, la proportion d'entreprises avec un ou plusieurs mandats inoccupés est moins élevée que dans les autres régions.
 - Les petites entreprises sont, plus que les autres, confrontées à l'inoccupation d'un ou plusieurs mandats.
 - Le redressement et la stabilisation observés dans les années 90 en ce qui concerne l'occupation des sièges ont été brusquement stoppés et inversés lors des élections de 2008.
 - Le nombre total de sièges a augmenté depuis 1954. Tous les syndicats ont vu croître leur nombre de sièges, avec une hausse de facteur 8 ou presque pour la CGSLB, de facteur 5 pour la CSC et pratiquement de facteur 2 pour la FGTB. Les listes de cadres ont vu leur part tomber à moins de 1% en 2008.
 - Si l'on considère l'évolution en pourcentage, le tableau est fort différent. La CSC et la CGSLB ont augmenté leur pourcentage de sièges, mais la FGTB a vu son pourcentage diminuer. Depuis 1991, la part en sièges des trois syndicats est plus ou moins stabilisée.
 - Sur le plan de la répartition des sièges, la CSC obtient ses meilleurs scores en Flandre, la FGTB en Wallonie, la CGSLB et les listes individuelles de cadres à Bruxelles. Ceci se confirme pour les trois années électorales.
 - Si l'on tient compte de la taille des entreprises, on constate que la CSC enregistre le pourcentage de sièges le plus élevé dans les petites entreprises. La FGTB est un peu mieux représentée dans les grandes entreprises (500+). La CGSLB décroche le plus de sièges dans les grandes entreprises.
 - La CSC occupe le plus grand nombre de sièges dans le non-marchand: deux tiers dans le secteur des soins et jusqu'à plus de quatre cinquièmes des sièges dans l'enseignement. En comparaison avec 1991 et 1975, la CSC voit cette sur-représentation s'éroder quelque peu. La FGTB est surtout forte dans l'industrie de la pierre, la distribution et les services aux collectivités. La CGSLB obtient son plus grand pourcentage de sièges dans le secteur financier.
 - Un tiers des élus sont des femmes. Cette proportion de femmes a augmenté progressivement depuis 1975. Sur ce plan, l'écart entre les syndicats est fluctuant. C'est la CSC qui affiche le pourcentage le plus élevé de femmes élues.
 - Sur le plan régional, il apparaît d'emblée que c'est à Bruxelles que l'on a la plus grande proportion de femmes élues, soit quatre sur dix. Dans cette région, il n'y a que peu de différences entre les syndicats. C'est en Wallonie que l'on relève les plus grands écarts entre les différents syndicats sur le plan régional.
 - C'est dans les services, le non-marchand et l'enseignement que la proportion de femmes élues est la plus élevée, la première position revenant aux soins de

santé. La proportion de femmes élues est en croissance dans tous les secteurs, la seule exception étant le textile.

CHAPITRE 6

APERÇU RÉCAPULATIF

Dans cette étude de tendance, nous avons fait une analyse quantitative des élections sociales en Belgique, ceci essentiellement pour la période dès 1975. Pour les résultats plus généraux en nous appuyant sur des données secondaires remontant jusqu'à l'origine, à savoir 1950. L'analyse couvre donc, à certains moments, une période de près de soixante ans. On conclut cette étude avec un résumé des constatations faites.

Les données administratives qui sont commentées ici ont été recueillies par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS). Comme chercheurs on a disposé librement de publications écrites à partir de 1954. Dès 1975 les données sont mises à la disposition électronique. Ce fait donnait plus de possibilité d'analyse.

1. Ampleur et dispersion

- Les élections sociales définies par le législateur Belge concernent plus d'un million de travailleurs et 3 800 (CE) à 6 500 (CPPT) unités techniques d'exploitation.
- Il reste malgré tout une majorité de travailleurs belges qui n'ont pas la possibilité de participer aux élections sociales comme définies par le législateur. Ils travaillent notamment dans des entreprises qui, par le fait de conditions sectorielles (services publics, construction et travail intérimaire), organisent d'une autre manière la participation de leurs travailleurs ou qui, en raison du seuil d'emploi légal, ne doivent pas procéder à l'organisation d'élections sociales.
- Le phénomène des élections sociales n'a cessé de gagner en importance.
- Le taux de dispersion, quant à lui, reste plus ou moins stable.
- Ce taux de dispersion, considéré en fonction de la commission paritaire et du secteur, est avant tout déterminé par le fait que le secteur est dominé ou non par les PME (cf. le seuil d'emploi légal).
- L'organisation des élections sociales suit, au fil des ans, les évolutions économiques. Le phénomène des élections sociales est aujourd'hui plus important en Flandre; le groupe des ouvriers perd en importance d'une élection à l'autre. On

- observe un phénomène de 'PMEisation', les unités techniques d'exploitation devenant, en moyenne, un peu plus petites.
- Lors des élections sociales en Belgique, il y a au total environ 62 000 mandats à distribuer, soit grosso modo 26 000 pour le CE et 36 000 pour le CPPT.
 - Le nombre de mandats a augmenté, sur la période 1975-2008, de 89% pour le CE et de 26% pour le CPPT. À titre de comparaison, l'emploi a progressé de 38%. La création séparée de mandats cadres et de collèges cadres est l'un des facteurs qui expliquent la forte augmentation pour le CE.
 - Les principaux secteurs en nombre de mandats sont les soins de santé, le secteur complémentaire, le secteur de transformation des métaux, l'enseignement et la pétrochimie.
 - Si l'on ventile par collège électoral, le nombre relatif de mandats ouvriers diminue, tandis que le nombre de mandats cadres augmente constamment. Du côté des cadres, cinq secteurs se distinguent par leur concentration élevée de mandats cadres: le secteur complémentaire, la pétrochimie, le secteur de la transformation des métaux, le secteur financier et les soins de santé.

2. Candidats

- Les élections sociales de 2008 comptent 133 500 candidats (un chiffre qui ne tient pas compte des éventuels cumuls, à savoir une personne qui est candidate à la fois pour le CE et le CPPT).
- Les syndicats traditionnels ne sont pas confrontés à une baisse du nombre de candidats. La CGSLB a notamment vu le nombre de ses candidats augmenter de façon spectaculaire durant la dernière décennie (2/3 depuis 1975), même s'il est vrai que l'écart par rapport aux autres syndicats reste grand. Les listes cadres alternatives ont plus de mal à maintenir à niveau le nombre de leurs candidats.
- La taille des entreprises, autrement dit le potentiel de travailleurs à recruter, est le facteur déterminant en ce qui concerne la question des candidats; autrement dit, les petites entreprises sont confrontées, plus que les grandes, à un manque de candidats.
- En matière d'élections sociales, la Flandre éprouve clairement plus de difficultés du côté de l'offre. Sur ce plan, Bruxelles a opéré un mouvement de rattrapage intéressant. La Wallonie s'en sort nettement mieux pour ce qui est de trouver des candidats.
- Sur le plan sectoriel, l'enseignement et les services aux entreprises restent les secteurs les plus problématiques.
- Les collègues jeunes et cadres ont un problème de candidats plus aigu. Dans bien des cas, il n'y a pas suffisamment de candidats pour organiser une joute électorale (dans 35% des cas chez les jeunes et dans 50% des cas chez les cadres, les élections ne sont par organisées). Chez les cadres, néanmoins, une amélioration est clairement visible.

- Le degré de complétude, à savoir le rapport entre le nombre de candidats sur une liste déterminée et le nombre de mandats disponibles, est relativement faible: pour chaque mandat disponible, il y a environ 2,3 candidats pour le CE et environ 2 pour le CPPT.
- Ce degré de complétude grimpe à plus de 3 chez les ouvriers (pour le CE), tandis qu'il oscille autour de 2 ou moins chez les employés, les jeunes et les cadres. Comparativement à 1991 et 1975, ces degrés de complétude ont diminué pour tous les collèges électoraux, excepté le collège des cadres.
- On remarque que le degré de complétude des listes suit une tendance à la baisse. Les résultats sont similaires pour le CE et le CPPT. L'évolution des degrés de complétude par syndicat montre une légère tendance baissière pour la CSC et la FGTVB. La CGSLB reste relativement constante en ce qui concerne la complétude des listes.
- On constate ainsi qu'un cinquième environ des entreprises annulent les élections pour le CE, contre un tiers des entreprises pour le CPPT.
- La proportion d'entreprises dans lesquelles on ne vote pas est traditionnellement beaucoup plus élevée en Flandre et à Bruxelles qu'en Wallonie.
- Dans 27% seulement des collèges électoraux communs, les ouvriers et les employés ont chacun émis leur vote pour les deux types de mandats.
- La probabilité qu'une femme se porte candidate atteint 'seulement' 52% (CE) ou 55% (CPPT) de la probabilité qu'un homme se porte candidat aux élections pour le CE.
- Le nombre de femmes candidates a connu une très forte croissance depuis 1975, mais dans les entreprises avec élections sociales, le nombre de travailleuses a augmenté bien plus fort encore. Pour le CPPT, notamment, la croissance du nombre de femmes candidates reste largement en deçà de la croissance du nombre de travailleuses. Pour le CE, la situation est un peu plus favorable.
- Pour les diverses élections, la proportion de femmes sur les différentes listes syndicales a légèrement augmenté. Le mouvement de rattrapage à cet égard des listes cadres, qui atteignent une proportion similaire à celle de la CGSLB, est particulièrement remarquable.
- La probabilité qu'une femme se présente comme candidate est surtout influencée positivement par la présence d'un grand nombre et d'une grande proportion de travailleuses dans l'entreprise et par la présence de nombreux candidats par mandat prévu. On relève également des différences sectorielles: pour le CE, c'est dans le textile et l'agroalimentaire que cet effet positif est le plus grand. Pour le CPPT, c'est dans l'agroalimentaire et le transport. Ces secteurs, si l'on compare avec le secteur semi-public, sont ceux qui trouvent le plus facilement des femmes candidates.

3. Les votes

- Entre 1975 et 2008, la participation effective a quelque peu diminué. Néanmoins, elle se situe toujours aux alentours de 80% si l'on prend en considération seulement les électeurs ayant la possibilité de voter.
- Les élections sociales ne sont pas confrontées à d'éventuels votes de protestation s'exprimant par des votes blancs ou nuls (moins de 7% du total). En outre, le nombre de votes blancs ou nuls ne cesse de diminuer.
- En chiffres absolus et relatifs, c'est la CSC qui obtient le plus de voix aux élections sociales depuis 1975. Dans la période 1954-1975, cette première place était occupée par la FTGB. La CGSLB est celle qui affiche la plus forte croissance, son pourcentage de voix ayant presque triplé depuis 1954.
- La CSC enregistre des scores particulièrement élevés dans le non-marchand en Flandre. Au fil du temps, sa part dans le non-marchand a diminué.
- La FGTB, pour sa part, arrive en première position dans le secteur marchand en Wallonie. Lui aussi a vu sa part diminuer dans ce secteur. Dans le non-marchand en Wallonie, la FGTB a vu son pourcentage de voix augmenter.
- La CGSLB et la CNC enregistrent leurs meilleurs scores à Bruxelles, aussi bien dans le marchand que dans le non-marchand. C'est à Bruxelles que la différence entre CSC et FGTB est la plus réduite, de même que la différence entre marchand et non-marchand.
- La FGTB et la CGSLB obtiennent une part plus importante des voix dans les secteurs à finalité commerciale et industrielle.
- Les pourcentages de voix de la CSC et de la FGTB varient peu en fonction de la taille des entreprises. La CGSLB obtient le pourcentage de voix le plus élevé dans les entreprises les plus grandes. Les listes individuelles de cadres enregistrent de meilleurs scores dans les grandes entreprises (plus de 500 travailleurs).
- La CSC engrange le pourcentage de voix le plus élevé dans quinze (CE et CPPT) des vingt secteurs. La FGTB obtient le pourcentage le plus élevé dans cinq des vingt secteurs. La CGSLB obtient des pourcentages de plus de 10% dans six secteurs.

4. Les sièges

- Si l'on considère l'ensemble des entreprises, on observe que près d'un quart des sièges au comité et près d'un cinquième des sièges au conseil d'entreprise sont restés inoccupés en 2008. Cette proportion est en augmentation par rapport à 1991 et 1975.
- Le taux de remplissage est un peu plus élevé si l'on fait abstraction de l'enseignement et des entreprises de moins de cent travailleurs (50 pour le CPPT). Les différences entre les années électorales sont aussi moins prononcées.

- La proportion de mandats restant inoccupés a augmenté lors de chaque élection ou presque depuis 1975. Seules les années 1979 (CPPT), 1995 et 2004 ont connu une diminution du nombre de mandats inoccupés.
- La Wallonie enregistre le pourcentage le plus faible de mandats inoccupés, mais ce pourcentage est en augmentation. La Flandre enregistre la plus forte hausse du pourcentage de mandats inoccupés. Sur ce plan, Bruxelles est restée stable pour ce qui est du CE et a diminué pour le CPPT.
- On trouve des taux de remplissage faibles dans l'enseignement, dans les services aux entreprises et dans le secteur complémentaire. Les services aux collectivités et le secteur métallique de base affichent par contre une occupation presque complète. Comparativement à 1975, tous les secteurs ont régressé en ce qui concerne le taux de remplissage de leurs mandats. Les seules exceptions sont l'horeca et les services qui, tant en 1991 qu'en 2008, ont réussi à occuper plus de mandats qu'en 1975 en termes relatifs.
- Au niveau des entreprises, il apparaît que près de la moitié des entreprises sont confrontées à des mandats qui restent inoccupés. La proportion de mandats inoccupés a fortement augmenté depuis 1975.
- En Wallonie, la proportion d'entreprises avec un ou plusieurs mandats inoccupés est moins élevée que dans les autres régions.
- Les petites entreprises sont, plus que les autres, confrontées à l'inoccupation d'un ou plusieurs mandats.
- Le redressement et la stabilisation observés dans les années 90 en ce qui concerne l'occupation des sièges ont été brusquement stoppés et inversés lors des élections de 2008.
- Le nombre total de sièges a augmenté depuis 1954. Tous les syndicats ont vu croître leur nombre de sièges, avec une hausse de facteur 8 ou presque pour la CGSLB, de facteur 5 pour la CSC et pratiquement de facteur 2 pour la FGTB. Les listes de cadres ont vu leur part tomber à moins de 1% en 2008.
- Si l'on considère l'évolution en pourcentage, le tableau est fort différent. La CSC et la CGSLB ont augmenté leur pourcentage de sièges, mais la FGTB a vu son pourcentage diminuer. Depuis 1991, la part en sièges des trois syndicats est plus ou moins stabilisée.
- Sur le plan de la répartition des sièges, la CSC obtient ses meilleurs scores en Flandre, la FGTB en Wallonie, la CGSLB et les listes individuelles de cadres à Bruxelles. Ceci se confirme pour les trois années électorales.
- Si l'on tient compte de la taille des entreprises, on constate que la CSC enregistre le pourcentage de sièges le plus élevé dans les petites entreprises. La FGTB est un peu mieux représentée dans les grandes entreprises (500+). La CGSLB décroche le plus de sièges dans les grandes entreprises.
- La CSC occupe le plus grand nombre de sièges dans le non-marchand: deux tiers dans le secteur des soins et jusqu'à plus de quatre cinquièmes des sièges dans l'enseignement. En comparaison avec 1991 et 1975, la CSC voit cette sur-représentation s'éroder quelque peu. La FGTB est surtout forte dans l'industrie

de la pierre, la distribution et les services aux collectivités. La CGSLB obtient son plus grand pourcentage de sièges dans le secteur financier.

- Un tiers des élus sont des femmes. Cette proportion de femmes a augmenté progressivement depuis 1975. Sur ce plan, l'écart entre les syndicats est fluctuant. C'est la CSC qui affiche le pourcentage le plus élevé de femmes élues.
- Sur le plan régional, il apparaît d'emblée que c'est à Bruxelles que l'on a la plus grande proportion de femmes élues, soit quatre sur dix. Dans cette région, il n'y a que peu de différences entre les syndicats. C'est en Wallonie que l'on relève les plus grands écarts entre les différents syndicats.
- C'est dans les services, le non-marchand et l'enseignement que la proportion de femmes élues est la plus élevée, la première position revenant aux soins de santé. La proportion de femmes élues est en croissance dans tous les secteurs, la seule exception étant le textile.

BIBLIOGRAPHIE

- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering (1967), *Sociale verkiezingen 1967, Uitslagen en Commentaren*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering (1971), *Sociale verkiezingen 1971, Uitslagen en Commentaren*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administration de la Réglementation et des Relations du Travail (1975), *Résultats des élections sociales 1975*, Ministère de l'Emploi et du Travail, Bruxelles.
- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering (1979), *Uitslagen van de sociale verkiezingen 1979*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering (1983), *Uitslagen van de sociale verkiezingen 1983*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering (1987), *Uitslagen van de sociale verkiezingen 1987*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering - Dienst Ondernemingsraden (1991), *Resultaten van de sociale verkiezingen 1991*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administratie van de Arbeidsbetrekkingen en -reglementering - Dienst Ondernemingsraden (1995), *Resultaten van de sociale verkiezingen 1995*, Ministerie van Tewerkstelling en Arbeid, Brussel.
- Administration des Relations individuelles du Travail - Service des Organes de participation (2001), *Résultats des élections sociales 2000*, Ministère Fédéral de l'Emploi et du Travail, Bruxelles.
- Algemene Directie Individuele Arbeidsbetrekkingen - Cel inspraakorganen (2005), *Resultaten van de sociale verkiezingen 2004*, FOD Werkgelegenheid, arbeid en sociaal overleg, Brussel.
- Algemene Directie Individuele Arbeidsbetrekkingen - Cel inspraakorganen (2009), *Resultaten van de sociale verkiezingen 2008*, FOD Werkgelegenheid, arbeid en sociaal overleg, Brussel.

- Arbeidsblad – bijlage (1959), *Verkiezingen voor de ondernemingsraden en de commissies voor veiligheid, hygiëne en verfraaiing der werkplaatsen 1958 (1954)*, Drukkerij H & M Schaumans, Brussel.
- Arbeidsblad – bijlage (1964), *Verkiezingen voor de ondernemingsraden en de commissies voor veiligheid, hygiëne en verfraaiing der werkplaatsen 1963*, Drukkerij H & M Schaumans, Brussel.
- Dambre W. (1985), *De Ondernemingsraden in België*, M & I nv/Politieke Bibliotheek Kluwer, Antwerpen.
- De Cuyper P & Van Gyes G. (2003), *Leerkrachtenparticipatie in het schoolmanagement. Een Vlaamse beleidsstudie*, OBPWO-onderzoek in opdracht van de Vlaamse minister van Onderwijs, HIVA-K.U.Leuven, Leuven.
- Dejonckheere H. & van der Hallen P. (1992), 'Stemmen- en zetelprofijt in de non-profit? Vergelijkende analyse sociale verkiezingen 1987-1991 voor de profit- en non-profitsectoren', *Dossier Steunpunt WAV*, nr. 3, Steunpunt WAV, Leuven.
- Dejonckheere H. & van der Hallen P. (1992), 'Was 1987 een schrikkeljaar? Vergelijkende analyse sociale verkiezingen 1987-1991 voor de traditionele en niet-traditionele kaderorganisaties', *Dossier Steunpunt WAV*, nr. 4, Steunpunt WAV, Leuven.
- Dejonckheere H. & van der Hallen P. (1992), 'Zwijgen is fout, ik stem!?' *Vergelijkende analyse sociale verkiezingen 1987-1991*, *Dossier Steunpunt WAV*, nr. 2, Steunpunt WAV, Leuven.
- Harrop M. & Miller W.L. (1987), *Elections and voters: a comparative introduction*, Macmillan, Londen.
- Humblet P. & Vanthournout J. (editors) (2007), *De sociale verkiezingen doorgelicht*, Intersentia, Antwerpen.
- Op den Kamp H. & Van Gyes G. (2006), *Wie neemt op welke wijze deel? Vergelijkende analyse sociale verkiezingen 2004*, HIVA-K.U.Leuven, Leuven.
- Van Gyes G. & van der Hallen P. (2001), *Een onvolledige strijd: sociale verkiezingen en democratie, cijfermatige analyse 1987-2000*, Steunpunt WAV, Leuven.
- Vanthournout J./Juridisch Studiecentrum SD WORX (2007), *Praktijkgids sociale verkiezingen 2008. Een praktische en juridische handleiding*, Intersentia, Antwerpen.